



Annexes au rapport de la
Commission des finances sur le
budget 2026 de l'Etat du Valais:

**Rapports des commissions
thématiques traitant de l'examen
des mandats de prestations
politiques 2026**

Rapport de controlling des mandats de prestations politiques du budget 2026

Administration cantonale des finances (ACF) Service cantonal des contributions (SCC) Service de statistique et de péréquation (SSTP)

La Commission des finances s'est réunie le 16 septembre 2025 à la salle de conférence du DFE sise au Palais du Gouvernement à Sion, de 09h00 à 11h00.

Participants : M. Thomas Birbaum, président
M. Pascal Clivaz, vice-président
Mme Claire-Lise Bonvin, rapporteure de langue française
Mme Rahel Pirovino-Indermitte, rapporteure de langue allemande

Membres :
M. Christian Florey
M. Philipp Loretan
M. Maxime Moix
Mme Malvine Moulin
M. Bruno Perroud
M. Rahel Zimmermann

Excusés : Mme Valérie Grichting
M. François Quennoz

Absent : M. Pascal Martig

Invités : Mme Franziska Biner, cheffe du DFE
M. Alexandre Cipolla, représentant de la Cogest
Mme Fabienne Mocellin, cheffe du SCC
M. Raphaël Bender, chef du SSTP
M. Damian Locher, chef de l'ACF
M. Bernard Morand, adjoint du chef du SCC et chef des personnes morales auprès du SCC
M. David Albasini, chef de la Comptabilité générale
M. Roman Tissières, responsable du controlling départemental, État-major du DFE

Secrétariat : Inspection des finances, par M. Blaise Rey

Administration cantonale des finances

Controlling du mandat de prestations politique – Budget 2026

Éléments		Commentaires
Considérations générales		
-		
1. Objectifs et sous-objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires Dans le cadre d'une discussion portant sur le sous-objectif politique no 1.2 « Élaborer des préavis à l'attention du Conseil d'État », la question de la mise en place d'une procédure de consultation préalable des utilisateurs de futurs gros projets immobiliers a été abordée. Toutefois, cette thématique ne relève pas de l'ACF mais du Service Immobilier et patrimoine. Concernant l'objectif politique n° 2, « Mettre en place les principes du développement durable », le Conseil d'État a mandaté un groupe de travail dont le rapport était attendu pour août 2025. Ce groupe a déjà réalisé des avancées significatives sur la stratégie, articulée autour de trois piliers : la prévention, l'anticipation et le rétablissement. Toutefois, les questions financières demeurent au centre de vives discussions.		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestations ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
Remarques complémentaires : -		
3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Non	Dans le domaine du développement durable, les indicateurs 3 et 4 donnent uniquement une tendance et non des résultats mesurables.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Pour les indicateurs précités, à indiquer des résultats mesurables.
Remarques complémentaires : Le poste de la déléguée à la durabilité fait partie de l'État-major du DFE. Comme celui-ci est rattaché administrativement à l'ACF, la mise en œuvre des principes de développement durable est présentée par le biais du mandat de prestations politique du service précité.		

4. Ressources financières

Explications

Selon les prévisions, les charges de fonctionnement de l'ACF devraient s'accroître de près de CHF 3.4 mios en 2026 par rapport au budget 2025. Cette hausse s'explique notamment par les facteurs suivants :

- **Rubrique 30 "Charges de personnel" (+ CHF 7.5 mios)**

Jusqu'en 2025, le budget relatif aux ponts AVS était réparti entre le Service de l'enseignement (SE), pour le personnel enseignant, et le Service des ressources humaines (SRH), pour le personnel administratif et d'exploitation. Les variations de la provision correspondante figuraient toutefois dans les états financiers de l'ACF.

Dès 2026, pour des raisons de clarté et de cohérence, l'ensemble des coûts liés aux ponts AVS est centralisé à l'ACF, qui a inscrit à ce titre une charge de CHF 7.2 mios dans son projet de budget. À titre de comparaison, le budget 2025 prévoyait une charge totale de CHF 6.6 mios, répartie entre le SE (CHF 2.2 mios soit 33%) et le SRH (CHF 4.4 mios, soit 67%).

- **Rubrique 34 "Charges financières" (- CHF 2.9 mios)**

Les charges d'intérêts supportées par l'État diminuent en raison du remboursement annuel de CHF 80.0 mios de la dette contractée auprès de CPVAL (solde de CHF 1.76 milliard au 31.12.2024).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement de l'ACF, l'écart positif de CHF 26.9 mios par rapport au budget 2025 se décline principalement comme suit :

- **Rubrique 44 "Revenus financiers" (+ CHF 5.5 mios)**

Cette augmentation fait suite à l'ajustement des revenus des participations du canton dont celle détenue dans la BCVs. Le montant des dividendes 2024, versés en 2025 par la banque, a été inscrit au budget 2026 de l'ACF.

- **Rubrique 48 "Revenus extraordinaires" (+ CHF 22.4 mios)**

Cette augmentation s'explique par les prélèvements prévus à la réserve de politique budgétaire ainsi qu'au fonds de compensation des fluctuations de recettes :

Prélèvements à la réserve de politique budgétaire (- CHF 7.8 mios)

Nature des coûts	Budget 2025	Budget 2026	Ecart
Cantonalisation des APEA	1.8	-	-1.8
Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers	20.0	13.3	-6.7
Analyse liée à la création d'un fonds immobilier cantonal Santé	-	0.7	0.7
Total	21.8	14.0	-7.8

Prélèvement au fonds de compensation des fluctuations de recettes (+ 30.3 mios)

Nature des coûts	Budget 2025	Budget 2026	Ecart
Réforme fiscale cantonale des personnes physiques	15.4	45.7	30.30
Total	15.4	45.7	30.30

Ces prélèvements ont été budgétisés en application de l'article 22b alinéa 3bis LGCAF dont la teneur est la suivante :

« Les prélèvements sont autorisés au moment de l'élaboration du budget, à hauteur maximale du coût des mesures fiscales décidées et de manière dégressive. ».

Le montant de CHF 45.7 mios inscrit au budget 2026 a été déterminé ainsi :

- CHF 10.3 mios (2/3 du montant de CHF 15.4 mios budgétisé en 2025)
 - CHF 35.4 mios (1/1 de l'incidence financière de la 3^e étape de la réforme fiscale cantonale)
- CHF 45.7 mios

Il est indiqué, en réponse à une question, que les dispositions légales régissant le fonds pour la compensation des fluctuations de recettes ainsi que la réserve de politique budgétaire ont été introduites, respectivement le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2020. Sur le plan budgétaire, ces deux fonds sont sollicités depuis les 5 dernières années sans que toutefois un prélèvement n'ait été finalement nécessaire lors du bouclage des comptes de l'État.

Par ailleurs, il est précisé que si les comptes annuels du canton dégagent un excédent de revenus, celui-ci sera attribué en priorité aux cinq fonds touchés par le décret lié au budget 2025 (gel de l'alimentation de financements spéciaux et fonds), et ce jusqu'à hauteur de CHF 60.0 mios.

En cas de déficit, la suite qui y sera donnée dépendra de son origine :

- s'il est dû à des charges imprévues, la réserve budgétaire sera utilisée ;
- s'il provient d'un manque de recettes (comme l'absence de part au bénéfice de la BNS), le fonds de compensation des fluctuations de recettes sera sollicité.

5. Ressources humaines

Le budget 2026 prévoit la création d'un poste supplémentaire de collaborateur scientifique (1 EPT).

En conséquence, l'effectif de l'ACF atteindra 44.6 EPT.

6. Informations complémentaires

Indexation des salaires du personnel de l'administration cantonale

Les lois sur le traitement des employés de l'État et du personnel enseignant prévoient actuellement que les éléments du traitement soient adaptés au renchérissement une fois par an, le 1^{er} janvier, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) du mois de décembre précédent.

Suite à différentes interventions parlementaires (notamment la motion no 2025.02.016, la motion urgente no 2025.02.045 et le postulat urgent no 2025.02.036), le Conseil d'État devrait soumettre au Parlement des propositions de modification des bases légales précitées. Le projet prévoit notamment que l'éventuel renchérissement des salaires soit dorénavant traité dans le cadre du processus budgétaire.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui (fixation de nouvelles mesures prioritaires)

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politique 2025.

-

Service cantonal de contributions

Controlling du mandat de prestations politique – Budget 2026

Éléments		Commentaires
Considérations générales		
-		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
-		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestations ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
Remarques complémentaires : Dans le cadre de la discussion de la CoFi portant sur la pertinence d'inscrire le projet de nouvelle Taxation Assistée par Ordinateur (TAO) en tant que mesure prioritaire du SCC, la direction du service concerné a communiqué les éléments suivants relatifs à l'avancement du projet. Ce projet (TAO2) qui court depuis 2017 a pour but de remplacer l'actuel outil de taxation (TAO1) qui est un système obsolète. À ce jour, 20% du développement informatique a été réalisé. La date butoir prévue au 31.12.2027 a été repoussée d'une année mais il est peu probable que cette nouvelle échéance soit respectée. Le SCC est en cours de négociations contractuelles avec son actuel fournisseur dans le but de tester sa capacité à effectuer des livraisons intermédiaires de ses développements informatiques de la solution TAO2. Les premières livraisons partielles attendues pour le 1 ^{er} trimestre 2026 permettront au SCC de se déterminer sur la suite qu'il entend donner à ce projet.		
3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	

Remarques complémentaires :Indicateur n° 3

Le pourcentage de personnes physiques dépendantes taxées au 31 décembre est passé de **72%** à **71%**, en raison du retard pris par le SCC dans l'exécution de ces travaux. Pour mémoire, dans le budget 2025, l'objectif avait déjà été abaissé de **75%** à **72%**.

Indicateur n° 5

L'objectif de **8%** en matière de taxation automatique des personnes physiques dépendantes se rapproche des pratiques d'autres cantons, où ce taux se situe autour de **10%**.

Indicateurs n° 7 et 8

Par rapport à la Commission cantonale de recours (CCR) en matière fiscale, les frais encourus par le contribuable pour le dépôt d'un recours ont augmenté depuis l'entrée en fonction de la Cour de droit fiscal, passant d'environ **CHF 300** à **CHF 1'000**. Cette augmentation des frais peut dissuader au dépôt d'un recours.

Indicateur n° 9

Le nombre de taxations des personnes physiques à réaliser par les communes est à nouveau revu à la baisse pour 2026 passant de **25'000** (budget 2025) à **22'000** (budget 2026). Pour mémoire, le budget 2024 fixait comme objectif **28'000** taxations. Le récent ajustement de la rémunération octroyée par le SCC aux communes (dorénavant CHF 20.0 contre CHF 17.0 auparavant) ne semble pas avoir produit l'effet incitatif escompté. Selon la direction du SCC, le nombre de taxations des personnes physiques réalisé par les communes devrait continuer de baisser.

Indicateur n° 15

Suite aux revenus d'impôts à la source non imputés lors du bouclage des comptes 2023, le SCC a procédé à une analyse des montants décomptés, laquelle a permis de les plausibiliser. Une réévaluation des recettes d'impôts à la source a été effectuée, entraînant la reconnaissance de **CHF 46 mios** de recettes supplémentaires dans les comptes 2024. À l'issue des vérifications opérées par le SCC, le nombre de personnes physiques imposées à la source a été ajusté, passant de **50'500** (budget 2025) à **63'000** (budget 2026). Il est à préciser que les développements informatiques liés à l'IS ne sont pas encore entièrement terminés.

En réponse à une question, la direction du SCC indique ne pas connaître de problème au niveau de la rétrocession de l'impôt à la source prélevé par l'État français pour ses ressortissants travaillant en Valais.

4. Ressources financières

Explications

Rubrique 30 « Charge de personnel » (+ CHF 0.5 mio)

Cette augmentation contenue qui représente 1.9% des charges de personnel tient notamment compte de l'augmentation d'un EPT de l'effectif du SCC (voir chapitre 5 ressources humaines) ainsi que de l'indexation des salaires de 0.8% retenue par le Conseil d'État.

Rubrique 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation » (+ CHF 5.4 mios)

L'essentiel de la hausse concerne la rubrique 318 « pertes sur créances », qui provient d'une part de l'Office juridique des finances et du personnel ainsi que des créances ordinaires. En effet, dès le 1^{er} janvier 2025, les créances de droit public pour les personnes juridiques inscrites au Registre du commerce (RC), telles que les dettes fiscales, les cotisations sociales et les primes d'assurances obligatoires sont dorénavant recouvrées par voie de faillite et non plus comme auparavant par la voie de saisie. Cette réforme qui affecte toutes les entreprises inscrites au RC, y compris les indépendants, associations et fondations, constitue un changement significatif au niveau des processus et de la charge de travail de l'Office du contentieux du SCC.

Rubrique 34 « Charges financières » (+ CHF 0.9 mio)

Au 1^{er} janvier 2025, un intérêt rémunérateur de 0.25% a été introduit à la suite de la décision du Conseil d'État d'août 2024 entraînant des charges supplémentaires estimées CHF 0.9 mio pour 2026.

Rubrique 40 "Revenus fiscaux" (+ CHF 87.9 mios)

Les résultats du compte 2024 ont permis de réévaluer à la hausse les recettes fiscales. Par rapport au budget 2025, l'augmentation est de l'ordre de CHF 100 mios en tenant compte de l'impôt anticipé et de l'IFD.

Le budget 2026 se base sur l'hypothèse d'une évolution économique positive malgré un environnement international qui s'est tendu. Les projections du SCC tiennent également compte des impacts financiers de la 3^e et dernière étape de la révision fiscale cantonale sur les personnes physiques (- CHF 35.4 mios).

Pour 2026, les principales recettes du SCC affichent les taux de croissance globaux suivants par rapport au budget 2025 :

- Impôts sur le revenu, sur la fortune et à la source des personnes physiques : + 5.4%
- Impôts sur le bénéfice, sur le capital et le foncier des personnes morales : + 9.1%
- Impôts spéciaux : + 17.4%
- Part des recettes fédérales (impôt anticipé, impôt fédéral direct) : + 16.0%

La progression attendue des recettes fiscales en 2026 se répartit comme suit :

- Impôts sur le revenu, sur la fortune et à la source des personnes physiques : **+ CHF 55.9 mios**
 - *Impôt sur le revenu* + CHF 24.9 mios
 - *Impôt sur la fortune* + CHF 13.0 mios
 - *Impôt à la source* + CHF 18.0 mios
- Impôts sur le bénéfice, sur le capital et le foncier des personnes morales : **+ CHF 16.0 mios**
 - *Impôt sur le bénéfice* + CHF 14.0 mios
 - *Impôt sur le capital* + CHF 2.0 mios
 - *Impôt foncier* + CHF 0.0 mios
- Impôts spéciaux : **+ CHF 9.3 mios**
 - *Impôt sur les prestations en capital* + CHF 6.0 mios
 - *Impôt sur les gains immobiliers* + CHF 3.3 mios

Le SCC précise que ses calculs, pour le budget 2026, sont effectués en février 2025. Il est le premier service de l'État à déposer ses chiffres pour l'établissement du budget global du canton. Pour le présent budget, le SCC a estimé selon des modèles de prévision, les recettes fiscales sur la base d'extrapolations des dernières taxations effectuées (principe des échéances). Par ailleurs, avec des recettes fiscales représentant CHF 1.4 milliard, quelques pourcents d'écart représentent vite plusieurs dizaines de millions de francs. Il convient de préciser que les recettes non récurrentes peuvent varier significativement d'une année à l'autre en fonction des décisions des contribuables.

Rubrique 46 "Revenus de transferts" (+ CHF 22.1 mios)

L'augmentation prévue de cette rubrique est à mettre principalement sur le compte d'une progression de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (+ CHF 19.0 mios).

5. Ressources humaines

Le budget 2026 prévoit la création d'un poste supplémentaire de Project Manager (1 EPT). Par conséquent, l'effectif du SCC s'établira à 182.3 EPT.

En réponse à la question d'un membre de la CoFi, qui s'étonnait que le renforcement de l'effectif du SCC ne concernait pas celui de la taxation, la direction du SCC a précisé qu'actuellement aucune équipe/ressource dédiée spécifiquement à la gestion de projets de développements informatiques n'existe au sein de son organisation. Il faut donc mobiliser des personnes chargées de la taxation ou de la maintenance ordinaire pour effectuer, par exemple, les tests avant la mise en production des nouveaux outils. Cumuler ces deux missions en parallèle devient de plus en plus difficile pour les taxateurs concernés.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la révision de la loi fiscale a introduit la possibilité de déléguer au canton la notification et la perception des impôts communaux. Selon une analyse du SCC, un projet d'une telle envergure exigerait 10 EPT supplémentaires et une équipe entièrement dédiée à son développement et sa mise en place. Quant à la mise à disposition de ces services aux communes prévue à partir du 1^{er} janvier 2028, il paraît illusoire de croire que le projet sera finalisé d'ici là en raison du manque de ressources dédiées au niveau des services suivants SCC, SCI et ACF, tous concernés par le projet de délégation.

6. Informations complémentaires		
--	--	--

Budget révisé 2025 du SCC

Au vu de l'excellente performance du compte 2024 pour toutes les recettes fiscales, le SCC table sur des recettes supplémentaires d'environ CHF 75 millions par rapport au budget 2025 adopté par le Grand Conseil.

Projet EfficiencePlus

Le DFE a été le premier département à se prêter à une analyse visant à accroître l'efficacité et le SCC a mis en œuvre toutes les mesures le concernant. Toutefois, les résultats restent modestes car le SCC est déjà un service « svelte » ou largement sous-doté, en termes de ressources humaines au vu de l'augmentation constante du nombre de contribuables et l'accumulation des projets de développements informatiques.

Il est à noter qu'avec le projet EfficiencePlus, le SCC a même hérité de tâches supplémentaires, en reprenant les activités de l'Office juridique des finances et du personnel. Par ailleurs, l'évolution de la législation sur la poursuite pour dettes et la faillite, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, a provoqué une hausse de la charge de travail au sein du SCC en particulier auprès de l'Office du contentieux. À ce jour, le service lance chaque semaine une cinquantaine de réquisitions de mise en faillite.

Depuis environ quatre ans, le nombre de contribuables - tant personnes physiques que morales - augmente chaque année d'environ 4'000 et 1'000 unités respectivement. Ces flux accrus de dossiers ont été absorbés par l'effectif du SCC sans renforcement de ses ressources humaines. Des gains de productivité dans le domaine de la taxation des personnes physiques pourraient être attendus avec la nouvelle TAO2 lorsqu'elle sera développée et mise en production.

Imposition d'après la dépense

Cet impôt affiche une tendance favorable. Le nombre de personnes soumises à l'imposition forfaitaire est en hausse. Ces contribuables, souvent retraités, choisissent de venir s'installer en Valais.

Projet d'imposition individuelle

À propos des effets possibles d'une imposition individuelle, la direction du SCC indique qu'il est difficile de se déterminer à ce stade. Par exemple, cela nécessiterait de « divorcer » fiscalement tous les couples mariés, avec pour conséquence la création de plus de 70'000 dossiers supplémentaires à taxer chaque année, sans compter les contribuables non domiciliés. D'où l'absolue nécessité de disposer d'un outil informatique performant or, le SCC n'en est pas encore doté et les développements en cours connaissent des retards importants.

Au sujet des coûts de cette réforme, certains cantons évoquent des montants oscillants entre CHF 20 millions et CHF 80 millions. Pour le Valais, une estimation n'a pas été effectuée, mais au vu des retards accumulés dans le développement de la TAO2 et de l'obsolescence du système de taxation des personnes physiques en production (TAO1), le Service s'attend à un montant minimum de CHF 20 millions comme estimation de départ.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politique 2026.

-

Service cantonal de statistique et de péréquation

Controlling du mandat de prestations politique – Budget 2026

Éléments		Commentaires																														
Considérations générales																																
-																																
1. Objectifs et sous-objectifs politiques																																
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non																															
Remarques complémentaires Par 8 voix contre, 1 pour et 0 abstention, la CoFi a refusé la proposition de déposer un amendement afin de compléter comme suit le sous-objectif politique no 1 du SSTP : 1. <i>Mettre à disposition des autorités, des services de l'État et de la collectivité dans son ensemble des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables, cohérentes et actuelles.</i>																																
2. Mesures prioritaires																																
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui																															
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui																															
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestations ?	-																															
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	À l'avenir, les mesures prioritaires du SSTP devront être publiées comme cela est le cas pour tous les autres services de l'Administration cantonale.																														
Remarques complémentaires : Les mesures prioritaires du SSTP sont les suivantes : <table border="1" data-bbox="204 1464 1417 1675"> <thead> <tr> <th colspan="2">PRIORITES ET PROGRAMMES DE REALISATION</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ad6</td> <td>1 Créer un reporting automatisé des indicateurs des finances communales.</td> <td>Jan</td> <td>Déc</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 Créer un reporting automatisé des résultats des élections/votations cantonales.</td> <td>Jan</td> <td>Déc</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>3 Mettre en place une statistique fiscale.</td> <td>Jan</td> <td>-----</td> <td>-----</td> <td>Déc</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4 Préparer la révision/modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (échéance du fonds de rigueur à fin 2027).</td> <td>Jan</td> <td>-----</td> <td>-----</td> <td>Déc</td> </tr> </tbody> </table>			PRIORITES ET PROGRAMMES DE REALISATION		2026	2027	2028	2029	ad6	1 Créer un reporting automatisé des indicateurs des finances communales.	Jan	Déc				2 Créer un reporting automatisé des résultats des élections/votations cantonales.	Jan	Déc				3 Mettre en place une statistique fiscale.	Jan	-----	-----	Déc		4 Préparer la révision/modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (échéance du fonds de rigueur à fin 2027).	Jan	-----	-----	Déc
PRIORITES ET PROGRAMMES DE REALISATION		2026	2027	2028	2029																											
ad6	1 Créer un reporting automatisé des indicateurs des finances communales.	Jan	Déc																													
	2 Créer un reporting automatisé des résultats des élections/votations cantonales.	Jan	Déc																													
	3 Mettre en place une statistique fiscale.	Jan	-----	-----	Déc																											
	4 Préparer la révision/modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (échéance du fonds de rigueur à fin 2027).	Jan	-----	-----	Déc																											
3. Indicateurs de performance																																
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui																															
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non																															
Remarques complémentaires : -																																

4. Ressources financières

Explications

La principale variation du budget 2026 du SSTP par rapport à celui de 2025 provient de la rubrique 46 « Revenus de transferts » (- CHF 16.4 mios) qui enregistre les recettes liées à la péréquation financière intercantonale et intercommunale :

Péréquation financière intercantonale

Désignation	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Variation B2025/B2026
Péréquation des ressources	749.9	720.0	699.4	646.1	-53.3
Compensation charges socio-démographiques	9.7	8.4	10.1	12.5	2.4
Compensation charges géo-topographiques	76.1	78.4	79.2	79.5	0.3
Mesures d'atténuation temporaires	10.8	8.1	5.5	-	-5.5
Mesures compensation pertes RFFA	-	71.5	85.8	125.8	40.0
Total	846.5	886.5	880.0	863.9	-16.1

La chute de plus de CHF 53 mios de la péréquation des ressources est en partie atténuée par une augmentation de CHF 40.0 mios des mesures compensatoires supplémentaires, et transitoires, versées jusqu'en 2030 au canton dans le cadre des effets indirects liés à la RFFA. La diminution de la péréquation des ressources attendue pour 2026 provient notamment du fait que les recettes fiscales de notre canton ont évolué de manière plus forte, pour la période fiscale de base 2020-2022, que la moyenne des autres cantons pendant et après la crise liée au COVID-19.

Péréquation financière intercommunale

Les données au budget 2026 concernant la péréquation financière intercommunale appellent les commentaires suivants :

▪ Part des communes au fonds de péréquation intercommunale

Selon l'arrêté du Conseil d'État fixant les montants de la péréquation financière intercommunale 2026, le taux de contribution des communes à fort potentiel de ressources a été ramené de 20% (en vigueur depuis 2012) à 18%. Leur contribution diminue donc en passant de CHF 29.6 mios à CHF 29.3 mios. Cette contribution est toutefois provisoire et devrait être plus ou moins équivalente à celle de 2025 lors de la facturation finale.

▪ Fonds de compensation pour les cas de rigueur

Le fonds de compensation pour les cas de rigueur est financé essentiellement par les montants provenant de la limitation prévue pour les communes bénéficiaires de la péréquation des ressources de plus de 3000 habitants (art. 12 et art. 20, al. 1 let. b, LPFI).

Le budget 2026 prévoit une alimentation du fonds à hauteur de CHF 8.2 mios et un prélèvement de CHF 0.8 mio, soit une augmentation nette de CHF 7.4 mios. Le SSTP estime que le solde de ce fonds qui se monte à CHF 10.9 mios au 31.12.2024, va continuer de s'accroître jusqu'au 31 décembre 2027 pour atteindre un solde de l'ordre de plus de CHF 30 mios. À cette date, les prélèvements pour compenser le passage de l'ancien (avant 2012) à l'actuel système de péréquation prendront fin et le SSTP soumettra courant 2026 au Conseil d'État des propositions de modification des bases légales concernées pour la réaffectation du solde de ce fonds entre les communes et le canton.

En réponse à une question sur une utilisation du solde du fonds en faveur de la commune de Blatten, le chef du SSTP précise que les montants issus de la péréquation ne doivent pas servir à financer les effets induits par d'autres législations. La péréquation est un outil destiné à réduire les disparités fiscales et de ressources entre les communes. Il estime donc que la gestion de ce fonds doit rester « neutre et indépendante » des autres métiers ou activités de l'administration cantonale.

5. Ressources humaines		
Le budget 2026 ne prévoit pas de modification au niveau de l'effectif du SSTP (7 EPT).		
6. Informations complémentaires		
Une cartographie des flux financiers liés à la péréquation financière intercommunale figure en annexe du présent rapport.		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politique 2026.

-

Mandats de prestations politiques – Budget 2026

Rapport de la Commission IF

1. Déroulement des travaux

La Commission des institutions et de la famille (IF) s'est réunie à Sion :

Commission IF

Membres	23.09.2025
FLOREY Gilles, Die Mitte Oberwallis, président	☒
AMACKER Romano, SVPO, vice-président	☒
ALBRECHT Natacha, PLR/FDP	☒
ALPIGER Claudia, PS, Rapporteuse	☒
BONVIN Nicolas, Le Centre	☒
CARRUPT Nicole, PLR/FDP	☒
FAUCHÈRE Cyrille, UDC	BONVIN Claudia
FOURNIER Benoît, Le Centre	☒
PELLOUCHOUD Kevin, UDC	☒
PRAZ Elodie, Les Vert.e.s	☒
RAPIN Aude, PS	POSSE Esther (matin) PINHO Adrien (après-midi)
REVAZ Damien, PLR/FDP	PIASENTA Florian
REVAZ MARTIGNONI Stéphanie, Le Centre	☒

Service parlementaire

PERRUCHOUD Vaïc, collaborateur scientifique

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) & Présidence du gouvernement

REYNARD Mathias, conseiller d'Etat, chef du DSSC et président du gouvernement

ALBRECHT Monique, chancelière d'Etat

THEYTAZ Stephane, vice-chancelier d'Etat

CURDY Camille, responsable du controlling du DSSC

Z'BRUN Karla, cheffe du Service des poursuites et faillites

AEBY Nathalie, responsable des finances du Service des poursuites et faillites

SOLIOZ Katy, cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille



Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

GANZER Stéphane, conseiller d'Etat, chef du DSIS

GIROUD Ryan, Secrétaire général adjoint du DSIS

SALAMIN Andrea-Fabio, responsable du controlling du DSIS

CHEVRIER Maurice, chef du Service des affaires intérieures et communales

ROY Cédric, chef du Service de l'administration numérique

Département des finances et de l'énergie

TISSIÈRES Roman, responsable du controlling du DFE

BRIAND Gilbert, chef du Service des ressources humaines

BERCLAZ Claude-Alain, chef du Service cantonal de l'informatique

Commission des finances du Grand Conseil

MOULIN Malvine, membre de la commission des finances

Commission de gestion du Grand Conseil

DELASOIE Stève, membre de la commission de gestion

MORET-ROTH Fabienne, membre de la commission de gestion

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 24 septembre 2025 et le 2 octobre 2025. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

Chancellerie d'Etat (Présidence)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
-		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	MP7 Cette MP fait partie du projet efficience +. Au total, 16 EPT sont actuellement impliqués dans la gestion du courrier au



		sein de l'Etat. L'externalisation permettrait de passer de 16 à 6 EPT pour la gestion du courrier. L'internalisation de ce processus nécessiterait des investissements conséquents, notamment pour les machines et locaux qu'il faudrait alors prévoir. Ce processus coute actuellement 2 mio. CHF et serait alors ramené à 1.2 mio CHF, notamment grâce à la réattribution d'EPT. Un projet pilote est en cours au sein du Service de la circulation et de la navigation. Son évaluation sera effectuée en 2026. Si les résultats sont concluants, une mise en œuvre pour l'ensemble de l'Etat est prévue.
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
MP6 Le suivi de la communication, notamment sur les réseaux sociaux, est relativement difficile à mesurer.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	La communication de l'Etat sur les réseaux sociaux ne dispose pas d'indicateur idoine.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Ad2l2bis (nouveau) <i>Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein de la chancellerie d'Etat</i> La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative Cette proposition est acceptée à l'unanimité Ad4l6bis (nouveau) <i>Pourcentage de décisions sur recours rendues dans les 6 mois dès la clôture de l'instruction</i> La commission souhaite pouvoir tracer la gestion des recours plus finement, les administrés étant attachés à un traitement rapide des recours. Cet indicateur permet notamment de suivre le ratio de décision rendue dans le délai pour statuer, fixé à 6 mois par la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (art. 61a LPJA). Cette proposition est acceptée à l'unanimité Ad4l6ter (nouveau) <i>Nombre de recours traités</i>



		La commission souhaite pouvoir tracer la gestion des recours plus finement, les administrés étant attachés à un traitement rapide des recours. Cet indicateur permet de mieux déterminer la portée du précédent en disposant du nombre absolu de recours traités par la Chancellerie d'Etat. Cette proposition est acceptée à l'unanimité
--	--	--

19

Les déplacements des conseillers d'Etat sont thématiques. Plusieurs membres du gouvernement président des conférences des directeurs cantonaux, ce qui implique des déplacements plus fréquents mais favorise considérablement les positions du canton.

4. Ressources financières		
-		

5. Ressources humaines		
L'utilisation de ChatGPT pour les traductions est thématisée. L'intelligence artificielle fait d'énorme progrès, mais n'est pas encore adaptée à certains types de traduction, notamment des textes à portée juridique. La chancellerie et la Présidence du Conseil d'Etat dispose de 1.5 EPT pour la traduction. Ces ressources ne suffisent pas à traiter toutes les demandes, ce pourquoi l'administration cantonale est obligée d'externaliser environ 400'000 CHF par année en traduction. Les traducteurs de la chancellerie travaillant à flux tendu depuis plusieurs années, le Conseil d'Etat souhaite internaliser une partie de ces ressources (0.5 EPT). Chaque département devrait disposer d'au moins un traducteur, ce qui n'est pas le cas actuellement. Une partie des collaborateurs effectuant des traductions ne dispose pas de formation professionnelle spécifique, ce qui peut notamment poser problème lors de traductions de textes à portée juridique. L'impact se retrouve ensuite à l'échelle du législatif, le contrôle de rédaction relevant régulièrement des incohérences entre la version francophone et germanophone. Ceci a notamment mené à une révision du Règlement du Grand Conseil via l'initiative parlementaire 2024.12.401, déposée par le Bureau du Grand Conseil et acceptée en session de septembre 2025, afin de faciliter les corrections de ce type. En sus, la centralisation de l'ensemble des traductions de l'administration au sein de la chancellerie est une mesure efficace + actuellement envisagée. Le canton dispose d'un délégué aux affaires fédérales et d'un délégué aux affaires nationales. La transformation de ces deux postes en 1 est thématisée. Le poste de délégué aux affaires fédérales effectue du travail de lobbying en faveur du canton au sein du parlement fédéral. Le poste de délégué aux affaires nationales fournit notamment des analyses et notes de synthèse aux parlementaires valaisans, basés sur les informations croisées au sein des services du canton du Valais. Sans l'augmentation des ressources humaines prévues, la chancellerie continuerait à fournir ses prestations mais devrait prioriser son action. Les augmentations sur ces dernières années sont notamment issues des nouvelles tâches attribuées à la chancellerie, notamment en matière de protection des données.		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?



-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

Ad2I2bis (nouveau)

Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein de la chancellerie d'Etat

La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Ad4I6bis (nouveau)

Pourcentage de décisions sur recours rendues dans les 6 mois dès la clôture de l'instruction

La commission souhaite pouvoir tracer la gestion des recours plus finement, les administrés étant attachés à un traitement rapide des recours. Cet indicateur permet notamment de suivre le ratio de décision rendue dans le délai pour statuer, fixé à 6 mois par la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (art. 61a [LPJA](#)).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Ad4I6ter (nouveau)

Nombre de recours traités

La commission souhaite pouvoir tracer la gestion des recours plus finement, les administrés étant attachés à un traitement rapide des recours. Cet indicateur permet de mieux déterminer la portée du précédent en disposant du nombre absolu de recours traités par la Chancellerie d'Etat.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Office cantonal de l'égalité et de la famille (DSSC)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
La mise en place des mesures préventives, notamment en matière de violence domestique, est saluée.		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	



Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	MP1 L'éducation des enfants relève de la responsabilité des parents. Il n'est pas souhaitable de s'immiscer dans cette dernière. La sensibilisation du personnel aux stéréotypes de genre reste cependant essentielle pour garantir un environnement autant propice que possible au développement de l'enfant. Le cout de cette mesure est estimé à 6'000 CHF. <i>Supprimer</i> Par 4 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, cette proposition est refusée MP2 L'OCEF travaille en partenariat avec plusieurs entités tierces. Il référence notamment leurs évènements au sein d'un agenda commun. Ces entités lui rapportent les actions effectuées ainsi que leur impact (nombre de personnes touchées, etc.). Les campagnes ciblées sont plus efficaces que les campagnes générales. Elles se basent notamment sur des récits de vie et sont axées sur le vivre ensemble. <i>Ancrage du mois d'action et de visibilité (sensibilisation aux discriminations LGBTIQ) pour sa 2^{ème} édition.</i> Par 5 voix pour et 8 voix contre, cette proposition est refusée.
MP12 Les APEA sont notamment incluses dans cette MP.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Ad1 I2bis (nouveau) <i>Nombre de contrôles sur l'égalité salariale effectués.</i> La commission souhaite effectuer un suivi des contrôles en lien avec l'égalité salariale. Un projet pilote disposant d'un soutien de la Confédération via le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes est en cours. Ce dernier perçoit une aide financière sur 2 ans.



		Par 12 voix pour et 1 abstention, cette proposition est acceptée
I2 La suppression de cet indicateur a été thématisée, notamment en raison de sa variation qui ne s'opère qu'à chaque nouvelle législature et non annuellement. Ce dernier semblant faire partie des principales statistiques cantonales, son maintien est préféré.		
4. Ressources financières		
31 La phase 2 du projet pilote pour le contrôle de l'égalité salariale dispose d'un soutien du bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes à hauteur de 45'000 CHF sur deux ans (2025-2026), pour un coût total de 85'000CHF. À ce stade, l'OCEF a déjà reçu 30'000 CHF de la confédération en 2025, le reste sera versé durant l'exercice à venir. Le programme As de coeur est soutenu par la confédération en 2026 à hauteur de 65'000 CHF. Ainsi, le total des aides financières du bureau fédéral de l'égalité en 2026 se monte à 80'000 CHF.		
5. Ressources humaines		
Pour 2026, le DSSC prévoit une augmentation de 0.1 EPT au sein de l'OCEF et de 0.6 EPT pour la LAVI. Ces ressources serviront notamment à assurer la ligne téléphonique pour les violences domestiques en journée. Pour les soirs et nuits, un accord intercantonal prévoit de mettre en commun les couts pour la mise en place d'une permanence.		
6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

Ad1 I2bis (nouveau)

Nombre de contrôles sur l'égalité salariale effectués.

La commission souhaite effectuer un suivi des contrôles en lien avec l'égalité salariale. Un projet pilote disposant d'un soutien de la Confédération via le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes est en cours. Ce dernier perçoit une aide financière sur 2 ans.

Par 12 voix pour et 1 abstention, cette proposition est acceptée

Service des poursuites et faillites (DSSC)



Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
Une faillite est à présent prononcée en cas de non-paiement des impôts, depuis l'entrée en vigueur de la révision de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (art. 43 LP). Une augmentation de 40% est ainsi constatée. Cette nouvelle donne est notamment perçue comme un nettoyage du marché, pour les cas d'entreprises qui étaient déjà à la limite auparavant. Le Service ne reçoit à ce stade pas les annulations des procédures de faillite, il peut néanmoins se renseigner auprès des instances judiciaires. Dès qu'un juge prononce une faillite, le Service est saisi tout de suite. Le prévenu dispose cependant de 10 jours pour faire recours.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
MP1 Le Service souhaite automatiser certains de ses processus pour en accélérer la célérité. La mise à disposition de formulaires et informations dans d'autres langues est également envisagée, une augmentation des demandes provenant de personnes ne parlant pas de langue officielle étant constatée. Plusieurs analyses sur les processus au guichet ont été effectuées, des pistes sont à présent envisagées pour mise en œuvre. MP5 Le centre d'impression du canton du Valais effectuera ces impressions.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	



Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Ad2l17bis (nouveau) <i>Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein du Service des poursuites et faillites</i> La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative. Cette proposition est acceptée à l'unanimité
-		

4. Ressources financières		
42 L'estimation effectuée à cette rubrique est jugée réaliste, voire un peu négative. Une augmentation est constatée chaque année. Les faillites sont déficitaires. Pour les recettes, le service se base sur les tendances constatées au sein des poursuites les années précédentes.		

5. Ressources humaines		
-		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

Ad2l17bis (nouveau)

Nombre total de mesures efficience + mise en œuvre au sein du Service des poursuites et faillites

La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Service des affaires intérieures et communales (DSIS)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		



En cas de fusion de commune en limite de circonscription, le Grand Conseil peut modifier les circonscriptions de district par une loi (art. 26 [Cst](#)). Ce faisant, une telle fusion pourrait avoir un impact sur la répartition des sièges par district.

Le SAIC ne s'estime pas compétent pour des avant-projets de modification de la constitution, cette compétence relevant à ses yeux du législatif.

Aux vues de l'ancienneté de la constitution du Canton et de plusieurs interventions parlementaires en ce sens, des modifications partielles de la constitution pourraient s'avérer souhaitables.

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Non	Une modification de la Loi sur les incompatibilités est également prévue, aux yeux de l'acceptation de récentes motions en ce sens (notamment MO2024.11.350).
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Non	Une modification de la Loi sur les incompatibilités est également prévue, aux yeux de l'acceptation de récentes motions en ce sens (notamment MO2024.11.350).
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
-		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Ad3I5bis (nouveau) <i>Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein du Service des affaires intérieures et communales</i> La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative Cette proposition est acceptée à l'unanimité Ad1I3bis (nouveau)



		<i>Pourcentage de décisions sur recours rendues dans les 6 mois dès la clôture de l'instruction</i> La commission souhaite pouvoir tracer la gestion des recours plus finement, les administrés étant attachés à un traitement rapide des recours. Cet indicateur permet notamment de suivre le ratio de décision rendue dans le délai pour statuer, fixé à 6 mois par la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (art. 61a LPJA). Cette proposition est acceptée à l'unanimité Ad2I5 <i>Supprimer</i> Le suivi des RCCZ et des PAZ est principalement effectué par le Service du développement territorial. Cette proposition est acceptée à l'unanimité
-		

4. Ressources financières		
35 & 45 Un apport de 2 mio CHF au fonds de fusion des communes est prévu, ce qui le porterait à un total de 9mio CHF en 2026. Des ponctions sont prévues pour 2027, mais pas 2026, les versements s'effectuant dans les premières semaines de vie de la nouvelle commune. L'aide de base aux fusions de commune (art. 4 OFus) ne permet pas de soutien pour des analyses de collaboration entre communes. 39 Le SAIC n'est en principe pas opposé à la suppression du timbre tuberculose. Il convient néanmoins de solliciter le Service de la santé publique au préalable, ce dernier étant le principal intéressé, malgré le recensement de ces éléments au sein des mandats de prestations politiques du SAIC.		

5. Ressources humaines		
-		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Une modification de la Loi sur les incompatibilités est également prévue, aux yeux de l'acceptation de récentes motions en ce sens (notamment [MO2024.11.350](#)).



IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

Ad3I5bis (nouveau)

Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein du Service des affaires intérieures et communales

La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Ad1I3bis (nouveau)

Pourcentage de décisions sur recours rendues dans les 6 mois dès la clôture de l'instruction

La commission souhaite pouvoir tracer la gestion des recours plus finement, les administrés étant attachés à un traitement rapide des recours. Cet indicateur permet notamment de suivre le ratio de décision rendue dans le délai pour statuer, fixé à 6 mois par la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (art. 61a [LPJA](#)).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Ad2I5

Supprimer

Le suivi des RCCZ et des PAZ est principalement effectué par le Service du développement territorial.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Service de l'administration numérique (DSIS)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
La Loi sur les services numériques des autorités (LSNA) fixe les modalités des prestations fournies ainsi que la répartition de certains coûts entre canton et communes. Une position dominante de quelques entreprises est constatée sur le marché valaisan des prestations numériques. Ces entreprises semblent de moins en moins intéressées à maintenir certaines prestations, dont le bénéfice n'est plus si conséquent. En résultent des demandes croissantes envers le canton pour fournir ces prestations via le portail numérique des autorités. Dans le cadre de récents appels d'offres, des pressions de certaines entités privées sont constatées, notamment par des recours contre la mise au concours. Ceci met en évidence la saillance de ce type de mandats lors des attributions aux marchés publics. L'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de l'administration est pilotée au sein du Service cantonal de l'informatique. Au cas où certaines applications ou programmes s'avèreraient être une plus-value, leur intégration au sein des prestations numériques fournies par le canton pourrait alors avoir lieu.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	



-		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	La mise en œuvre du postulat 2022.11.479 est thématiquée. La mise en place d'un système en ligne de dépôt de plainte pourrait notamment être intégrée au projet Justitia 4.0 , qui est piloté par le pouvoir judiciaire du Canton.
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
MP2 Un projet commun pour la taxe cadastrale a été lancé. À ce stade, 3 systèmes différents sont utilisés par les communes. Ces 3 systèmes arrivent à échéance, notamment en matière de mises à jour fournies par leur opérateur. L'unification de cette solution via une reprise à l'échelle cantonale pourrait être envisagée, selon les modalités de la LSNA.		
3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	Ad211 Cet indicateur est une mesure prioritaire. I nouveau La mesure du taux de satisfaction des usagers est envisagée par le service dans le courant 2027.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Ad111bis (nouveau) <i>Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein du Service de l'administration numérique</i> La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative. Cette proposition est acceptée à l'unanimité
-		
4. Ressources financières		
36 La contribution à l'Administration numérique suisse est fixée par convention jusqu'en 2027. Dès 2027, cette contribution sera renégociée. Une augmentation de cette dernière sera dès lors probable, un financement par les usagers semblant être la piste priorisée.		
5. Ressources humaines		
-		



6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

La mise en œuvre du postulat [2022.11.479](#) est thématisée. La mise en place d'un système en ligne de dépôt de plainte pourrait notamment être intégrée au projet [Justitia 4.0](#), qui est piloté par le pouvoir judiciaire du Canton.

AdI1

Cet indicateur est une mesure prioritaire.

I (nouveau)

La mesure du taux de satisfaction des usagers est envisagée par le service dans le courant 2027.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

Ad111bis (nouveau)

Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein du Service de l'administration numérique

La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Service cantonal de l'informatique (DFE)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
La cybersécurité des systèmes informatiques est assurée par le SCI. Ce dernier pilote notamment des sensibilisations des collaborateurs de l'Etat via des campagnes de phishing. Environ 95% des collaborateurs sont ainsi ciblés. Le SCI favorise la sensibilisation à la sanction en matière de cybersécurité. En cas de manquement grave, ces informations sont remontées au chef de service compétent. Les chefs de service peuvent alors intégrer ces éléments aux entretiens d'appréciation annuels individuels (art. 42 Lpers). Le programme efficience + engendre une croissance des demandes de numérisation des prestations par les services métier. Le SCI tente d'y répondre, mais reste limitée par les ressources dont il dispose.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
---	--	--



Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
MP1 La gestion des cycles de vie implique la mise en place et le suivi de processus d'identification, de leur création, leur modification, à leur suppression. MP15 Actuellement, des recommandations sont émises par le SCI à l'attention de tout le personnel de l'Etat. 3 niveaux d'utilisation de l'intelligence artificielle sont mis en exergue. Le niveau 1 implique l'utilisation et le traitement de données non sensibles via l'intelligence artificielle. Le niveau 2 implique une version payante, notamment comme pour l'outil de traduction Deepl, qui garanti ainsi que les données entrées dans le système n'est pas utilisé pour entraîner le modèle d'IA. Le niveau 3 concerne principalement la mise en place d'outil utilisant l'intelligence artificielle pour des services métiers, car par exemple la mise en place d'un chatbot interne. En matière d'IA, l'idéal serait de disposer de modèles à l'échelle nationale. Aucune solution viable de cet ordre n'est à ce stade recensée.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	Ad1110, Ad1111, Ad1112 Ces indicateurs, ajoutés par la commission IF au budget 2025, tracent la gestion des données imposées par la LIPDA (art. 18 LIPDA). Le service fournit des estimations, en raison des nombreuses applications et programmes utilisés au sein de l'Etat, dont il n'a pas l'entière vue d'ensemble.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Ad111bis (nouveau) <i>Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein du Service cantonal de l'informatique</i> La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative.



		Cette proposition est acceptée à l'unanimité
-		

4. Ressources financières		
30 L'écart à cette rubrique est lié à nouveau poste d'ingénieur système ainsi qu'à un poste autofinancé en attente de validation de l'inspection des finances. Les augmentations progressives ainsi que les primes de performance expliquent le reste des écarts à cette rubrique.		
31 Ces écarts s'expliquent par les éléments suivants : • Dernière phase de mise à jour des équipements informatiques en fin de vie ; • Travaux en lien avec la stratégie informatique 2025+, notamment des projets en lien avec l'intelligence informatique ; • Mandats externes, notamment pour faire avancer la stratégie 2025 + faute de ressources internes à disposition.		
48, 50 & 52 Le reliquat de la stratégie informatique 2024 est à l'origine de ce montant de 3.5 mio CHF (48), respectivement 2 mio. CHF d'immobilisation corporelle et 1.5 mio. CHF d'immobilisation incorporelle.		

5. Ressources humaines		
-		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Ad1110, Ad1111, Ad1112

Ces indicateurs, ajoutés par la commission IF au budget 2025, tracent la gestion des données imposées par la LIPDA (art. 18 [LIPDA](#)). Le service fournit des estimations, en raison des nombreuses applications et programmes utilisés au sein de l'Etat, dont il n'a pas l'entière vue d'ensemble.

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

La demande de la commission visant à intégrer les explications des écarts aux rubriques financières directement dans les remarques n'a pas été suivie.

Ad1110, Ad1111, Ad1112

Ces indicateurs, ajoutés par la commission IF au budget 2025, tracent la gestion des données imposées par la LIPDA (art. 18 [LIPDA](#)). Le service fournit des estimations, en raison des nombreuses applications et programmes utilisés au sein de l'Etat, dont il n'a pas l'entière vue d'ensemble.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ad111bis (nouveau)

Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein du Service cantonal de l'informatique

La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Service des ressources humaines (DFE)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
------------------------	--	----------------------------

Considérations générales		
-		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
-		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	Ad112 Les postes à responsabilités (chefs de service, adjoint, etc.) ainsi que de spécialistes (ingénieurs, juristes, etc.) reçoivent moins de candidatures. Cette tendance est constatée à l'échelle de toute la Suisse. Certaines périodes de l'année favorisent une plus grande participation. 15



		Du télétravail peut être effectué sur décision du chef de service, respectivement du chef de département, jusqu'à hauteur de 50% pour un poste à 100%. Certaines professions ne peuvent bénéficier du télétravail en raison de la nature de leurs tâches. Ad117 Le service a éprouvé de la difficulté à recueillir ces informations tout en respectant la protection des données. Ad3110 Le taux d'absentéisme varie grandement selon les domaines professionnels. Des comparaisons intercantionales restent difficiles, en raison de pratiques et statistiques non standardisées, dont le traitement diffère entre cantons. Les données pour le personnel de l'enseignement sont traitées par le Département de l'économie et de la formation. Ad3113 Une analyse de la satisfaction des employés d'État est effectuée tous les 5 ans. Ce chiffre reste identique chaque année jusqu'à la prochaine analyse. La satisfaction des employés a un impact direct sur la qualité des prestations fournies par l'Etat. En 2013 : 86% En 2018 : 85% En 2024 : 87% Ad4115 Le canton peine à trouver de nouveaux apprentis. Une diminution de la qualité des dossiers est constatée.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Ad112bis (nouveau) <i>Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein du Service des ressources humaines</i> La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative Cette proposition est acceptée à l'unanimité Ad3113 Taux de satisfaction générale du personnel de l'administration cantonale (dernier sondage périodique en 2024, <u>prochain sondage en 2029</u>, administration) Cette proposition est acceptée à l'unanimité

4. Ressources financières		
-		



5. Ressources humaines		
-		

6. Informations complémentaires		
GP1201 Un montant de 300'000CHF est prévu pour la publication des offres d'emploi dans les journaux valaisans ainsi que sur d'autres plateformes. Une réflexion sur le maintien de ce type de marketing est en cours à l'interne du service. Le maintien d'une certaine présence dans les journaux locaux reste néanmoins intéressant aux yeux du service.		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

Ad112bis (nouveau)

Nombre total de mesures efficience + mises en œuvre au sein du Service des ressources humaines

La commission souhaite tracer l'avancée des mesures efficience + au sein de chaque unité administrative

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Ad3113

Taux de satisfaction générale du personnel de l'administration cantonale (dernier sondage périodique en 2024, prochain sondage en 2029, administration)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Sion, le 2 octobre 2025

Le Président
Gilles FLOREY

La Rapporteuse
Claudia ALPIGER

Rapport de la Commission ATE – Budget 2026, Mandats de prestations politiques

1. Déroulement des travaux

La Commission ATE s'est réunie comme suit, à Sion :

Membres	25.09.2025
REY Laurent, Le Centre, président	☒
BOAND Vincent, UDC, vice-président	☒
CHAPPOT Florian, PS	☒
CLERC Mathieu, Les Vert.e.s	☒
CRETENAND Emma, PS, rapporteure	☒
EMONET Grégoire, UDC	☒
FUX ZENKLUSEN Jenny Die Mitte Oberwallis	☒
GABIOUD Nicolas, Le Centre	☒
GIROUD Patrick, PLR/FDP	BORNET Raphaël (après-midi)
KUMMER Karl, Die Mitte Oberwallis	☒
MORAND Julien, PLR/FDP	☒
ROTEN Vincent, Le Centre	RAUSIS Laurence
SCHNYDRIG Marco, SVPO	Présent l'après-midi

Service parlementaire

PERRUCHOUD Vaïc, collaborateur scientifique

Département de la sécurité, des institutions et du sport

GANZER Stéphane, conseiller d'Etat, Chef du DSIS

GIROUD Ryan, Secrétaire général adjoint du DSIS

SALAMIN Andrea-Fabio, Responsable du controlling du DSIS

TOSCHINI-MÉTROZ Marie-Claude, Cheffe du Service du registre foncier
OGGIER Rainer, Chef du Service de la géoinformation

Département de l'économie et de la formation

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat, chef du DEF

BONVIN François, Responsable du controlling du DEF

DAYER Gérard, Chef du Service de l'agriculture

BOURQUIN Nicolas, Chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune

DUBOIS Philippe, Garde-chasse et garde-pêche

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

RUPPEN Franz, conseiller d'Etat, chef du DMTE

ZUMSTEIN Adrian, chef du Service du développement territorial

TORNAY Jean-Gabriel, Adjoint du Service du développement territorial

CLIVAZ Jean-Christophe, Chef du Service des forêts, de la nature et du paysage

CLAVIEN Yann, Chef de la Section Nature & paysage du Service des forêts, de la nature et du paysage

SCIACCA Stéphane, Chef de la Section Forêt du Service des forêts, de la nature et du paysage

GENOLET-LEUBIN Christine, Cheffe du Service de l'environnement

DEGOUMOIS Yves, Adjoint du Service de l'environnement

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 29.09.2025 et le 02.10.2025. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.

Service du registre foncier (DSIS)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
Le portail cadastral est mis en ligne par le Service de la géoinformation. Le Service du registre foncier fournit néanmoins les données nécessaires à cette mise en ligne. Certaines communes disposent de leur propre plateforme de consultation du registre foncier, en sus de celle du canton. Les données publiques sont déterminées par le droit fédéral ainsi que par la Loi sur les bases de données référentielles et sur l'harmonisation des registres des personnes, des entreprises et établissements ainsi que des bâtiments et logements (LBDR).		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
MP2		

Les ressources humaines actuellement à disposition impliquent une livraison par étape des données du registre foncier, avec une livraison finale prévue pour 2037. Environ 4 à 5 EPT supplémentaires seraient nécessaires pour finir dans les temps initialement impartis. Le Service priorise les données pour lesquelles la demande est la plus forte.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
I6 La durée de traitement moyenne a été améliorée. Le délai le plus court se porte à 3.8 jours ouvrables et le délai le plus long (Brigue) à environ 16 jours. Auparavant, la durée d'attente pour le traitement d'un dossier au registre foncier de Brigue était de 75 jours. I7 14 recours sur 40'000 dossiers traités ont été observés. I10 Le canton s'attend, à terme, à ce que toutes les communes aient introduit l'impôt additionnel communal sur leur territoire. Cet impôt n'est pas forcément significatif pour les budgets des communes, une tendance à la hausse des revenus qui y sont liés le rend cependant attractif pour le financement de prestations communales.		

4. Ressources financières		
30 L'écart à cette rubrique s'explique par 2 EPT autofinancés supplémentaires ainsi que par l'adaptation au renchérissement. 40 Les estimations à cette rubrique sont jugées à présent plus proche de la réalité, laissant moins de marge pour d'éventuels écarts tant positifs que négatifs. Plusieurs motions en cours de traitement au Grand Conseil impliqueraient un projet du Conseil d'Etat visant à baisser les ressources à disposition à cette rubrique. 43 Le financement des 2 EPT à cette rubrique fait l'objet d'une collaboration à l'étape d'initialisation du projet entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales. Les communes où le registre foncier fédéral n'a pas encore été introduit sont responsables du traitement des données idoines. Le financement du maintien des solutions communales actuelles sera pris en charge par les communes. Le projet d'outil informatique sera lui financé par le biais d'une participation du canton et des communes. La clé de répartition pour le financement canton/communes n'est pas encore arrêtée, au moment de la rédaction du présent rapport.		

5. Ressources humaines		
Les ressources humaines actuellement à disposition impliquent une livraison par étape des données du registre foncier, avec une livraison finale prévue pour 2037. Environ 4 à 5 EPT supplémentaires seraient nécessaires pour finir dans les temps initialement impartis.		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

MP2

Les ressources humaines actuellement à disposition impliquent une livraison par étape des données du registre foncier, avec une livraison finale prévue pour 2037. Environ 4 à 5 EPT supplémentaires seraient nécessaires pour finir dans les temps initialement impartis.

43

Le financement des 2 EPT à cette rubrique fait l'objet d'une collaboration à l'étape d'initialisation du projet entre le canton et les communes pour la gestion des données cadastrales. Les communes où le registre foncier fédéral n'a pas encore été introduit sont responsables du traitement des données idoines. Le financement du maintien des solutions communales actuelles sera pris en charge par les communes. Le projet d'outil informatique sera lui financé par le biais d'une participation du canton et des communes. La clé de répartition pour le financement canton/communes n'est pas encore arrêtée, au moment de la rédaction du présent rapport.

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

-

Service de la géoinformation (DSIS)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
-		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	MP3 Améliorer l'accès <u>du grand public</u> aux cartes interactives, aux géoservices et aux géodonnées.

		La commission souhaite améliorer la visibilité et l'accessibilité sur internet des cartes interactives du canton, dont la plus-value n'est que peu connue du grand public. Cette proposition est acceptée à l'unanimité (12 votants) <i>Délai au 31.12.2027</i> Le délai pour cette MP est repoussé d'une année en conséquence. Cette proposition est acceptée à 10 voix pour et 2 abstentions (12 votants)
--	--	---

MP1

Deux mises à l'enquête peuvent avoir lieu. À l'occasion de la détermination à la limite et avant l'entrée en vigueur des documents finaux. Entre-temps, l'Office fédéral accepte à présent les documents finaux également si ces derniers font encore l'objet de recours. Ce changement de pratique devrait avoir un impact positif pour cette MP, dont l'accomplissement est souvent retardé par des recours. Le rôle des géomètres est souvent rappelé par le canton, le juge de commune étant compétent pour d'éventuelles médiations et non les géomètres.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
I4 L'utilisation de la signature électronique est apparue pour la signature des plans de situation, dans le cadre du traitement des autorisations de construire. Ceci a depuis été mis en place dans le cadre des autorisations de construire. Cependant pour toutes les affaires relevant du registre foncier, c'est encore la signature manuscrite qui fait foi. Le maintien d'une solution pour les signatures officielles hybrides, numériques/manuscrites, ne fait pas de sens aux yeux du service. Il convient de privilégier une solution unique.		

4. Ressources financières		
-		
5. Ressources humaines		
-		
6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

MP1

Deux mises à l'enquête peuvent avoir lieu. À l'occasion de la détermination à la limite et avant l'entrée en vigueur des documents finaux. Entre-temps, l'Office fédéral accepte à présent les documents finaux également si ces derniers font encore l'objet de recours. Ce changement de pratique devrait avoir un impact positif pour cette MP, dont l'accomplissement est souvent retardé par des recours. Le rôle des géomètres est souvent rappelé par le canton, le juge de commune étant compétent pour d'éventuelles médiations et non les géomètres.

14

L'utilisation de la signature électronique est apparue pour la signature des plans de situation, dans le cadre du traitement des autorisations de construire. Ceci a depuis été mis en place dans le cadre des autorisations de construire. Cependant pour toutes les affaires relevant du registre foncier, c'est encore la signature manuscrite qui fait foi. Le maintien d'une solution pour les signatures officielles hybrides, numériques/manuscrites, ne fait pas de sens aux yeux du service. Il convient de privilégier une solution unique.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

MP3

Améliorer l'accès du grand public aux cartes interactives, aux géoservices et aux géodonnées.

La commission souhaite améliorer la visibilité et l'accessibilité sur internet des cartes interactives du canton, dont la plus-value n'est que peu connue du grand public.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (12 votants)

Délai au 31.12.2027

Le délai pour cette MP est repoussé d'une année en conséquence.

Cette proposition est acceptée à 10 voix pour et 2 abstentions (12 votants)

Service de l'agriculture (DEF)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
-		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
SOP5 La diversification de la production agricole est thématisée. À ce jour, la viticulture reste le principal moteur de la production agricole du canton. Des enjeux conséquents, notamment pris en compte par le projet du vignoble du 21^e siècle, impliquent la rationalisation de la taille des parcelles. Une réorientation complète de la production agricole du canton n'est que difficilement envisageable, en raison notamment de la faible mécanisation possible pour les exploitations sises sur les coteaux. La mise en place d'une filière de développement de l'activité ovine est thématisée. À ce stade, le canton estime que la production de lait de chèvre ou brebis reste un marché de niche. Le développement d'une filière dédiée n'est à ce stade pas envisagé.		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	

Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	Ad5MP13bis (nouveau) <i>Mandater une analyse externe sur l'efficience de la promotion nationale des vins valaisans par l'IVV. --> délai au 31.12.2026</i> La visibilité des vins valaisans sur le marché suisse allemand est thématisée, via une proposition d'analyse d'efficience de la promotion des vins valaisans en suisse allemande. La promotion des vins valaisans est notamment une mission de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV). L'IVV est notamment financée par les cotisations de ses membres. La priorisation de la consommation de proximité est notamment mise en avant, une plus grande promotion des vins en Suisse allemande ne s'attaquant pas au problème structurel de baisse de la consommation de vin en général. La commission ne souhaite pas débloquer une enveloppe d'argent public pour l'analyse de la promotion des vins valaisans en suisse allemande. Cette tâche incombe à la branche, et donc à l'IVV. Par 3 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions, cette proposition est refusée I4, I16, I22 & I24 → MP (nouveau) <i>Vote de principe : basculement des indicateurs avec délai fixe dans les mesures prioritaires.</i> Ces indicateurs ne permettent pas de mesurer la performance de manière pertinente sur la durée aux yeux de la commission. Ils relèvent plus de mesures prioritaires en raison de leur caractère ponctuel. Par 10 voix pour, une voix contre et une abstention, cette proposition est acceptée (12 votants)
MP14 Le délai de cette MP a été repoussé d'une année. Afin d'élaborer et de mettre en œuvre sa stratégie en matière de surfaces d'assolement (SDA), le Conseil d'Etat a nommé une task-force. Le canton ne dispose plus de marge en la matière, des projets de développement sans compensation des SDA ne peuvent à priori plus être envisagés. MP18 La Confédération ne reconnaît pas l'ensemble de chiens de protection entraîné et en activité en Valais. Un montant de 240'000CHF est prévu pour cette MP. Ceci permet notamment de soutenir les bergers pour l'alimentation des chiens, d'assurer un suivi par collier GPS et évaluer les potentielles rencontres avec des promeneurs. En cas d'attaque du loup, aucune indemnisation de la confédération ne peut être perçue par l'agriculteur si le chien de protection n'est pas reconnu à l'échelle fédérale. Le canton a pour objectif d'arriver à une reconnaissance de ces chiens en 2026. MP20 Plusieurs exploitations agricoles ont été rasées de la carte à la suite de l'effondrement de la montagne à Blatten. Le canton évalue différentes pistes pour que la reprise d'exploitations agricoles sur place ou à proximité et envisage communiquer en la matière durant l'exercice 2026. L'établissement des nouvelles cartes de dangers arrive à bout touchant.		

MP21		
Cette analyse a pour but d'évaluer l'impact du réchauffement climatique, par région, sur l'arboriculture et la viticulture, en incluant des pistes d'adaptions et leur délai en conséquence. Le résultat de cette analyse orientera le canton pour ses choix stratégiques à venir dans le domaine. Les résultats sont attendus en moitié d'exercice 2026.		
3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Non	I4, I16, I22 & I24 Ces indicateurs ne permettent pas de mesurer la performance de manière pertinente sur la durée aux yeux de la commission. Ils relèvent plus de mesures prioritaires en raison de leur caractère ponctuel.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	I4, I16, I22 & I24 <i>Vote de principe : basculement des indicateurs avec délai fixe dans les mesures prioritaires.</i> Ces indicateurs ne permettent pas de mesurer la performance de manière pertinente sur la durée aux yeux de la commission. Ils relèvent plus de mesures prioritaires en raison de leur caractère ponctuel. Par 10 voix pour, une voix contre et une abstention, cette proposition est acceptée (12 votants)
I4		
La finale du combat des reines jouit d'une belle popularité. Il est cependant de plus en plus difficile à trouver des organisateurs.		
4. Ressources financières		
36		
Un million de francs est prévu pour la protection des troupeaux. Ce montant est suffisant pour accomplir les tâches y relatives avec succès. Le soutien des alpages non protégés peut également être effectué au travers de ces montants, afin de notamment pallier la non-reconnaissance de certaines prédatons par la Confédération.		
Depuis 2024, la Confédération, par le biais des paiements directs, a introduit un soutien à l'estivage pour les exploitations avec exigence de protection des troupeaux. Cela représente, pour l'année 2024, un montant total d'environ 900'000 francs.		
5. Ressources humaines		
-		
6. Informations complémentaires		
Suite à la durée des débats pour ce service, une demande de prolongation du temps à disposition est déposée.		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

MP18

La Confédération ne reconnaît pas l'ensemble de chiens de protection entraîné et en activité en Valais. Un montant de 240'000CHF est prévu pour cette MP. Ceci permet notamment de soutenir les bergers pour l'alimentation des chiens, d'assurer un suivi par collier GPS et évaluer les potentielles rencontres avec des promeneurs. En cas d'attaque du loup, aucune indemnisation de la confédération ne peut être perçue par l'agriculteur si le chien de protection n'est pas reconnu à l'échelle fédérale. Le canton a pour objectif d'arriver à une reconnaissance de ces chiens en 2026.

MP20

Plusieurs exploitations agricoles ont été rasées de la carte à la suite de l'effondrement de la montagne à Blatten. Le canton évalue différentes pistes pour que la reprise d'exploitations agricoles sur place ou à proximité et envisage communiquer en la matière durant l'exercice 2026. L'établissement des nouvelles cartes de dangers arrive à bout touchant.

MP21

Cette analyse a pour but d'évaluer l'impact du réchauffement climatique, par région, sur l'arboriculture et la viticulture, en incluant des pistes d'adaptions et leur délai en conséquence. Le résultat de cette analyse orientera le canton pour ses choix stratégiques à venir dans le domaine. Les résultats sont attendus en moitié d'exercice 2026.

36

Un million CHF est prévu pour la protection des troupeaux. Ce montant est suffisant pour accomplir les tâches y relatives avec succès. Le soutien des alpages non protégéable peut également être effectué au travers de ces montants, afin de notamment pallier la non-reconnaissance de certaines prédatons par la Confédération. Depuis l'année passée, la Confédération a également augmenté son soutien à l'estivage à hauteur d'environ 900'000 CHF.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

I4, I16, I22 & I24 → MP (nouveau)

Vote de principe : basculement des indicateurs avec délai fixe dans les mesures prioritaires.

Ces indicateurs ne permettent pas de mesurer la performance de manière pertinente sur la durée aux yeux de la commission. Ils relèvent plus de mesures prioritaires en raison de leur caractère ponctuel.

Par 10 voix pour, une voix contre et une abstention, cette proposition est acceptée (12 votants)

Service de la chasse, de la pêche et de la faune (DEF)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
Le Service de la chasse a changé de Département (du DSIS au DEF).		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
SOP3 À ce stade, aucun dédommagement récent lié au castor n'a dû être effectué. Les derniers dédommagements recensés avaient été pris en charge par la Confédération dans leur intégralité. L'intégration d'une MP pour la gestion du castor est jugée prématurée à ce stade.		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	MP3 & MP4 La priorisation de ces MP a été avancée à 2026. MP (nouveau)

		L'intégration d'une MP pour la gestion du castor est jugée prématurée à ce stade.
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	MP5 Les objectifs de régulation de cerfs sont coordonnés avec le SFNP, notamment via une commission consultative dédiée. Une forte pression a été exercée sur la population de cerf ces dernières années, notamment dans le haut valais. Le relevé des populations est notamment effectué par comptage à l'aide de caméras thermiques. La population de cerfs dans le canton est estimée à 5'000, ce que le service estime adapté.
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
MP3 Le monitoring effectué via cette MP inclut notamment la gestion du Lynx. Ce dernier est particulièrement présent sur les rives droites du Rhône. Le lynx s'attaque principalement au gibier, notamment au chevreuil.		
3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	I20 <i>Supprimer</i> Cet indicateur est déjà inclus dans la MP9. En sus, il ne permet pas de mesurer la performance pour atteindre l'objectif escompté (SOP5). À 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, cette proposition est acceptée.
I7 & I8 Le remboursement des frais liés à la demande de permis via l'application e-chasse est en cours de réflexion, à la suite de difficultés rencontrées en ligne. I15 Le canton se coordonne avec les autorités vaudoises pour assurer un monitoring et une régulation des sangliers. I17 À la suite des difficultés rencontrées pour équiper des loups de colliers GPS, l'objectif de cet indicateur est revu à la baisse. La capture des bêtes, le coût logistique tout comme la lourdeur des autorisations requises en sont notamment la cause.		
4. Ressources financières		
30		

Le paiement des heures supplémentaires sera effectué lors du versement des salaires de septembre 2025. L'ensemble de ces paiements totalisent 1.5 Mio. CHF. Suite à ces versements, la situation ordinaire sera rétablie, sans que de futures adaptations soient requises.

+360'000 CHF à la rubrique 30 (+3.2 EPT à durée déterminée) / +360'000 CHF à la rubrique 46

La conclusion de la nouvelle convention programme « Faune sauvage » 2025-2028 avec l'OFEV est à présent confirmée par écrit. La signature officielle doit néanmoins encore être effectuée. En ce sens, une augmentation de l'enveloppe à aux rubriques 30 et 46 est apportée par la commission pour prendre en compte cette nouvelle donne. La convention permet notamment l'embauche de ressources humaines pour la gestion du loup. La création de 4 postes autofinancés (contrats à durées déterminables) à 80 % de spécialistes du loup, soutien aux gardes-faune sur le terrain sont prévus à cet effet. Cet amendement sera retiré en cas de non-signature de la convention.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (11 votants)

31

Le renouvellement des pick-up du service est prévu par tranche de 10, lissé sur trois ans.

42

L'écart correspond à une estimation de revenu pour le canton suite à la réintroduction des tirs clients sur les bouquetins.

46

La nouvelle convention programme peut notamment inclure l'utilisation de ressources humaines autofinancées.

5. Ressources humaines		
-		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

+360'000 CHF à la rubrique 30 (+3.2 EPT à durée déterminée) / +360'000 CHF à la rubrique 46

La conclusion de la nouvelle convention programme « Faune sauvage » 2025-2028 avec l'OFEV est à présent confirmée par écrit. La signature officielle doit néanmoins encore être effectuée. En ce sens, une augmentation de l'enveloppe à aux rubriques 30 et 46 est apportée par la commission pour prendre en compte cette nouvelle donne. La convention permet notamment l'embauche de ressources humaines pour la gestion du loup. La création de 4 postes autofinancés (contrats à durées déterminables) à 80 % de spécialistes du loup, soutien aux gardes-faune sur le terrain sont prévus à cet effet. Cet amendement sera retiré en cas de non-signature de la convention.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (11 votants)

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

30

Le paiement des heures supplémentaires sera effectué lors du versement des salaires de septembre 2025. L'ensemble de ces paiements totalisent 1.5 Mio. CHF. Suite à ces versements, la situation ordinaire sera rétablie, sans que de futures adaptations soient requises.

MP5

Les objectifs de régulation de cerfs sont coordonnés avec le SFNP, notamment via une commission consultative dédiée. Une forte pression a été exercée sur la population de cerf ces dernières années, notamment dans le haut valais. Le relevé des populations est notamment effectué par comptage à l'aide de

caméras thermiques. La population de cerfs dans le canton est estimée à 5'000, ce que le service estime adapté.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

+360'000 CHF à la rubrique 30 (+3.2 EPT à durée déterminée) / +360'000 CHF à la rubrique 46

La conclusion de la nouvelle convention programme « Faune sauvage » 2025-2028 avec l'OFEV est à présent confirmée par écrit. La signature officielle doit néanmoins encore être effectuée. En ce sens, une augmentation de l'enveloppe à aux rubriques 30 et 46 est apportée par la commission pour prendre en compte cette nouvelle donne. La convention permet notamment l'embauche de ressources humaines pour la gestion du loup. La création de 4 postes autofinancés (contrats à durées déterminables) à 80 % de spécialistes du loup, soutien aux gardes-faune sur le terrain sont prévus à cet effet. Cet amendement sera retiré en cas de non-signature de la convention.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (11 votants)

120

Supprimer

Cet indicateur est déjà inclus dans la MP9. En sus, il ne permet pas de mesurer la performance pour atteindre l'objectif escompté (SOP5).

À 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, cette proposition est acceptée.

Service du développement territorial (DMTE)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
-		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
SOP7 Ce sous-objectif est notamment mis en œuvre via la MP10. Il est une conséquence de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire à l'échelle fédérale. Cette révision implique notamment la mise à disposition de l'outil qu'est le plan directeur cantonal ainsi que le suivi des communes jusqu'à la révision de leurs plans d'affectation des zones (PAZ). Les enjeux notamment liés au monitoring des zones à bâtir, aux surfaces d'assolement (SDA) et aux redimensionnements des zones sont intégrés dans ce sous-objectif.		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	

MP La mesure prioritaire en lien avec la présentation du Plan directeur cantonal n'est plus présente, la mission du service ayant été accomplie à travers la présentation du projet du Conseil d'Etat. La balle est à présent dans le camp du législatif pour ce projet, raison pour laquelle aucune mesure prioritaire n'est présente dans les mandats de prestations politiques du service.		
3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Non	I1, I6, I8, I10, I12, I14, I15, I16, I17 Ces indicateurs ne permettent pas de mesurer la performance de manière pertinente sur la durée aux yeux de la commission. Ils relèvent plus de mesures prioritaires en raison de leur caractère ponctuel.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	I1, I6, I8, I10, I12, I14, I15, I16, I17 <i>Vote de principe : basculement des indicateurs avec délai fixe dans les mesures prioritaires.</i> Ces indicateurs ne permettent pas de mesurer la performance de manière pertinente sur la durée aux yeux de la commission. Ils relèvent plus de mesures prioritaires en raison de leur caractère ponctuel. Par 11 voix pour, et 2 voix contre, cette proposition est acceptée
I4 Sept communes ont passé la rampe de l'homologation. Les procédures avancent, mais sont notamment tributaires d'éventuels recours, qui peuvent prolonger la mise à jour. La situation se normalise petit à petit. I5 L'objectif de cet indicateur a été revu à la baisse. Au moment de la rédaction du présent rapport, cinq communes concernées avaient passé la rampe de l'homologation, une commune a passé l'étape de l'enquête publique, une deuxième vient de l'entamer. Les communes restantes sont quelque peu éloignées de l'étape d'homologation. Les objectifs précédents étant trop ambitieux par rapport à la réalité du terrain, le Conseil d'Etat a ainsi préféré des objectifs plus réalistes en la matière. I8 5 séances sont prévues d'ici à l'automne 2026. I12 Une indemnisation des propriétaires en cas de moins-value n'est pas prévue par la loi.		
4. Ressources financières		
Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcout estimé à environ 920'000 CHF, par rapport à des prestations similaires qui auraient été fournies en interne. 30 L'écart à cette rubrique s'explique par l'adaptation au renchérissement ainsi que l'octroi de 0.6 EPT supplémentaire.		
5. Ressources humaines		
Les ressources humaines à disposition du service ne permettent pas d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2026. Le budget présenté par le Conseil d'Etat ne correspond ainsi pas aux besoins réels.		

Une enveloppe pour des ressources humaines externes de 500'000 est renouvelée depuis 2024 pour porter assistance aux collaborateurs du Service (Budget 2025, [rapport des commissions thématiques](#), p. 43, session de novembre 2024).

Ces externalisations ont été effectuées en 2024, confirmées en 2025 et sont prévues pour 2026. En ce sens, une enveloppe de 1.5 Mio. CHF aura été externalisée par le Service pour la période 2024-2026. L'internalisation de ces ressources aurait permis le financement de 4 EPT (1 EPT = 120'000CHF/an) pour des prestations identiques sur ces périodes.

L'externalisation coûtant environ 40% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil consentent à la prise en charge d'un surcôt d'environ 150'000 CHF sur le budget 2026, pour des prestations similaires en interne (500'000CHF/an externalisé = 140% vs. ≈360'000CHF/an internalisé = 100%).

Cumulée sur 3 exercices, depuis l'introduction de cette enveloppe en 2024, l'externalisation de ces prestations aura engendré un surcôt d'environ 450'000 CHF pour les deniers publics.

Au vu de ce qui précède, une réflexion concernant la création de 4 EPT pourrait s'avérer avantageuse pour les contribuables du canton.

6. Informations complémentaires

-

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Les ressources humaines à disposition du service ne permettent pas d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2026.

L'externalisation coûtant environ 40% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil consentent à la prise en charge d'un surcôt d'environ 150'000 CHF sur le budget 2026, pour des prestations similaires en interne (500'000CHF/an externalisé = 140% vs. ≈360'000CHF/an internalisé = 100%).

Cumulée sur 3 exercices, depuis l'introduction de cette enveloppe en 2024, l'externalisation de ces prestations aura engendré un surcôt d'environ 450'000 CHF pour les deniers publics.

Au vu de ce qui précède, une réflexion concernant la création de 4 EPT pourrait s'avérer avantageuse pour les contribuables du canton.

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcôt d'environ 870'000 CHF, pour des prestations similaires.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

I1, I6, I8, I10, I12, I14, I15, I16, I17

Vote de principe : basculement des indicateurs avec délai fixe dans les mesures prioritaires.

Ces indicateurs ne permettent pas de mesurer la performance de manière pertinente sur la durée aux yeux de la commission. Ils relèvent plus de mesures prioritaires en raison de leur caractère ponctuel.

Par 11 voix pour, et 2 voix contre, cette proposition est acceptée

Service des forêts, de la nature et du paysage (DMTE)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
La révision de l'ordonnance sur les forêts a été acceptée par le Conseil d'Etat en fin septembre 2025. La transmission au législatif pour consultation selon art. 90a LOCRP devrait s'effectuer sous peu.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	OP1 À l'exception du SOP2, aucune MP n'est prévu pour mettre en œuvre les sous-objectifs de l'OP1. L'ensemble des MP de l'OP1, à l'exception de la SOP1MP2, sont prévus pour les exercices 2027 et plus tard. De facto, cet objectif politique est gelé durant l'exercice 2026. OP1SOP8 Les fonctions économiques et sociales représentent notamment les activités liées à la coupe du bois ou encore l'accueil de diverses activités de loisirs homologuées. Ce sous-objectif est identique à la MP5 de l'OP1.
Le service priorise les essences capables d'accueillir une large variété d'espèces au travers de leur durée de vie.		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	L'ensemble des MP de l'OP1, à l'exception de la SOP1MP2, sont prévus pour les exercices 2027 et plus tard.
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	OP1MP5 <i>Supprimer</i> L'OP1SOP8 est identique à la présente MP. La commission supprime cette dernière. Cette proposition est acceptée à l'unanimité
SOP1MP3 Cette MP, bien qu'ancré dans la loi (art. 33 LcFo), a été repoussé à plusieurs reprises. L'externalisation de cette tâche à un bureau externe est planifiée pour 2029, faute de ressources humaines à disposition. L'incidence financière de ce mandat est devisée à environ 150'000CHF. La planification forestière est l'outil de mise en œuvre de la politique forestière et a pour but de fixer les objectifs de développement et de gestion, en intégrant les intérêts liés à l'aménagement du territoire et en réglant la coordination avec d'autres domaines concernés par la gestion des forêts. SOP1MP4 Les forêts protectrices de certaines parties du Canton ne peuvent se régénérer suffisamment rapidement, en raison de l'abrutissement et des changements climatiques. Le Service prône une régulation plus active de la faune, notamment des cerfs, afin de baisser la pression sur la forêt. Les fonctions de protection des forêts, dans les zones concernées, pourraient notamment être impactées.		
3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	

Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
OP1I10 Ces projets sont notamment inclus avec la convention-programme gestion des forêts. Ces actions favorisent notamment l'utilisation de bois dans le domaine de la construction, à travers un appui pour la structuration des triages forestiers sur le territoire cantonal. LIGNUM est soutenu à hauteur de 15'000 CHF pour la promotion du bois. OP2I9 Faute de ressources humaines suffisantes, le service ne peut prétendre à l'ensemble des moyens mis à disposition par la Confédération dans le cadre de cette convention-programme. OP2I19 Faute de ressources humaines suffisantes, le service revoit la réalisation du plan d'action néophyte à la baisse. Les moyens financiers sont mis à disposition pour externaliser cette tâche.		

4. Ressources financières		
Les moyens financiers à disposition suffisent, mais pas les moyens humains. Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcout estimé à environ 920'000 CHF, par rapport à des prestations similaires qui auraient été fournies en interne. 36 Des transferts de ressources financières ou humaines entre conventions-programmes ne sont pas possibles. L'augmentation d'un million est notamment liée à des crédits d'investissement entièrement à charge de la Confédération. Dans le cadre de la convention nature et paysage, cette augmentation est notamment liée aux enveloppes attribuées aux parcs naturels régionaux.		

5. Ressources humaines		
+1 EPT Les ressources humaines à disposition du service ne permettent pas d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2026. Le budget présenté par le Conseil d'Etat ne correspond ainsi pas aux besoins réels. Faute de ressources humaines, le service externalise des tâches régaliennes, notamment la mise en place du plan directeur forestier cantonal (SOP1MP3). Faute de ressources humaines en suffisance, le Service de la forêt, de la nature et du paysage a dû se passer de subventions de la Confédération liées aux conventions programmes de 6 Mio de base sur une durée de 5 ans et 2 à 3 Mio dans le cadre des dernières négociations en 2024 pour la finalisation des conventions programmes actuelles (rapport de la commission ATE, Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement, p. 2). 1 EPT débloque un financement moyen d'environ 700'000 CHF dans le cadre des conventions programmes subventionnés par la confédération, à hauteur d'une participation fédérale de 65%. En ce sens, 1 EPT implique l'utilisation de 245'000 CHF par le canton, pour recevoir 455'000 CHF d'aide fédérale (rapport de la commission ATE, budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 49). Ce ratio a été reconfirmé pour l'exercice 2026. L'externalisation coûte environ 40% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont déjà consenti à la prise en charge d'un surcout d'environ 340'000 CHF sur les exercices 2024 et 2025, pour des prestations similaires en interne (≈600'000CHF/an externalisé = 140% vs. ≈430'000CHF/an internalisé = 100%). La commission ATE propose un pas supplémentaire vers l'internalisation de ces postes, en sus d'1 EPT déjà octroyé par le Conseil d'Etat. Cette proposition vise notamment à réduire la facture finale pour le citoyen, tout en lui fournissant des prestations qui sont actuellement gelées (OP1) en raison d'un manque de ressources humaines internes. Par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, cette proposition est acceptée		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

OP1

À l'exception du SOP2, aucune MP n'est prévue pour mettre en œuvre les sous-objectifs de l'OP1. L'ensemble des MP de l'OP1, à l'exception de la MP2, sont prévues pour les exercices 2027 et plus tard. De facto, cet objectif politique est gelé durant l'exercice 2026.

+1 EPT

Les ressources humaines à disposition du service ne permettent pas d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2026.

Faute de ressources humaines, le service externalise des tâches régaliennes de l'Etat, notamment la mise en place du plan directeur forestier cantonal (SOP1MP3).

Faute de ressources humaines en suffisance, le Service de la forêt, de la nature et du paysage a dû se passer de subventions de la Confédération liées aux conventions programmes de 6 Mio de base sur une durée de 5 ans et 2 à 3 Mio dans le cadre des dernières négociations en 2024 pour la finalisation des conventions programmes actuelles ([rapport de la commission ATE](#), Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement, p. 2).

1 EPT débloque un financement moyen d'environ 700'000 CHF dans le cadre des conventions programmes subventionnés par la confédération, à hauteur d'une participation fédérale de 65%. En ce sens, 1 EPT implique l'utilisation de 245'000 CHF par le canton, pour recevoir 455'000 CHF d'aide fédérale ([rapport de la commission ATE](#), budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 49). Ce ratio a été reconfirmé pour l'exercice 2026.

L'externalisation coûte environ 40% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont déjà consenti à la prise en charge d'un surcôt d'environ 340'000 CHF sur les exercices 2024 et 2025, pour des prestations similaires en interne ($\approx 600'000 \text{ CHF/an externalisé} = 140\%$ vs. $\approx 430'000 \text{ CHF/an internalisé} = 100\%$).

La commission ATE propose un pas supplémentaire vers l'internalisation de ces postes, en sus d'1 EPT déjà octroyé par le Conseil d'Etat. Cette proposition vise notamment à réduire la facture finale pour le citoyen, tout en lui fournissant des prestations qui sont actuellement gelées (OP1) en raison d'un manque de ressources humaines internes.

Par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, cette proposition est acceptée

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

La révision de l'ordonnance sur les forêts a été acceptée par le Conseil d'Etat en fin septembre 2025. La transmission au législatif pour consultation selon art. 90a [LOC RP](#) devrait s'effectuer sous peu.

Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcôt d'environ 870'000 CHF, pour des prestations similaires.

SOP1MP3

Cette MP, bien qu'ancrée dans la loi (art. 33 [LcFo](#)), a été repoussée à plusieurs reprises. L'externalisation de cette tâche à un bureau externe est planifiée pour 2029, faute de ressources humaines à disposition. L'incidence financière de ce mandat est devisée à environ 150'000 CHF. La planification forestière est l'outil de mise en œuvre de la politique forestière et a pour but de fixer les objectifs de développement et de gestion, en intégrant les intérêts liés à l'aménagement du territoire et en réglant la coordination avec d'autres domaines concernés par la gestion des forêts.

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines à disposition du service ne permettent pas d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2026.

Faute de ressources humaines, le service externalise des tâches régaliennes de l'Etat, notamment la mise en place du plan directeur forestier cantonal (SOP1MP3).

Faute de ressources humaines en suffisance, le Service de la forêt, de la nature et du paysage a dû se passer de subventions de la Confédération liées aux conventions programmes de 6 Mio de base sur une durée de 5 ans et 2 à 3 Mio dans le cadre des dernières négociations en 2024 pour la finalisation des conventions programmes actuelles ([rapport de la commission ATE](#), Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement, p. 2).

1 EPT débloque un financement moyen d'environ 700'000 CHF dans le cadre des conventions programmes subventionnés par la confédération, à hauteur d'une participation fédérale de 65%. En ce sens, 1 EPT implique l'utilisation de 245'000 CHF par le canton, pour recevoir 455'000 CHF d'aide fédérale ([rapport de la commission ATE](#), budget 2025-mandats de prestations politiques, p. 49). Ce ratio a été reconfirmé pour l'exercice 2026.

L'externalisation coûte environ 40% plus cher que l'internalisation, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont déjà consenti à la prise en charge d'un surcôt d'environ 340'000 CHF sur les exercices 2024 et 2025, pour des prestations similaires en interne ($\approx 600'000 \text{ CHF/an externalisé} = 140\%$ vs. $\approx 430'000 \text{ CHF/an internalisé} = 100\%$).

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

OP1MP5

Supprimer

L'OP1SOP8 est identique à la présente MP. La commission supprime cette dernière.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

+1 EPT

Par 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, cette proposition est acceptée

Service de l'environnement (DMTE)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	SOP1 Dans le domaine des sites pollués, les heures effectuées par les collaborateurs de l'Etat peuvent notamment être refacturées aux entreprises fautives. SOP2 Pour couvrir les tâches du service en matière de bruit et de rayonnement non ionisant, 1 EPT supplémentaire serait nécessaire.
-		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	

Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	MP1 1 EPT supplémentaire serait nécessaire pour accomplir cette MP, qui est en conséquence repoussée. MP4 <i>Surveillance systématique des antennes de téléphonie mobile afin de répondre aux préoccupations de la population</i> Le Service doit appliquer la loi. Il n'est pas souhaité que ce dernier aille au-delà des bases légales prévues. Cette proposition est acceptée à l'unanimité (12 votants) MP10 La centralisation des STEP est priorisée par le Service, aux regards notamment des bénéfices qui en découlent tant en matière d'efficacité que de répartitions des coûts.
-		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	oui	I8 <i>Quantité annuelle, en kg, de micropolluants mesurés en sortie des STEP industrielles et STEP mixtes des sites industriels chimiques valaisans suivis par le SEN</i> La commission indique l'unité de mesure à cet indicateur, dont la pertinence serait toute relative sans cette information. Cette proposition est acceptée à l'unanimité I15, I17, I19, I22, I23 <i>Vote de principe : basculement des indicateurs avec délai fixe dans les mesures prioritaires.</i> Ces indicateurs ne permettent pas de mesurer la performance de manière pertinente sur la durée aux yeux de la commission. Ils relèvent plus de mesures prioritaires en raison de leur caractère ponctuel. Par 11 voix pour, et 2 voix contre, cette proposition est acceptée
I2 Une différenciation de la quantité de produits phytosanitaires mesurés dans l'eau entre l'origine agricole et l'origine domestique n'est pas quantifiable à ce jour. La tendance observée semble indiquer une hausse de ces produits dans l'eau par rapport aux exercices précédents. I7		

L'objectif souhaité serait de zéro, dans le sens où aucune poursuite pénale n'aurait été nécessaire. Le service s'attend à 1 à 7 dossiers sur l'année.

4. Ressources financières

Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcout estimé à environ 920'000 CHF, par rapport à des prestations similaires qui auraient été fournies en interne.

5. Ressources humaines

Les ressources humaines à disposition du service ne permettent pas d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2026. Le budget présenté par le Conseil d'Etat ne correspond pas aux besoins réels.

2 postes autofinancés devraient être couverts par la confédération, qui a confirmé par écrit son engagement en ce sens. La signature définitive devrait s'effectuer sous peu. Ces ressources prennent en principe influence sur les rubriques 30 et 46.

SOP2

Pour couvrir les tâches du service en matière de bruit et de rayonnement non ionisant, 1 EPT supplémentaire serait nécessaire.

MP1

1 EPT supplémentaire serait nécessaire pour accomplir cette MP, qui est en conséquence repoussée.

Internalisation d'1 EPT actuellement externalisé (+120'000 à la rubrique 30 / - 140'000 à la rubrique 31)

L'équivalent de 3 à 4 EPT sont externalisés faute de ressources suffisantes pour accomplir les tâches auxquels le service est astreint ([rapport de la commission ATE](#), compte 2023-mandats de prestations politiques, p. 45).

L'externalisation coûte environ 40% plus cher que l'internalisation. Le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont déjà consenti à la prise en charge d'un surcout d'environ 280'000 CHF sur les exercices 2024 et 2025, pour des prestations similaires en interne (500'000CHF/an externalisé = 140% vs. 360'000CHF/an en interne = 100%).

En plus du coût plus élevé, cela présente évidemment un désavantage pour le service qui n'a pas les collaborateurs rattachés directement aux différentes unités organisationnelles et par conséquent, doit vérifier le travail effectué, étant donné qu'il en assume le contenu. Ce en sus des impératifs liés au marchés publics, qui impliquent une mise au concours au vu des montants concernés.

La commission souhaite maintenir le statu quo en matière d'externalisation.

Par 3 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions, cette proposition est refusée

6. Informations complémentaires

GP12

Les indemnités forfaitaires provenant de la Confédération, prévues selon les bases légales, sont assurées. Néanmoins, le subventionnement fédéral pour l'assainissement de sites pollués est conditionné à l'accomplissement des travaux par le canton, qui agit en tant qu'exécutant et doit se faisant supporter lui-même les coûts jusqu'à finalisation.

Le Service de l'environnement du canton du Valais est l'autorité chargée de mettre en œuvre l'assainissement de l'ancienne décharge de Gamsenried. Le canton du Valais porte la responsabilité qu'un projet global soit établi et l'entreprise Lonza devra supporter la plus grande partie des coûts en raison du dépôt de déchets durant de nombreuses années.

Vu sa complexité, le dossier avance lentement. Il a notamment fait l'objet d'un audit ([Gestion du site contaminé de l'ancienne décharge de Gamsenried](#), Contrôle Fédéral des Finances, 01.09.2025). Le principal constat du rapport est l'absence d'une vision d'ensemble des risques et d'un suivi coordonné des différentes entités fédérales impliquées.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Les ressources humaines à disposition du service ne permettent pas d'accomplir l'ensemble des mesures prioritaires prévues au budget 2026. Le budget présenté par le Conseil d'Etat ne correspond pas aux besoins réels.

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Dans le cadre des externalisations pratiquées par le DMTE au sein du SEN, du SFNP et du SDT, le Conseil d'Etat tout comme le Grand Conseil ont consenti, de 2024 à 2025, la prise en charge d'un surcout d'environ 870'000 CHF, pour des prestations similaires.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

MP4

Surveillance systématique des antennes de téléphonie mobile ~~afin de répondre aux préoccupations de la population~~

Le Service doit appliquer la loi. Il n'est pas souhaité que ce dernier aille au-delà des bases légales prévues.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (12 votants)

I8

Quantité annuelle, en kg, de micropolluants mesurés en sortie des STEP industrielles et STEP mixtes des sites industriels chimiques valaisans suivis par le SEN

La commission indique l'unité de mesure à cet indicateur, dont la pertinence serait toute relative sans cette information.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

I15, I17, I19, I22, I23

Vote de principe : basculement des indicateurs avec délai fixe dans les mesures prioritaires.

Ces indicateurs ne permettent pas de mesurer la performance de manière pertinente sur la durée aux yeux de la commission. Ils relèvent plus de mesures prioritaires en raison de leur caractère ponctuel.

Par 11 voix pour, et 2 voix contre, cette proposition est acceptée

Sion, le 6 novembre 2025

Le Président
REY Laurent

La Rapporteuse
CRETENAND Emma

Rapport de controlling des mandats politiques du budget 2026

Police cantonale
Service de la sécurité civile et militaire
Service juridique de la sécurité et de la justice
Service de la circulation routière et de la navigation
Service de l'application des peines et mesures
Service de la population et de la migration

La Commission de la sécurité publique s'est réunie le jeudi 18 septembre 2025 de 8h15 à 14h45 dans la salle de conférence 4 du bâtiment du Grand Conseil, à Sion.

Commission SP

Membres	18.09.2025
CHERVAZ Véronique, PS, Présidente	X
REICHEN Nadine, UDC, Vice-présidente	X
GEORGES Alexandre, PLR/FDP, Rapporteur	X
CHASSOT Emmanuel, Le Centre	X
EYER Silvia, PS	X
FUMEAUX Damien, UDC	X
HUGON Michaël, PLR/FDP	X
KUMMER Ralph, SVPO	SQUARATTI Daiana
LORENZ Stefan, neo – Die sozialliberale Mitte	X
MARET Alexandre, Le Centre	X
MARIÉTAN David, Le Centre	X
SCHENKEL Sandra, PLR/FDP	X
WYSSEN Diego, Die Mitte Oberwallis	X

Service parlementaire

GASSER Diane, collaboratrice scientifique

COGEST : MORET-ROTH Fabienne

COFI : CLIVAZ Pascal

Administration cantonale

GANZER Stéphane, Conseiller d'Etat, Chef du DSIS

GIROUD Ryan, Secrétaire général adjoint, DSIS

SALAMIN Andrea-Fabio, Responsable du controlling du DSIS

VARONE Christian, Commandant de la Police cantonale

REYNARD Julien, Chef de la section financière, Police cantonale

HUGUET Sophie, Cheffe du Service juridique de la sécurité et de la justice

BALTHASAR Boris, Adjoint de la Cheffe du Service juridique de la sécurité et de la justice

ABGOTTSPON Bruno, Chef du Service de la circulation routière et de la navigation

NOTH-ECOEUR Marie-Claude, Cheffe du Service de la sécurité civile et militaire

ROMEIRA Marco, Responsable de l'Administration générale et comptabilité et comptable, Service de la sécurité civile et militaire

TIANO Sandra, Cheffe du Service de la population et des migrations

DUC René, Chef du Service de l'application des peines et mesures

GABIOUD Florian, Responsable finances, Service de l'application des peines et mesures

Police cantonale (PC)

I. Analyse (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
-----------------	--	---------------------

Considérations générales		
-		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : MP2 : sur les 40 postes de policiers acceptés par le Grand Conseil [PO 4.0378], la PC a reçu à ce jour 5 postes pour la section d'action rapide au sein de la Gendarmerie et 7 postes pour la section « Cybercrime » au sein de la Police judiciaire.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

4. Ressources financières		
<u>Explications</u> :		

Rubr. 36 : le montant à la charge du canton du Valais pour le renouvellement de la technologie Polycom, prévu par la Confédération, s'élève à CHF 82 millions. La participation des cantons aux coûts se fait au prorata de leur population. Les cantons intègrent progressivement des montants dans leur budget.

5. Ressources humaines

Explications :

+ 1 EPT affecté à la section informatique : il s'agit d'un des quatre nouveaux postes dévolus au DSIS. Ce nouveau poste permettra de libérer des agents sur le terrain. Interpellé, le Commandant reconnaît qu'il serait rationnel de confier la gestion des ressources informatiques au Service cantonal de l'informatique. Cependant, ce service ne dispose pas de l'agilité nécessaire pour répondre aux besoins de la police, qui nécessite un accès permanent à ces ressources 24h/24 et 365 j/an, pour la gestion des crises.

Afin de respecter les décisions prises par le Grand Conseil liées au PO 4.0378 et la révision de la [Loi sur les violences domestiques](#), la commission propose la création de 8 nouveaux EPT :

+ 3 EPT de coordinateurs pour les violences domestiques et les quérulents à prendre sur le budget global de l'Etat (acceptés à l'unanimité) [env. CHF 120'000/EPT]

+ 5 EPT pour la section d'action rapide à prendre sur le budget global de l'Etat (acceptés par 12 voix contre 1) [env. CHF 120'000/EPT]

Le Commandant alerte que la situation sécuritaire se péjorera, sans dotation de ressources en personnel supplémentaires ces prochaines années.

6. Informations complémentaires

Remarques : -

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Oui

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

+ 3 EPT de coordinateurs pour les violences domestiques et les quérulents à prendre sur le budget global de l'Etat [env. CHF 120'000/EPT]

+ 5 EPT pour la section d'action rapide à prendre sur le budget global de l'Etat [env. CHF 120'000/EPT]

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

I. Analyse (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
-----------------	--	---------------------

Considérations générales		
-		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : IND 1 : diminution du pourcentage de planification cantonale validée en lien avec le projet d'une nouvelle analyse des risques, intégrant de nouveaux risques tels que l'approvisionnement en gaz ou les épizooties. Les communes seront tenues de revoir leur propre analyse des risques en conséquence. IND 8 : les nouvelles normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie entreront en vigueur au 1 ^{er} janvier 2027.		

4. Ressources financières		
----------------------------------	--	--

Explications :

Rubr. 34 : montants versés aux astreints de la protection civile pour les jours effectués au-delà du nombre de jours prévu dans leur engagement.

Rubr. 35-42 : il est difficile d'estimer un montant dans le budget pour la récupération des contributions de remplacement des communes. Pour rappel, les communes ont jusqu'à fin 2028 pour les rembourser ou en cas de projets particuliers, jusqu'à fin 2032. Le fonds cantonal des contributions de remplacement atteindra CHF 116 mios.

Rubr. 36 : en réponse à une question, la Cheffe du service estime à environ CHF 98 mios le coût pour le canton de la remise en état des abris PC.

Rubr. 45 : prélèvement sur le fonds du feu pour financer les travaux de dépollution concernant les PFAS situés aux abords de la maison du feu de Grône. Le canton pourrait obtenir une subvention de la Confédération à hauteur de 40% pour les travaux d'assainissement. Le présent budget ne tient pas compte de cette subvention. Sur la base des dernières analyses, le coût des travaux de dépollution devrait s'élever à CHF 6 mios plutôt qu'à 9 mios.

5. Ressources humaines

Explications : -

6. Informations complémentairesRemarques :

Fonds du feu : depuis 1934, les 7 cantons GUSTAVO reçoivent 5 ct./1'000 CHF de biens assurés. Des discussions sont en cours afin d'augmenter de 5 à 8ct. Le fonds s'élève actuellement à CHF 11 mios.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

-

Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ)

I. Analyse (rapport de controlling du mandat politique)

Éléments		Commentaires
-----------------	--	---------------------

Considérations générales		
-		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Non	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires</u> : Afin de rendre compte de l'évolution du travail des APEA et pour davantage de transparence, il est proposé les nouveaux indicateurs suivants : - <u>Nombre de mesures enfants</u> - <u>Nombre de mesures adultes</u> - <u>Nombre de recours déposés</u> - <u>Nombre de recours admis</u> - <u>Nombre de plaintes déposées</u>		

- Nombre de plaintes admises

Les six indicateurs sont acceptés à l'unanimité.

- Temps de traitement moyens par dossier

L'indicateur est accepté par 9 voix contre 1 et 2 abstentions. Plusieurs membres de la commission demandent que des statistiques du fonctionnement figurent dans le rapport annuel demandé dans le cadre du [PO 2025.09.387](#).

4. Ressources financières

Explications :

Rubr. 30 : compte tenu du résultat de l'exercice 2024, il a été nécessaire d'augmenter de CHF 30'000 le budget pour la rémunération des membres de la commission d'examen des candidats au barreau et notariat.

Rubr. 31 :

- depuis l'installation des APEA au 1^{er} janvier 2023, il a paru important de prévoir un soutien aux curateurs privés pour l'exercice de leurs missions et un soutien dans le recrutement des curateurs privés pour soulager les APEA. Cette tâche peut être déléguée à un tiers. Deux mandats de prestations ont été ainsi conclus avec une société à Naters.
- un montant de CHF 200'000 est prévu au budget 2026 pour les travaux d'implémentation de Justitia 4.0 dans les APEA.
- les charges liées aux expertises médicales augmentent. Ces charges peuvent être récupérées dans un second temps auprès de la personne sous protection à condition que celle-ci ne soit pas indigente. En réponse à une question, la Cheffe du service indique que les expertises sont requises par le droit fédéral. Les APEA s'appuient sur les compétences de leurs membres. Toutefois, ils ne disposent pas toujours des compétences en expertise pédopsychiatrique, ce qui les conduit parfois à faire appel à des ressources externes.

Rubr. 42 : baisse de la rétrocession du solde actif du compte exploitation des offices du registre du commerce du fait que des charges supplémentaires de personnel ont été enregistrées (engagement de 0.5 EPT à l'ORC du Bas-Valais et 1 EPT à l'ORC du Valais central).

5. Ressources humaines

Explications :

La commission propose par 7 voix contre 1 et 4 abstentions la création de :

+ 8 EPT pour les APEA à prendre sur le budget global de l'Etat [env. CHF 120'000/EPT]

Le nombre d'EPT alloué aux APEA repose sur les données de 2018. Or, avec la croissance démographique et la complexification des dossiers, un renforcement des ressources en personnel s'avère nécessaire. Ce nombre d'EPT se base sur une analyse des besoins du service.

L'exécution de la [MO 2024.03.043](#) est estimée à 5 à 10 ans.

6. Informations complémentaires

Remarques :

En vertu du secret de fonction, la commune ne peut pas être informée des raisons pour lesquelles un habitant est placé sous curatelle. Par ailleurs, lorsque des situations sont évoquées dans la presse, le service ne peut pas divulguer des détails sur les procédures en cours, précise le Chef du département.

Sur les décisions rendues par les APEA, 33 % sont rendues dans un délai inférieur de 3 mois et 44% dans un délai de 4 mois. Dès lors que les APEA reçoivent un signalement, elles instruisent et rendent des décisions dans un délai de moins de 6 mois.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Oui.

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

- Nombre de mesures enfants
- Nombre de mesures adultes

- Nombre de recours déposés
- Nombre de recours admis

- Nombre de plaintes déposées
- Nombre de plaintes admises

- Temps de traitement moyens par dossier

+ 8 EPT pour les APEA à prendre sur le budget global de l'Etat [env. CHF 120'000/EPT]

Service de la circulation routière et de la navigation (SCN)

I. Analyse (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
-		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	

Remarques complémentaires :

MP1 : les applications Cari-Garage et Cari-EMedko sont de plus en plus utilisées. Environ un tiers des quelques 18'000 certificats médicaux reçus annuellement par le SCN sont désormais enregistrés de cette manière.

MP 2 : différentes mesures ont été prises par le service, permettant de réduire le retard dans les contrôles des véhicules de 35% à 31,4%. Le canton du Valais se trouve en 6^e position des cantons les plus en retard dans les contrôles techniques. Outre la création proposée d'un poste supplémentaire d'expert de la circulation, le SCN a pris récemment d'autres mesures visant à limiter et réduire les retards. Ainsi, tous les véhicules utilisés à des fins professionnelles seront contrôlés dans les délais prescrits. Au moment, de l'envoi des convocations, une règle a été introduite afin de convoquer en priorité les véhicules dont le dernier contrôle technique remonte le plus loin dans le temps garantissant ainsi que les véhicules les plus à risque soient convoqués en premier. Malgré toutes ces mesures, le Chef du service signale qu'il faudra créer des postes supplémentaires d'experts de la circulation à partir de 2028 afin de pouvoir faire face à la croissance constante du parc automobile et ainsi pouvoir respecter les délais légaux prévus pour les contrôles périodiques des différents véhicules.

3. Indicateurs de performance		
-------------------------------	--	--

Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> Un commissaire trouverait intéressant de connaître le pourcentage des demandes adressées au service par voie électronique. Un tel indicateur demanderait d'additionner toutes les offres du service. Le Chef du service va réfléchir à un éventuel indicateur permettant de mesurer le positionnement numérique du service.		

4. Ressources financières		
<u>Explications :</u> Rubr. 31 : le logiciel du système de ticketing doit être remplacé, car le fournisseur actuel cessera d'en assurer la maintenance, contraignant ainsi le service à se doter d'un nouveau système. Un budget est également prévu pour recourir à un expert reconnu, qui apportera son soutien au projet de révision partielle de la loi sur l'imposition des véhicules.		

5. Ressources humaines		
<u>Explications :</u> -		

6. Informations complémentaires		
<u>Remarques :</u> En 2025, le service a enregistré une augmentation du parc de véhicules d'environ 1.6%. Pour le budget 2026, une hausse de + 1.5% est estimée. Depuis 2013, le volume de travail aux guichets et au téléphone a fortement augmenté (+ 20% aux guichets ; + 25% au téléphone). Les demandes par courriel sont également en hausse. Pour répondre à cette augmentation du volume de travail, diverses mesures internes sont régulièrement mises en place : amélioration des logiciels d'exploitation et développement d'applications numériques. Toutefois, l'ensemble du système commence à atteindre ses limites. Plusieurs scénarios sont à l'étude, notamment la réduction des horaires d'ouverture du Call center ainsi que l'introduction d'un Voicebot permettant de répondre 24h/24 aux questions fréquemment posées. SuisseWallet : le canton du Valais est l'un des cantons pilotes pour l'introduction du permis d'élève conducteur électronique (e-PEC). Si la votation fédérale sur l'e-ID aboutit, cela ouvrira la voie à la poursuite du développement du permis de conduire électronique.		

- II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**
-
- III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**
Oui.
- IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026**
-

Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)

I. Analyse (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
-----------------	--	---------------------

Considérations générales		
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie pénitentiaire 2030 qui se reflète dans la structure, les finances et la dotation en personnel du service.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

4. Ressources financières		
<u>Explications</u> :		
Rubr. 36 : Etatisation des EPTs de la Fondation valaisanne de probation (3.5 EPTs)		

5. Ressources humaines		
-------------------------------	--	--

Explications :

- La Cheffe de l'office des sanctions et des mesures d'accompagnement prendra ses fonctions à la fin de l'année 2025.
- Le nouveau Chef du service souhaite renforcer la cohésion et l'unité au sein du service, encourager une identification positive aux métiers de la détention et promouvoir le développement de la formation du personnel.

6. Informations complémentairesRemarques :

- Etablissements de détention avant jugement :
Prison de Brig : la structure est jugée vieillissante et peu adaptée par les commissions.
Prison de Sion : mise en œuvre des recommandations de la CCDJP et discussion en cours avec le Ministère public pour comprendre les raisons de la suroccupation carcérale actuelle.
- Le nouveau centre Pramont+ figure dans les priorités FIGI.
- Projets de digitalisation : eJustice VS, Justitia 4.0, etc.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

-

Service de la population et de la migration (SPM)

I. Analyse (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
-		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
MP2 : la mise en consultation de l'avant-projet de loi est prévue d'ici la fin de l'année 2025.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
IND 29 : d'ici à 2031, les cartes d'identité devront être remplacées par la carte d'identité biométrique. Le SPM encouragera la population à renouveler sa carte d'identité dès que la technologie sera disponible, afin d'éviter une surcharge des centres de biométrie en 2031.		
IND 30 : la participation des communes se fait sur base volontaire. 75% des communes valaisannes sont compatibles avec le logiciel eDéménagement, 54% des communes sont actuellement connectées.		

4. Ressources financières		
<u>Explications :</u> Rubr. 31 : augmentation des coûts de maintenance des logiciels liée à la progression de la digitalisation au sein du service. Rubr. 36-42 : auparavant, l'augmentation de la production des documents d'identité s'expliquait par un effet de rattrapage suite au Covid. Cependant, la Cheffe du service ne dispose pas d'explications pour la hausse constatée actuellement.		
5. Ressources humaines		
<u>Explications :</u> Le recrutement de certains profils, notamment les officiers d'Etat civil, représente un défi pour le SPM.		
6. Informations complémentaires		
<u>Remarques :</u> Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la COGEST. Les conclusions de l'analyse organisationnelle effectuée par un cabinet externe sont positives, annonce la Cheffe du service.		

- II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**
-
- III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**
Oui.
- IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026**
-

La présidente
Véronique Chervaz

Le rapporteur
Alexandre Georges

Rapport de controlling des mandats politiques du budget 2026

Service de la santé publique

Service de l'action sociale

Service de la consommation et affaires vétérinaires

Service de la protection des travailleurs et des relations du travail

Déroulement des travaux

La Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI) s'est réunie le mardi 16 septembre 2025, de 8 h 45 à 15h, à la salle de conférence 4 du bâtiment du Grand Conseil.

Commission SAI

Membres	16.09.2025
HÉRITIER Alexia, Le Centre, présidente	X
MORISOD Carole, Les Vert.e.s, vice-présidente	PUSTEL Christelle
RIME Fabienne, PLR/FDP, rapporteure	X
DELEZE Sarah, Le Centre	ROSSIER Virginie
DUC BONVIN Romaine, Le Centre	X
GABIOUD Pierre, UDC	X
IN-ALBON Rémy, UDC	X
KIECHLER Gerhard, neo – Die sozialliberale Mitte	X
LUY Alexandre, PLR/FDP	X
PARDO Nadine, PLR/FDP	X
PONT Aurélie, PS	X
SCHMID Aurel, Die Mitte Oberwallis	X
TEIXEIRA Emilie, PS	X

Service parlementaire

DELALOYE Sophie, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

REYNARD Mathias, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

CURDY Camille, responsable du controlling du DSSC

BERTELLETO Xavier, chef du Service de la santé publique (SSP), DSSC

THEODOLOZ Florent, chef de la section Finances, SSP

MASSEREY Eric, médecin cantonal, SSP

FAVEZ Jérôme, chef du Service de l'action sociale (SAS), DSSC

FAVRE Roland, adjoint du chef du SAS et chef de l'Office de coordination des prestations sociales (OCPS), DSSC

BABST Linda, cheffe du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et chimiste cantonale, DSSC

KIRCHMEIER ERIC, adjoint de la cheffe du SCAV et vétérinaire cantonal

BOLLI Nicolas, chef du Service de la protection des travailleurs et des relations du travail (SPT), DSSC

DUC Vanessa, adjointe du chef du SPT

COFI

GRICHTING Valériane, PLR/FDP

COGEST

COUTURIER Mathieu PLR/FDP

Service de la santé publique

Éléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
Les augmentations de budget année après année dans le domaine sanitaire ont des conséquences importantes pour les cantons. Le budget 2025 était extrêmement serré, puisque de nombreuses prévisions avaient été sous-estimées. Le SSP est actuellement en discussion avec l'ACF pour voir si un crédit supplémentaire pourra être demandé pour répondre à cette problématique. Dans le domaine hospitalier, l'augmentation des coûts n'est pas toujours maîtrisable (augmentation des frais obligatoires, comme les hospitalisations hors canton, bon nombre de PIG, etc.) Sans le soutien accordé, par le Conseil d'État et le Grand Conseil, au personnel de l'HVS (compensation du renchérissement), ces mesures de valorisations n'auraient pas pu réalisées par l'hôpital lui-même.		

1. Objectifs et sous-objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	oui	SO 2 Garantir une prise en charge hospitalière curative et palliative répondant aux besoins des patients <u>et respectant l'efficacité et l'économie</u>. SO 3 Garantir une prise en charge extra-hospitalière répondant aux besoins des patients <u>et respectant l'efficacité et l'économie</u>.

Remarques complémentaires :

Objectif politique

La Commission SAI déplore que moins de 1% du budget soit consacré à la prévention et incite le service à réfléchir à un changement de paradigme pour passer d'un système de santé à un système de soins. Le chef du Département explique que ce 1% est tout ce que le service peut investir actuellement, car l'immense majorité de son budget (près de 90%) est constitué de dépenses liées (factures hospitalières, PIG). Le SSP

considère également de facto les RIP comme une dépense liée, car l'un des défis du service pour les prochaines années est la mise en œuvre du contre-projet direct à l'initiative d'allègement des primes. Le niveau de financement des RIP par le canton devra être fixe et s'adapter à une limite fédérale dès 2028. Le service aimerait augmenter ce budget petit à petit pour que les conséquences financières ne soient pas trop importantes dans le budget 2028. Une proposition est déposée par la Commission SAI (voir Ressources financières, rubr. 36) pour y apporter une premier élément de réponse.

Le SAS et le SSP collaborent à la mise en place d'un Masterplan ambitieux visant à répartir les soins de santé de base sur différents prestataires et à décloisonner la vision de la médecine. La refonte du GP 11 (voir ci-après) va aussi dans le sens d'une nouvelle impulsion stratégique.

SO 2 et SO 3 : À l'unanimité des 13 membres présents, la Commission SAI souhaite ajouter la précision « et respectant l'efficacité et l'économie », car ces deux grands principes doivent servir de boussole à toute politique de santé publique.

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	oui	MP 1 Réponse à l'urgence : réforme de la garde médicale <u>avec le rétablissement de la Maison de la garde et la mise en service des équipes mobiles</u> et mise en service d'une nouvelle régulation médicale (nouvel opérateur et nouveau numéro de téléphone) Délai : 31.12.2026 MP 2bis (nouveau) <u>Réalisation d'une étude auprès de l'Observatoire valaisan de la santé sur la satisfaction relative aux conditions de travail dans le domaine de la santé</u> <u>Délai : 31.12.2026</u> MP 2ter (nouveau) <u>Poursuivre l'implémentation du Dossier électronique du patient</u> <u>Délai : 31.12.2028</u>

		MP 8 Travaux préparatoires à la révision de la loi sur les soins de longue durée (<u>adoption par le Conseil d'État du projet de la commission extraparlamentaire transposition législative de la politique Génération 60+</u>) Délai : 31.12.2026
<u>Remarques complémentaires :</u> MP 1 : Le désengorgement des urgences est une priorité absolue pour la Commission SAI. Le projet pilote de Maison de la garde mené à Sion durant 3 mois doit être poursuivi. Le développement des équipes mobiles d'urgence ainsi que le nouveau numéro d'appel 0848 pour le tri des urgences sont aussi des mesures phares à renforcer et poursuivre. La mise ne place du nouveau téléphone pour le tri des patients a toutefois été biffée de la formulation de la MP, car la commission considère que cette partie de la mesure est déjà réalisée. La refonte du système de garde telle qu'envisagée par le Médecin cantonal est également l'un des éléments clés de la réponse à l'urgence. Par 8 voix contre 1 et 4 abstentions, la Commission SAI souhaite reformuler cette MP comme suit : Réponse à l'urgence : réforme de la garde médicale <u>avec le rétablissement de la Maison de la garde et la mise en service des équipes mobiles et mise en service d'une nouvelle régulation médicale (nouvel opérateur et nouveau numéro de téléphone)</u> MP 1 2ter (nouvelle) : Par 11 voix contre 2, la Commission SAI souhaite inscrire une MP pour la poursuite et l'implémentation du Dossier électronique du patient d'ici au 31.12.2028. Le chef de service explique que ce travail se fait en collaboration avec les autres cantons romands et qu'il convient actuellement d'attendre la révision de la base légale fédérale, qui contiendra probablement la réglementation de l'ouverture automatique des DEP, l'obligation pour les professionnels d'y avoir recours et la mise ne place d'une plateforme nationale. MP 2bis : Par 11 voix contre 0 et 2 abstentions, la Commission SAI souhaite introduire une nouvelle MP visant à mandater l'Observatoire valaisan de la santé (OVS) pour effectuer une enquête sur la satisfaction relative aux conditions de travail dans le domaine de la santé. Les institutions ont du mal à déployer ce genre d'outils et le SSP pourrait initier la démarche, en mandatant cette étude à l'OVS, afin d'offrir des pistes de compréhensions aux questions liées aux conditions de travail du personnel du parapublic et à la satisfaction de la mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts. Le chef du DSSC est favorable à réitérer ces études à chaque législature. Il relève que les indicateurs sur le taux de rotation du personnel de l'HVS sont plutôt encourageants. MP 5 : La mise en œuvre d'EFAS est prévue pour 2028. La Confédération n'a pas encore donné de consignes claires pour la mise en œuvre de la réforme et ces éléments devront être intégrés dans la révision de la LEIS. L'autre aspect important de la révision de la LEIS concerne la gouvernance de l'hôpital. Une seule et même révision de loi est prévue pour traiter ces deux aspects. MP 8 : Le rapport issu de la consultation sur la stratégie 60+ sera établi prochainement. Une commission extraparlamentaire préparera un avant-projet de loi, et le traitement de la loi par le Grand Conseil est prévu pour 2027. La mention de « travaux préparatoires » n'est pas suffisamment claire pour la commission. Elle souhaite, à l'unanimité des 13 membres présents, modifier la formulation de cette MP comme suit : Travaux préparatoires à la révision de la loi sur les soins de longue durée (<u>adoption par le Conseil d'État du projet de la commission extraparlamentaire transposition législative de la politique Génération 60+</u>)		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	oui	

Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Ind 3 Nombre de carnets à souche délivrés (prescription médicale de stupéfiants) Ind. 22bis (nouveau) Nombre de journées de soins en lits d'attente hospitaliers
Remarques complémentaires : Ind. 3 : À l'unanimité des 13 membres présents, la commission souhaite biffer cet indicateur qui ne lui semble pas pertinent. Ind. 7 : L'ajout de cet indicateur a été effectué dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur la mise à disposition des places de stages et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé. Le service monitorie la fixation des objectifs de formation pour les professions des soins et cette mesure a un impact positif sur la relève. Ad 2 : L'HVS fournit à la COFI un suivi régulier du financement des investissements et des mesures d'économies internes. Ind. 22bis À l'unanimité des 13 membres présents, la commission souhaite ajouter un indicateur sur le nombre de journées de soins en lits d'attente hospitaliers. Il s'agit de lits destinés aux personnes en attente d'un placement en EMS.		

4. Ressources financières		
Explications: GP 11 Le GP est un agrégat de produits dont certains étaient orientés sur les tâches régaliennes du médecin cantonal, et qui a été élargi pour intégrer des réflexions sur une évolution stratégique du système de santé. Rubr. 36 Les montants pour les RIP dans le budget 2026 du SSP ne permettront pas de maintenir le niveau de l'année précédente, car la part 2026 du canton est la même qu'en 2025. 4'000 personnes verront donc leurs RIP baisser en 2026. Entre 5 et 7 millions de francs manquent pour que le niveau des RIP de 2025 soit maintenu. En outre, la mise en œuvre en 2028 du contre-projet à l'initiative d'allègement des primes contraindra le SSP à consacrer 55 millions de francs supplémentaires au RIP selon les estimations du service. Pour anticiper ce changement, la commission SAI souhaite, par 7 voix contre 6 , déposer l'amendement suivant : 36 Charges de transferts +5 millions Augmentation des moyens alloués aux RIP en 2026 afin d'atténuer l'impact de la hausse continue des primes et de limiter l'exclusion d'un trop grand nombre d'assurés du subventionnement par rapport à 2025 Compensation 48 Revenus extraordinaires +5 millions Financement par la réserve de politique budgétaire		

5. Ressources humaines		
Explications : -		

6. Informations complémentaires		
Remarques : -		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Oui

Cf. amendement financier aux rubriques 36 et 48 concernant l'augmentation des moyens alloués aux RIP 2026 (+ 5 millions)

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

Sous-objectifs

SO 2

Garantir une prise en charge hospitalière curative et palliative répondant aux besoins des patients et respectant l'efficience et l'économicité.

SO 3

Garantir une prise en charge extra-hospitalière répondant aux besoins des patients et respectant l'efficience et l'économicité.

Indicateurs

Ind 3

Nombre de carnets à souche délivrés prescription médicale de stupéfiants)

Ind. 22bis (nouveau)

Nombre de journées de soins en lits d'attente hospitaliers

Mesures prioritaires

MP 1

Réponse à l'urgence : réforme de la garde médicale avec le rétablissement de la Maison de la garde et la mise en service des équipes mobiles ~~et mise en service d'une nouvelle régulation médicale (nouvel opérateur et nouveau numéro de téléphone)~~

MP 2bis

Réalisation d'une étude auprès de l'Observatoire valaisan de la santé sur la satisfaction relative aux conditions de travail dans le domaine de la santé

Délai 31.12.2026

MP 2ter (nouveau)

Poursuivre l'implémentation du Dossier électronique du patientDélai: 31.12.2028**MP 8**

Travaux préparatoires à la révision de la loi sur les soins de longue durée (adoption par le Conseil d'État du projet de la commission extraparlamentaire transposition législative de la politique Génération 60+)

Ressources financières**36 Charges de transferts**

+5 millions

Augmentation des moyens alloués aux RIP en 2026 afin d'atténuer l'impact de la hausse continue des primes et de limiter l'exclusion d'un trop grand nombre d'assurés du subventionnement par rapport à 2025

Compensation

48 Revenus extraordinaires

+5 millions

Financement par la réserve de politique budgétaire

Service de l'action sociale

<i>Éléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------

Considérations générales		
Sur l'ensemble du budget 2026, 11,6 millions de francs liés aux frais de fonctionnement sont planifiés, ce qui se justifie par une augmentation de 2,3 millions dans le domaine de l'asile, de 5,8 millions par les questions du domaine du handicap et de 3,3 millions dans le domaine des prestations sociales. 3 millions de cette somme globale est liée au renchérissement.		

1. Objectifs et sous-objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	oui	O 3 Assurer l'accueil et la prise en charge sociale des requérants d'asile et des réfugiés <u>des personnes relevant du domaine de l'asile</u> SO 3 5 (nouveau) <u>Augmenter le taux d'intégration professionnelle au bénéfice des personnes avec un permis F en âge de travailler</u>
<u>Remarques complémentaires :</u> O 3 : Reformuler cet objectif permet d'inclure également les détenteurs de permis S. La commission SAI accepte, à l'unanimité des 13 membres présents, de modifier cet objectif comme suite : Assurer l'accueil et la prise en charge sociale des requérants d'asile et des réfugiés <u>des personnes relevant du domaine de l'asile</u> SO 3 5 (nouveau) : La commission SAI décide, à l'unanimité des 13 membres présents, d'ajouter un sous-objectif avec le libellé suivant : Augmenter le taux d'intégration professionnelle au bénéfice des personnes avec un permis F en âge de travailler.		

Le chef de service rappelle que le Valais est parmi les bons élèves en comparaison intercantonale sur ce point.

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	oui	Lorsqu'un délai est fixé au 31.12.2026 il s'agit d'avancées majeures dans les mesures prioritaires et non d'un aboutissement définitif.
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	oui	MP 1 <u>Participation aux travaux préparatoires de la révision de la loi sur les soins de longue durée en y introduisant des éléments de politique sociale pour les Générations 60+</u> Délai : 31.12.2026 MP 14 Amélioration du taux d'emploi des personnes relevant du domaine de l'asile en renforçant les collaborations avec les offices régionaux de placement (ORP), et les associations faitières (domaines santé, restauration, construction, etc.) <u>et les institutions publiques</u> Délai : 31.12.2026 MP (nouvelle) <u>Mise en œuvre de mesures afin d'éviter la déqualification professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile</u> Délai : 31.12.2026

Remarques complémentaires :

MP 1 : La stratégie Générations 60+ ne concerne pas que les baby-boomers mais prend aussi en considération les spécificités de l'arrivée massive à la retraite de ces derniers. Cette stratégie est portée conjointement par le SAS et le SSP. La consultation s'est terminée fin juin et les services sont en train d'élaborer une révision de la loi sur les soins de longue durée, dont le SSP aura le lead.

À l'unanimité des 13 membres présents, la Commission SAI souhaite modifier le libellé de la MP comme suit : Participation aux travaux préparatoires de la révision de la loi sur les soins de longue durée en y introduisant des éléments de politique sociale pour les Générations 60+. Il lui paraît important de ne pas laisser penser que la loi sur les soins de longue durée serait soumise au Grand Conseil fin 2026. Le calendrier prévu pour cette révision vise une phase parlementaire dès janvier 2028.

MP 7 : Les réflexions avec équipes mobiles pour le soutien des situations TSA se fait en collaboration avec le SSP. L'idée est de ne pas faire deux fois le même système mais d'explorer des postes pour développer des synergies.

MP 14 : L'État du Valais et certaines communes engagent également du personnel relevant du domaine de l'asile et ces pratiques doivent être encouragées. La Commission SAI accepte, **à l'unanimité des 13 membres présents**, de modifier cette MP comme suit : Amélioration du taux d'emploi des personnes relevant du domaine de l'asile en renforçant les collaborations avec les offices régionaux de placement

(ORP), ~~et~~ les associations faïtières (domaines santé, restauration, construction, etc.) et les institutions publiques

MP 19 : A l'unanimité des 13 membres présents, la Commission SAI souhaite introduire une nouvelle MP avec la teneur suivante : Mise en œuvre de mesures afin d'éviter la déqualification professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile.

La commission souhaite que le SAS prenne davantage de mesures pour que les personnes relevant de l'asile soient rapidement intégrées sur le marché du travail, afin de favoriser leur confiance en elles et leurs chances d'intégration. Le chef du SAS précise que le service est restreint par les directives fédérales concernant les reconnaissances des diplômes. Toutefois, le DSSC a mandaté une étude à la HES-SO pour identifier des moyens d'éviter les disqualifications dans le domaine de la santé. Suite à cette étude, dont le rapport sera fourni à la suite de la séance à la commission SAI, un projet pilote sera développé. D'autres mesures ont déjà été initiées par le SAS et seront intensifiées en 2026 dans la mesure des réserves budgétaires.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	oui	Ind. 23 (nouveau) <u>Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile ayant bénéficié de mesures afin d'empêcher la déqualification professionnelle</u>

Remarques complémentaires :

Ind 5 : Pour augmenter durablement le taux de recouvrement des pensions alimentaires, le SAS aurait besoin de pouvoir internaliser les EPT pour les postes qu'il externalise actuellement et qui lui coûtent plus cher que des postes internes. Cependant, la COFI ne considère pas ces postes comme entièrement autofinancés et a toujours refusé de préavis positivement les amendements de la Commission SAI qui allaient dans le sens de la création d'EPT pour le BRACE lors des derniers débats budgétaires.

Par 12 voix, 0 opposition et 1 abstention, la commission souhaite donc déposer un amendement portant sur la création de 3 postes pour les recouvrements des pensions alimentaires, car ce travail rapporte plus à l'État qu'il n'en coûte. Ces trois EPT permettraient une réduction des charges et une atteinte stable des objectifs de recouvrement fixés par le service.

Ind. 21 et 22 : 1% d'augmentation du pourcentage d'intégration sur le marché du travail des personnes relevant de l'asile paraît peu, mais exige un grand investissement. Les arrivées ne décroissent pas et l'apprentissage de la langue reste le prérequis pour tout exercice d'une activité lucrative. Le Valais est souvent cité en exemple pour sa bonne intégration des permis F, mais est en revanche encore à la traîne en ce qui concerne les permis S puisque la moyenne nationale est de 33,8%. La stratégie du canton du Valais, avec la formation via les classes SCAI, paieront cependant à long terme. Le chef du DSSC rappelle que les exigences du Conseil fédéral concernant l'intégration des permis S sont d'autant moins réalistes qu'en parallèle il prévoit des coupes dans les forfaits.

Ind. 23 (nouveau): À l'unanimité des 13 membres présents, la Commission SAI souhaite introduire le nouvel indicateur suivant : Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile ayant bénéficié de mesures afin d'empêcher la déqualification professionnelle.

Cet indicateur est en lien avec l'ajout de la nouvelle MP et permet d'en faire ressortir l'efficacité.

4. Ressources financières		
<u>Explications :</u>		
Rubr. 30		

- L'augmentation de 6 millions de francs se répartit comme suite : 30% sont des coûts de rattrapage et 70% des coûts supplémentaires pour faire face à l'augmentation des arrivées de migrants. Le service a notamment engagé un responsable qualité et sécurité, car la sécurité des résidents des centres de requérants d'asiles collectifs devait être améliorée et les risques notamment liés aux incendies mieux encadrés.

Rubr. 31

- Le SAS paie les prix des assurances-maladie pour les migrants à travers la rubrique 31. Jusqu'à ce budget, le SAS demandait des RIP au SSP et réduisait ensuite les montants inscrits à la rubrique 31 du montant des RIP accordées. Or L'Inspectorat des finances considère que cette manière de faire augmentait les charges de l'État et qu'il était préférable d'inscrire ces montants à la rubrique 39 (imputations internes, charges) du SSP et à la rubrique 49 (imputations internes, recettes) du SAS.

Rubr. 30 et 31 (voir aussi ind. 5)

- La proposition de la Commission SAI d'amender 3 EPT supplémentaire au budget 2026 pour réintégrer les 3 postes actuellement externalisés auprès de Caritas n'a pas d'incidence financière. En effet, les charges pour l'externalisation de cette tâche étaient budgétées en rubrique 31 et il convient d'augmenter la rubrique 30 du montant de 300'000.- pour pérenniser les 3 EPT.

5. Ressources humainesExplications :

4 EPT ont été attribués par le Conseil d'État au Département, dont 2,4 au SAS. 1 EPT vise à renforcer l'appui scientifique de l'OCQH (0,6 EPT intervenant LAVI et 0,8 EPT pour la mise en œuvre de la politique du logement)

6. Informations complémentaires

Remarques : La Commission SAI souhaite que des indications sur les temps d'attente aux urgences selon le code de gravité soient intégrées au rapport du Conseil d'État sur sa politique sanitaire, car il permet de voir l'évolution de l'efficacité des urgences.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Rubr. 30 Charges de personnel

+ 260'000

Rapatriement au BRACE des 3 EPT (emploi plein temps) externalisés auprès de CARITAS afin de maintenir le niveau de recouvrement des contributions d'entretien

Compensation**Rubr. 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**

- 280'000

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

Ressources financières

Rubr. 30 Charges de personnel

+ 260'000

Rapatriement au BRACE des 3 EPT (emploi plein temps) externalisés auprès de CARITAS afin de maintenir le niveau de recouvrement des contributions d'entretien

Compensation

Rubr. 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

- 280'000

Objectifs et sous-objectifs politiques

O 3

Assurer l'accueil et la prise en charge sociale ~~des requérants d'asile et des réfugiés~~ des personnes relevant du domaine de l'asile

SO 3 5 (nouveau)

Augmenter le taux d'intégration professionnelle au bénéfice des personnes avec un permis F en âge de travailler

Mesures prioritaires

MP 1 Participation aux travaux préparatoires de la révision de la loi sur les soins de longue durée en y introduisant des éléments de politique sociale pour les Générations 60+

Délai : 31.12.2026

MP 14 Amélioration du taux d'emploi des personnes relevant du domaine de l'asile en renforçant les collaborations avec les offices régionaux de placement (ORP), ~~et~~ les associations faitières (domaines santé, restauration, construction, etc.) et les institutions publiques

Délai : 31.12.2026

MP (nouvelle) Mise en œuvre de mesures afin d'éviter la déqualification professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile

Délai : 31.12.2026

Indicateurs

Ad 1.6bis (nouveau) nombre dossiers suivis durant l'année par les centres de consultation LAVI

Ad 3 23 (nouveau) Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile ayant bénéficié de mesures afin d'empêcher la déqualification professionnelle

Service de la consommation et affaires vétérinaires

Éléments		Commentaires
Considérations générales		
2026 sera une année riche en défis : le déménagement sur le site de Piscine 10, dans des locaux proches du service de l'environnement, permettra de bonnes synergies. La première étape se réalisera en 2026. Le laboratoire ne sera en revanche livré qu'en 2027, ce qui imposera un déménagement en 2 temps.		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?		
<u>Remarques complémentaires :</u> -		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?		
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?		
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?		
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?		
<u>Remarques complémentaires :</u> MP 6 : Le programme suisse d'éradication de la diarrhée virale bovine consiste en un renforcement des investigations, des mesures concrètes et de l'information relative à cette maladie.		
3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	oui	Ind. 12 Nombre d'inspections réalisées <u>Nombre d'établissements soumis au droit alimentaire inspectés</u> Ind. 13 Nombre d'établissements inspectés <u>Nombre d'inspections d'établissements soumis au droit alimentaire réalisées</u>
<u>Remarques complémentaires :</u>		

Ind. 1 : La baisse d'environ 15% des contrôles planifiés pour 2026 s'explique par l'abrogation du règlement sur les installations de baignade, qui permettra au SCAV de ne plus effectuer ces contrôles des eaux de baignade et de se concentrer sur le domaine alimentaire et des objets usuels dans lequel il y a un réel retard à rattraper (ind. 3).

Ind. 3 : Le Valais ne suivait pas les prescriptions des chimistes cantonaux au niveau des contrôles officiels et reste en dessous du seuil requis par rapport au nombre d'habitants malgré une augmentation dans les contrôles alimentaires et des objets usuels. Le grand déploiement des contrôles ne pourra se faire qu'en 2027, car les ressources du service sont déjà très sollicitées par le déménagement des équipements en 2026.

Ind. 12 et 13 : Les libellés de ces indicateurs ne paraissant pas clairs, la commission a décidé, **à l'unanimité des 13 membres présents**, de les modifier comme suit :

- ~~Nombre d'inspections réalisées~~ **Nombre d'établissements soumis au droit alimentaire inspectés**
- ~~Nombre d'inspections d'établissements soumis au droit alimentaire réalisées~~ **Nombre d'inspections d'établissements soumis au droit alimentaire réalisées**

Ind. 20 : La situation du Valais concernant les PFAS est plutôt satisfaisante, car la production indigène est peu impactée par ce type de polluants. L'objectif est donc de maintenir une surveillance, mais rien n'indique un besoin accru dans ce domaine-là.

Ind. 29 : Cet objectif de 15% est certes encore minimaliste, mais il faut attendre la nouvelle loi cantonale sur les chiens (MP 8) pour pouvoir aller de l'avant dans ce domaine.

4. Ressources financières

Explications :

Rubr. 31 : Quand le budget a été établi, la cheffe de service n'avait pas encore été informée que la livraison des appareils de laboratoires ne se ferait qu'en 2027. Des discussions sont encore menées avec le SIP pour savoir qui prend en charge quels frais vu le report de délais.

Un détail de la rubrique 31 sera transmis à la COFI directement.

Rubr. 35 : Le gel des taux d'intérêt dans les budgets 2025, 2026 et 2027 n'impacte pas directement le budget du service.

Le fonds cantonal pour les épizooties sert à indemniser les pertes d'animaux en cas d'épizooties (pas d'indemnité en cas de perte d'activité en revanche).

5. Ressources humaines

Explications : 1,3 EPT supplémentaire ont pu être accordé au SCAV sur les 4 attribués au Département. Ce service était prioritaire pour recevoir des forces supplémentaires. Le contrôle des abattoirs pourra donc enfin être internalisé, comme le souhaitait le service depuis de nombreuses années.

L'ensemble des EPT prévu répond à un besoin criant de la part du secteur vétérinaire pour pouvoir effectuer correctement son travail. Les EPT qui pourraient être supprimés selon Efficience Plus ont déjà pu être dégagés avec la mesure d'abrogation du contrôle des eaux de baignade. Le service a donc déjà commencé à mettre en œuvre la révision des processus pour améliorer son efficacité, mais des ressources financières seront nécessaires pour mettre en œuvre des projets comme la création de logiciels, des plateformes d'annonce, etc.

6. Informations complémentaires

Remarques : Le SCAV peut faire face aux cas de dermatose (DNC). Gérer la survenue de nouvelles épizooties fait partie de son mandat politique, même si ce point précis ne figure pas au budget 2026. Quelques milliers de francs investis dans les vaccinations seront probablement nécessaires, absorbés par le budget ordinaire du service.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

Ind. 12

~~Nombre d'inspections réalisées~~ d'établissements soumis au droit alimentaire inspectés

Ind. 13

~~Nombre d'établissements inspectés~~ Nombre d'inspections d'établissements soumis au droit alimentaire réalisées.

Service de la protection des travailleurs et des relations de travail

Éléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
Rappel liminaire : le SPT gère également l'État-major du DSSC.		

1. Objectifs et sous-objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	non	
<u>Remarques complémentaires</u> : MP 1 : Les données sur les bracelets pour lutter contre les effets de la canicule sur les travailleurs des chantiers seront récoltées en novembre et un bilan sera fait en décembre. Sur cette base, le service décidera s'il poursuivra ce projet pour une troisième année consécutive. MP 4 : Quelque 200 entreprises sont actuellement inscrites sur la plateforme Ebadge. Dès le 1 ^{er} octobre 2025, l'Ebadge sera exigé pour les marchés publics de l'État sur invitation ou de gré à gré. Les contrôles sont bien plus rapides pour les inspecteurs et ce système permet d'éviter des blocages de chantier. La sous-		

enchère salariale peut ainsi être efficacement combattue. Le projet, qui a été mené durant de nombreuses années, a été porté non seulement par le SPT mais aussi par les commissions paritaires et les syndicats.

Plusieurs communes ont également manifesté leur intérêt à recourir à Ebadge et le SPT compte sur un effet entraînant pour que l'outil se développe également à d'autres branches, comme l'hôtellerie/restauration.

MP 7 : La liste de toutes les mesures proposées par Efficience Plus a été transmise au Grand Conseil les services devront fournir un état des lieux de l'avancée de la mise en œuvre des mesures deux fois par an.

Dans ce cadre, le SPT est en train de revoir tout son système d'information. Ce changement titanesque vise à changer toutes les modules « métier » pour s'inspirer des modules existant dans d'autres cantons ou au niveau de la Confédération.

MP 8 : les stratégies de durabilité se font en étroite collaboration avec les institutions ainsi qu'avec l'AVIP, l'AVALEMS et les EMS. Le service fait une consultation sur la stratégie de durabilité, dans le but de développer une stratégie globale. Les institutions autonomes de droit public ne sont pas obligées de mettre en œuvre cette stratégie. Toutefois, l'État encourage les bonnes pratiques.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	non	

Remarques complémentaires :

Ind. 10 : Les personnes qui ne se présentent pas aux séances de l'Autorité de conciliation reçoivent une amende de 500 francs (ce qu'autorise à faire le Code de procédure civile). Un grand nombre de cas est réglé avec cette manière de procéder. Le SPT est satisfait des taux de conciliation (proche des 87% en 2025).

Ind. 12 La baisse prévue du prononcé de sanctions ne reflète pas une volonté du SPT d'être moins stricte. Le service tributaire des résultats des contrôles effectués et n'a pas le choix de sanctionner les dossiers qui lui sont soumis - mais il ne peut les inventer.

Ad 2 6 Le service ne tient pas de statistiques sur le taux de contrôle des abus présumés à l'aide sociale débouchant sur une sanction, puisqu'il ne fait qu'établir les faits et dénoncer les cas au Ministère public. Les sanctions n'émanent pas du service.

Ad 6 15 Le guide e-accessibilité est un projet de l'État-major, qui découle de de la loi sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le DSSC souhaite être un département modèle sur ce point. L'objectif est de simplifier les explications fournies par l'État, notamment sur les Réductions individuelles de primes (RIP), l'aide sociale et le domaine du handicap. Le langage facile et à comprendre (FALC) permet d'avoir une communication plus inclusive, qui évite ensuite bien des échanges administratifs pour clarifier la compréhension des messages.

4. Ressources financières		
<u>Explications :</u> Rubr. 30 : La forte augmentation dans les charges du personnel est une donnée fournie par le Service des ressources humaines, qui procède à ce calcul en tenant compte du renchérissement, des postes supplémentaires, etc. GP 11 : Quelque 1,5 million de francs de recettes proviennent de la Commission fédérale pour la sécurité au travail des inspecteurs (qui facturent 160 francs pour une heure d'audit santé/sécurité et 80 francs de l'heure pour l'examen des plans). 125'000 francs sont versés par l'Office fédéral des routes pour le contrôle des poids lourds et 200'000 francs de la RPLP. Le service finance également des émoluments à hauteur de 35'000 francs. En revanche, tous les contrôles liés à la loi sur le travail ne sont pas financés par la Confédération, même si des discussions sont en cours.		

5. Ressources humaines		
<u>Explications</u> : -		
6. Informations complémentaires		
<u>Remarques</u> :-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

-

Sion, le 3 octobre 2025

La présidente

Alexia Héritier

La rapporteure

Fabienne Rime

Rapport de controlling des mandats politiques du budget 2026

Office cantonal du sport
Service de la culture
Service cantonal de la jeunesse
Service administratif et des affaires juridiques de la formation
Service des hautes écoles
Service de la formation professionnelle
Service de l'enseignement

La Commission EFCS s'est réunie le vendredi 19 septembre 2025, de 8h30 à 16h00 dans la salle de conférence 4 du bâtiment du Grand Conseil, Grand-Pont 4 à Sion.

Commission EFCS

Membres	19 septembre 2025
LUYET Swen, PLR/FDP, président	X
BALLESTRAZ BLANC Mariève, Le Centre, vice-présidente	X
VOUILLAMOZ Périne, Le Centre, rapporteure	X
AMOS Sylvain, Les Vert.e.s	X
BOVIER-MICHELET Audrey, Le Centre	HUG Sandy
CARRUZZO Mathieu, PLR/FDP	CRETENAND Adeline
DUCHOUD Andrea, PLR/FDP	X
IMBODEN Olivier, die Mitte Oberwallis	X
KALBERMATTEN Bernd, die Mitte Oberwallis	X
LIPS Aïda, UDC	X
MATTER Thomas, neo – Die sozialliberale Mitte	excusé
OREILLER Marie, PS	X
THELER Maud, PS	PONT Aurélie (matin) REUSE Marie-Josée (a.-m.)

Service parlementaire

DELALOYE Sophie, collaboratrice scientifique

Représentants des commissions de haute surveillance

COFI : PERROUD Bruno, UDC

COGEST : RIVA GAPANY Paola, PS

Administration cantonale

DSIS

GANZER Stéphane, Conseiller d'État, Chef du DSIS

GIROUD Ryan, secrétaire général adjoint du DSIS

SALAMIN Andrea-Fabio, resp. du controlling départemental

KREUZER Ralf, adjoint du chef d'office du sport (OCS)

NANCHEN Christophe, coll. spécialisé, OCS

DSSC

REYNARD Mathias, Conseiller d'État, Chef du DSSC

CURDY Camille, resp. du controlling départemental

DUBOIS Alain, Chef du Service de la culture

OGGIER, Frédéric, resp. du controlling du service

DEF

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'État, Chef du DEF

BONVIN François, secr. général adjoint du DEF et resp. du controlling départemental

ANZEVUI Grégoire, adjoint du chef du Service administratif et des affaires juridiques de la formation (SAAJF)

DINI Sophia, déléguée à l'économie et à l'innovation

NANCHEN Christian, Chef du Service cantonal de la jeunesse (SCJ)

REY Yves, Chef du Service des hautes écoles (SHE)

FLEURY TROILLET Eliane, resp. financière du SHE

ALBASINI David, resp. du controlling du SHE

LONFAT Jean-Philippe, Chef du Service de l'enseignement (SE)

MABILLARD Pascal, collaborateur scientifique, SE

FUX Tanja, Cheffe du Service de la formation professionnelles (SFOP)

REY Alexandre, adjoint de la cheffe du SFOP

Office cantonal du Sport

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
Si le Valais accueille de nombreux événements sportifs d'envergure, l'activité principale de l'OCS reste le soutien au sport amateur, financé par le Fonds du sport. Le programme Jeunesse et Sport, essentiel pour le canton, est administré par l'OCS avec deux collaborateurs dédiés à la formation des moniteurs et experts. Les réductions fédérales annoncées ont été corrigées : les subventions sont maintenues et même légèrement augmentées grâce à la mobilisation des ministres du sport. Le Centre sportif cantonal d'Ovronnaz a bénéficié de 13 millions du fonds FIGI pour sa rénovation. La partie hôtelière est modernisée (92 lits, env. 12 000 nuitées et 17 000 repas par an), gérée par Eldora, avec des retours très positifs des clubs et de J+S. La nouvelle gérante, entrée en fonction le 1er juillet, donne satisfaction. Restent les terrains extérieurs à rénover, sans échéance fixée. La loi sur le sport soutient également les infrastructures : aire d'arrivée à Crans-Montana, patinoire de Sierre, et bientôt une Académie cantonale de football. Dans deux ans, Crans-Montana accueillera les championnats du monde de ski. Enfin, deux collaborateurs en CDD sont engagés jusqu'à fin 2025 pour remplacer le chef de service absent pour raisons de santé.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	non	
<u>Remarques complémentaires</u> : GP 12 : Le Fonds cantonal du sport dispose d'un solde d'environ 600 000 francs. Les excédents y sont versés et, en cas de besoin, des prélèvements sont effectués. SO 3 : L'âge de 5 à 20 ans correspond au cadre fixé par les programmes <i>Jeunesse et Sport</i>.		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	non	
<u>Remarques complémentaires :</u> Ad2 Ind 3 : Après la rénovation, il reste difficile de convaincre certains clubs de revenir à Ovronnaz, beaucoup ayant pris d'autres habitudes. Le défi pour la nouvelle gérante est de les remobiliser, mais son approche entrepreneuriale permet de rester optimiste quant à un retour au niveau d'avant. L'investissement pour les terrains et pistes dépendra des priorités budgétaires et du financement par le fonds FIGI. La question reste ouverte quant au choix d'un terrain synthétique ou naturel : actuellement, il s'agit d'un terrain naturel. Ad2 Ind 5 : Deux projets sont soutenus via la loi sur le sport : la patinoire de Sierre et l'Académie cantonale de football à Sion, portée par la Ville, le canton et le FC Sion. Le projet de nouveau stade du FC Sion ne bénéficie pas, pour le moment, de subvention cantonale. Ad3 Ind 7 : Le nombre d'enfants et de jeunes (5 à 20 ans) participant à J+S est estimé à la baisse. Cette prévision pessimiste s'explique par la chute de fréquentation liée au Covid, mais un retour aux niveaux d'avant-crise est attendu. Le montant du versement des contributions J+S n'a pas d'impact direct sur les finances cantonales : Le canton agit uniquement comme relais pour les fonds fédéraux, qui sont redistribués aux associations.		

4. Ressources financières		
<u>Explications :</u> Rub 48 : Le « 0 » n'est pas une erreur. Le montant correspond au prélèvement du compte de financement spécial (art. 22 LGCAF) pour le Centre nordique de Goms : le budget non utilisé de l'année précédente a été affectés au compte de financement spécial et peut être versé en 2026, année prévue pour la clôture du projet. Dépenses nettes d'investissement : Les 2,5 millions prévus correspondent à des projets concrets.		

5. Ressources humaines		
<u>Explications :</u> La gestion du Centre sportif d'Ovronnaz a été en partie externalisée à la société Eldora : alors qu'autrefois 5 EPT assuraient son fonctionnement, ces tâches sont désormais déléguées. Une partie de la masse salariale cantonale a été réaffectée pour financer la rémunération de postes externalisés. Les 5 postes supprimés ont été rayés de l'organigramme et n'ont pas été réaffectés ailleurs dans le département. La nouvelle gérante du centre est toujours employée par l'Etat du Valais.		

6. Informations complémentaires		
<u>Remarques :</u> Bien que la Confédération prévoie des coupes dans le soutien aux infrastructures sportives au cours des deux prochaines années, l'impact sur le Valais devrait rester limité. Le canton compte peu de centres d'importance nationale. Par exemple, la Confédération ne finance pas l'infrastructure de l'aire d'arrivée à Crans-Montana, mais uniquement la manifestation des championnats du monde de ski. Outre les soutiens classiques, certaines caisses-maladie participent au financement d'abonnements de fitness. Aucun partenariat formel n'existe actuellement avec les milieux de la santé, mais un déplacement à long terme des bureaux de l'Office du sport au sein du Pôle santé est envisagé. Promotion Santé Valais soutient déjà certains programmes (par ex. <i>Communes en santé</i>), financés toutefois sur le budget du SSP.		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2025

-

Service de la culture

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
Tant qu'une loi n'est pas définitivement adoptée, ses répercussions budgétaires ne peuvent pas être intégrées. Ainsi, une loi entrant en vigueur en 2026 pourrait ne pas disposer de budget, auquel cas des ajustements seraient nécessaires. Les loyers FIGI pèsent fortement sur le budget du service, car il est locataire de plusieurs bâtiments. Une augmentation est prévue pour Pro Octoduro, le bureau d'archéologie de Martigny. Le dispositif <i>Culture et Tourisme</i> se poursuit, avec des moyens accrus pour le cinéma. En 2026, un projet de crédit d'engagement sera présenté pour le Pôle muséal sur le site de l'ancien pénitencier. Les musées cantonaux connaissent une forte hausse de fréquentation, le service développe aussi une action plus proactive avec les écoles du canton. Une réflexion est engagée pour un dépôt de sécurité des collections de la Médiathèque valaisanne, possiblement à Martigny. Enfin, la mise à jour des dispositifs de soutien intègre désormais les conditions de travail des artistes ; ce chantier, lancé en 2025, doit s'achever en 2026.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	non	
<u>Remarques complémentaires :</u> GP 13 Bibliothèques et médiathèques : Le Service de la culture subventionne les bibliothèques scolaires communales et prend en charge salaires, acquisitions et médiation via la Médiathèque Valais. Les bibliothèques des écoles cantonales relèvent en revanche directement du Service de l'enseignement. GP 13 Bibliothèques et médiathèques : Les recettes proviennent essentiellement des frais de retard, des frais de remplacement ainsi que de la vente de livres.		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	non	
<u>Remarques complémentaires :</u> Ad4 MP 5 : Le déménagement des collections de l'OCA et des MC vers les réserves d'Eterpys est prévu dès septembre 2026, le bâtiment devant être remis en juillet après plusieurs retards. L'opération s'étendra sur les budgets 2026 et 2027. Les coûts n'augmenteront pas pour le canton, un contrat d'entreprise générale incluant des pénalités de retard ayant été conclu. Ad7 MP 9 : Le Plan directeur 2024–2028 prévoit la pérennisation du SIGB Rero+. Après le retrait du canton de Vaud, une analyse a confirmé que rester dans le système est la meilleure option pour le Valais. Le Conseil d'Etat a nommé Thierry Stalder pour stabiliser les finances du système. Ad8 MP 12 : Trois conventions tripartites existent (Musikdorf Ernen, Ferme Asile, Palp Festival). Le système, garantissant une sécurité financière pluriannuelle, suscite un grand intérêt. Les nouvelles demandes doivent		

remplir certaines conditions : participation communale, seuil financier, équilibre territorial et diversité artistique.

Ad8 MP 13 : La mesure porte uniquement sur le cirque. Elle n'a pas de lien avec le financement des écoles de musique, d'arts de la scène ou de cirque, mais vise la mise en place d'un dispositif spécifique de soutien au cirque.

Ad8 MP 14 : Un contrat de prestations est prévu pour la direction opérationnelle et la programmation culturelle du Château Mercier, sur le modèle du *Trait d'Union* (formation de personnes issues de l'asile). Le bâtiment classé doit en parallèle être rénové, notamment sa toiture centenaire à reproduire à l'identique. Le Pôle culturel et le Service de la culture paient déjà une location pour le site.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	non	

Remarques complémentaires :

Ad3 Ind 7 : Le taux d'acceptation des dossiers liés à l'accès et à la participation à la culture (Étincelles de culture, Art en partage, médiation culturelle) est de 25 % parmi l'ensemble des dossiers soutenus. Globalement, le taux d'acceptation se situe entre 59 et 60 %.

Ad6 Ind 21 : Abobo : La phase pilote s'est terminée en août 2025 sans atteindre l'objectif de 2 500 abonnés. Inspiré du *Magic Pass*, il favorise une large circulation et diversification des publics, mais l'usage intensif réduit les gains redistribués (58 % la 1^{re} saison, 48 % la 2^e). Le prix de l'abonnement est passé de 365 à 465 francs pour améliorer la rétribution, et un « mini Abobo » à 99 francs a été créé. Malgré les difficultés, le projet sera maintenu et étendu avec un soutien cantonal de 40 000 francs en 2025 (contre 150 000 francs au lancement en 2021 réparti sur 3 ans). Le projet d'Abobo inspire d'autres cantons qui souhaitent le mettre en place.

4. Ressources financières		
<u>Explications</u> : Rub. 31 : La forte hausse des loyers concerne notamment ETERPYS, qui seront pris en compte dès la prise de possession des locaux, probablement en septembre 2026. La hausse est également liée à la reprise du Château Mercier. <u>Amendement financier</u> : Par suite des discussions au sein de la Commission EFCS, il est proposé d'affecter le montant de 600 000 CHF prévu pour le loyer des nouveaux locaux d'Eterpys qui ne seront pas utilisés de janvier à juin 2026 en raison des retards de construction, au financement de la part cantonale des écoles de musique pour la période de septembre à décembre 2026 (augmentation prévisible de la part cantonale de 40 à 50% par suite de la modification de la loi sur la promotion de la culture qui doit encore être confirmée en 2^e lecture) : Affecter le loyer Eterpys non utilisé de janvier à juin 2026 (avant la prise de possession des locaux l'an prochain) au financement des écoles de musique pour la période septembre à décembre 2026. Montant évoqué : 600'000 francs. Vote : 7 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention.		

5. Ressources humaines		
<u>Explications</u> : -		

6. Informations complémentaires		
---------------------------------	--	--

Remarques :

Loi sur la promotion de la culture : La question a été posée sur les chiffres inscrits au budget 2026 alors que la loi n'est pas encore adoptée. Les hausses prévues des charges de 1.9 millions de francs concernent surtout les loyers FIGI.

Pour les écoles de cirque et d'arts de la scène, aucune subvention ne sera accordée pour la rentrée 2026. En revanche, pour les 3 écoles de musique déjà reconnues, le service n'a pas les moyens de financer la période septembre-décembre si la loi entre en vigueur en 2026. Deux options se présentent : reporter la subvention à 2027 ou trouver une solution budgétaire en cours d'année. Environ 600 000 francs seraient nécessaires. Actuellement, le service verse trois acomptes annuels aux écoles de musique pour les unités de cours. Avec la nouvelle loi, une augmentation de 500 000 francs est attendue dès 2026, si le texte est validé en deuxième lecture.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

oui

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2025**Amendement financier :**

Affecter le **loyer ETERPYS** non utilisé **de janvier à juin 2026** (avant la prise de possession des locaux l'an prochain) au **financement des écoles de musique pour la période septembre à décembre 2026**.

Montant évoqué : **600'000 francs**.

Service cantonal de la jeunesse

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
-		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	oui	SO 1 (modifié): Optimiser l'accueil des jeunes dans les institutions spécialisées [PIP] <u>et dans les familles d'accueil (care leavers)</u> . Vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention
<u>Remarques complémentaires :</u> Complément SO 1 suite à l'adaptation de la motion 2024.06.178 .		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	non	Ajout d'une nouvelle mesure suite à un complément au sous-objectif 1
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	non	Le SO 1 et les MP sont adaptées suite à l'acceptation de la motion 2024.06.178 .
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	oui	MP 4bis (nouveau) : <u>Implémenter les recommandations de l'Observatoire cantonal de la jeunesse dans le domaine des care leavers (délais 31.12.2026)</u> .
<u>Remarques complémentaires :</u> Ad4 MP 12 : Avec 1,5 EPT et le recours à des prestataires externes, le modèle Cochem peut être déployé sur tout le territoire dès août 2026. L'efficacité repose sur une intervention rapide, avant que les conflits parentaux ne soient trop enracinés. Plus de 43 % des mesures de protection concernent l'accompagnement des droits de visite; ces méthodes devraient réduire le nombre de curatelles et d'interventions de l'OPE. Le Conseil d'État a créé 4 postes libres dans le département, dont 1,5 pour Cochem et 2 pour l'éducation numérique. Ad5 MP 15 : L'éducation numérique dès 0 à 4 ans n'est pas seulement une affaire parentale mais un enjeu de société. Inscrite dans le plan scolaire romand, elle nécessite une mutualisation des moyens et des réflexions. Les études, préoccupantes, soulignent l'urgence d'une prévention à large échelle, car il s'agit d'un véritable problème de santé publique.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de	oui	

réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?		
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	non	
<u>Remarques complémentaires :</u> Ad5 Ind 27 : L'IPI prévoit 15 heures de suivi hebdomadaire pour les enfants TSA préscolaires. Grâce au soutien du Grand Conseil, 6 enfants supplémentaires peuvent en bénéficier, mais les besoins réels concernent 18 enfants. Le dispositif se développe par étapes : on est déjà passé de 6 à 12 enfants suivis, objectif maintenu dans la planification actuelle compte tenu des ressources disponibles. Le programme mobilise 7 EPT internes au service ainsi que des spécialistes externes et un financement fédéral de 45 000 francs sur 2 ans. Ad5 ind 29: Le conseiller d'Etat fait remarquer qu'il n'y a pas de volonté d'intégration à tout prix puisque 73% des enfants en situation de handicap sont intégrés dans une école. Ad5 Ind 30 : Il n'existe pas de standards suisses en matière d'encadrement, seulement des références européennes. Les comparaisons intercantionales sont difficiles, les cantons transmettant rarement leurs chiffres. Le Valais compte env. 1 spécialiste pour 100 enfants, contre 1 pour 45 dans le canton de Vaud. Ad4 Ind. 18 et 23 à 24: Plutôt qu'un chiffre absolu, un pourcentage serait plus parlant ; le service prévoit d'adopter cette présentation dans les prochains mandats de prestations.		

4. Ressources financières		
<u>Explications</u> : -		

5. Ressources humaines		
<u>Explications</u> : -		

6. Informations complémentaires		
<u>Remarques :</u> GP 11 P1102 363 : Les montants couvrent à la fois les structures d'accueil et les institutions. Concernant l'enseignement spécialisé et l'autisme, des mesures de soutien aux familles sont à l'étude, mais aucun fonds n'est pour l'instant alloué.		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2025

Objectifs et sous objectifs politiques

SO 1 (modifié): Optimiser l'accueil des jeunes dans les institutions spécialisées [PIP] et dans les familles d'accueil (care leavers).

Mesures prioritaires

MP 4bis (nouveau) : Implémenter les recommandations de l'Observatoire cantonal de la jeunesse dans le domaine des care leavers (délais 31.12.2026).

Service administratif et des affaires juridiques de la formation

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
-		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	non	
<u>Remarques complémentaires</u> : La MP AD 2.2 mentionne 6 nouvelles chaires, tandis que l'indicateur AD 2.1 concerne les chaires créées depuis l'implantation de l'EPFL. Actuellement, il y en a 16 ; l'objectif est d'atteindre 17 d'ici fin 2025 et 22 d'ici 2032. L'avenant 3 à la convention de 2012 signée entre l'Etat du Valais et l'EPFL prévoit l'installation de 6 nouvelles chaires en plus des 16 chaires actuellement existantes en Valais. Le financement des deux dernières chaires qui seront implantées en Valais est assuré par le Canton ce qui porte à 9 les chaires à charge du Canton et à 13 celles financées par l'EPFL. Pour la COFI, les coûts liés aux chaires devront être détaillés. L'Etat du Valais s'est engagé à prendre en charge le montant de 1,2 millions de francs par an et par chaire les 7 premières années puis 2,1 millions de francs par an dès la 8^e année. Si une chaire est remplacée, le coût pris en charge par le Canton est à nouveau de 1,2 millions de francs jusqu'à la 8^e année d'existence de la chaire.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	oui	Ad2 3 bis (nouveau) : <u>nombre de postes de travail en CDI au pôle EPFL</u> Vote 10 pour, 1 contre, 1 abstention

		Ad5 Ind24 : Les subventions fédérales RAFSI augmentent de 100 000 francs, mais le Revenus de transferts (rubrique 46) inscrit au budget ne croît que de 80 000 francs. Le budget est correct avec 80 000 francs, l'indicateur doit donc être ajusté (-20'000.-).
--	--	--

Remarques complémentaires :

Ad2 Ind3 : L'objectif initial est fixé à 150 EPT pour le nombre de postes de travail. Comme il n'y a pas de formation de base de l'EPFL en Valais, les postes concernent essentiellement des doctorants, postdocs, professeurs et personnel administratif. Les contrats sont variés : durée indéterminée pour les professeurs et l'administratif, contrats à durée déterminée (4 ans) pour les doctorants et postdocs. La commission décide donc d'ajouter un nouvel indicateur (3bis).

4. Ressources financières		
<u>Explications :</u> -		

5. Ressources humaines		
<u>Explications :</u> -		

6. Informations complémentaires		
<u>Remarques :</u> Rubrique 54 : Les prêts et les bourses sont liés dans la loi; 80% est attribué sous forme de bourse et 20% sous forme de prêt pour le degré tertiaire. Une légère hausse est budgétisée chaque année. Il y a uniquement des bourses pour le Secondaire II. Le projet du Swiss Digital Center à Sierre est actuellement à l'arrêt suite aux inondations. Une groupe de travail va s'en occuper. Le Centre de formation en technologie industrielle (CFTI) a été transféré à Sion, l'ancien centre Constellium à Sierre étant vétuste. Le campus de l'EPTM devrait être agrandi afin d'accueillir durablement ce centre.		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2025

Indicateurs de performance

Ad2 3 bis (nouveau) : nombre de postes de travail en CDI au pôle EPFL

Ad5 Ind24 : Les subventions fédérales RAFSI augmentent de 100 000 francs, mais le Revenus de transferts (rubrique 46) inscrit au budget ne croît que de 80 000 francs. Le budget est correct avec 80 000 francs, l'indicateur doit donc être ajusté (-20'000.-).

Service des hautes écoles

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
-		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	non	
Remarques complémentaires : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	non	
<u>Remarques complémentaires :</u> Ad 3 MP 4 et 5 : La loi sur l'Université du Valais prévoit une montée en puissance progressive jusqu'à l'accréditation en 2027. Les charges devraient atteindre env. 16 millions par an à pleine capacité. En comparaison, les coûts restent très modérés par rapport à d'autres universités (env. 300 millions à Fribourg). Une hausse d'étudiants est également attendue passant de 2'500 actuellement à 5'000. La croissance concernera surtout le soutien à la recherche. Le passage au statut d'université permettra également de délivrer des doctorats, alors qu'actuellement seuls les bachelors et masters sont possibles. Un enjeu central sera de garantir un financement cantonal suffisant pour renforcer l'effet de levier de la recherche au bénéfice de l'économie locale.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	non	
<u>Remarques complémentaires :</u> Ad2 Ind20 : L'augmentation des coûts s'explique par une baisse annoncée du nombre d'étudiants: mécaniquement, le coût par étudiant augmente. La hausse est beaucoup plus visible dans les petites filières.		

Ad7 Ind 32 : L'augmentation constatée provient d'un problème d'arrondi. Le seuil de 1 % constitue un objectif maximal à ne pas dépasser ; la valeur prévue pour 2024 est de 0,17 %. La COGEST et la COFI relèvent que le pourcentage est utile, mais qu'il devrait être complété par le volume absolu (0,17 % correspondant à env. 6 élèves). Dans certains services, la référence du calcul est en outre indiquée directement dans la colonne des indicateurs.

4. Ressources financières

Explications :

Rubrique 36 : L'augmentation des charges est liée à l'évolution des accords intercantonaux. Au niveau de la CDIP, les tarifs AEU connaissent une forte hausse. Le Valais dépense désormais plus de 40 millions de francs par an pour ses étudiants universitaires hors canton, les coûts des étudiants de l'EPFL étant pris en charge par la Confédération.

5. Ressources humaines

Explications : -

6. Informations complémentaires

Remarques :

Le rapport de gestion de l'HVS souligne le coût élevé des hospitalisations hors canton, en partie lié au manque de personnel soignant bilingue. Un des grands défis consiste à maintenir les étudiants haut-valaisans en formation dans le canton. Le futur campus de Brigue vise précisément à renforcer cet ancrage et à éviter les départs vers Berne. Dans le domaine de la santé, l'ouverture de la filière ES Santé a déjà permis de garder davantage d'étudiants haut-valaisans sur le territoire.

Concernant le programme *Roadmap to Study*, il est encore trop récent pour disposer d'indicateurs d'efficacité et évaluer son intégration dans les dispositifs existants. Ce programme est porté par la HES-SO.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2025 :

-

Service de la formation professionnelle

Éléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
-		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	non	
<u>Remarques complémentaires</u> :-		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	non	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
Ad6 21 : La baisse s'explique par le fait que de plus en plus d'adultes suivent une 2e ou 3e formation ordinaire. Le chiffre ne concerne ici que les formations non formelles, où les adultes ne suivent pas les cours complets et se présentent parfois uniquement à l'examen.		

4. Ressources financières		
<u>Explications</u> : -		

5. Ressources humaines		
------------------------	--	--

Explications :

Un EPT est prévu dans l'organigramme pour la gestion des rail checks. Suite au changement de système des CFF, les bons de réduction correspondent désormais très précisément aux trajets des jeunes, ce qui nécessite des calculs internes complexes et a entraîné de nombreuses réclamations. Une simplification de la méthode de calcul des zones est recherchée pour l'année prochaine. Concernant les ressources, un EPT manquait déjà lors du budget 2024, mais il s'agit d'un poste au SIP ; le projet de l'EPIC, qui avait été mis en attente suite à ce manque, est en cours.

6. Informations complémentaires**Remarques :**

GP 14 : Les chiffres très bas concernant les recettes ne constituent pas une erreur, mais correspondent aux chiffres effectifs.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2025

-

Service de l'enseignement

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
L'insuffisance de financement se monte à plus d'un demi-milliard. L'enseignement spécialisé en est un facteur majeur : ses charges augmentent chaque année de façon marquée. Pour la rubrique 31, 5 millions supplémentaires sont prévus afin de répondre aux besoins croissants, notamment la construction du nouveau bâtiment Ella Maillard à Sion et de la rénovation du collège de Saint-Maurice. La rubrique 30 enregistre quant à elle une hausse de la masse salariale due au renchérissement, aux adaptations salariales et à l'engagement d'enseignants supplémentaires (500 élèves de plus qu'en 2024, il y a 25 millions de francs de plus qu'en 2025 dans les charges du personnel). Cette dernière mesure est rendue nécessaire par une croissance démographique parmi les plus fortes de Suisse. Le salaire des enseignants est réparti ainsi: le canton paie le 70% et les communes le 30%. L'augmentation des charges cantonales se traduit donc directement par une hausse de la facture communale.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	oui	SO 1.2 : Garantir un enseignement de base des matières scolaires (<u>compétences fondamentales</u>) par l'élaboration et l'évaluation des programmes scolaires [PIP] Vote 12 pour, 0 contre, 0 abstention SO 1.4 : Renforcer l'orientation des élèves du CO en vue d'une amélioration de la transition <u>vers les formations du degré secondaire II vers l'apprentissage</u>. Vote 7 pour, 4 contre, 1 abstention SO 1.7 : Sensibiliser les jeunes au risque lié au surendettement et aux violences, <u>notamment le harcèlement en milieu scolaire</u>, envers les enfants en application de l'article 14 de la LJe. Vote 11 pour, 0 contre, 0 abstention
<u>Remarques complémentaires :</u> Les sous-objectifs devant s'appuyer sur une base légale, aucun objectif spécifique n'a été fixé concernant l'atteinte des compétences fondamentales des élèves. La commission souhaite néanmoins intégrer cela dans SO 1.2 en prévision de la révision de la loi prévue pour 2026.		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	oui	

Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	MP 2 : (point supplémentaire) : - <u>intégration des outils de l'IA (2026)</u> Explication : En 2025, le postulat 2024.11.311 a été accepté pour renforcer les écoles et leurs directions face aux enjeux de l'intelligence artificielle Vote 12 pour, 0 contre, 0 abstention AD1 MP5 bis(nouveau) : <u>Continuer les discussions avec les communes sur l'amélioration du statut des AVS (aides à la vie scolaires) (2026).</u> Vote 9 pour, 3 contre, 0 abstention
<u>Remarques complémentaires :</u> Ad1 MP 3 : Actuellement engagés au 1er septembre, les enseignants devraient bénéficier de conditions dès le début effectif de leur activité, comme les autres collaborateurs. L'annualisation signifiera également le changement de calcul du salaire (52^{ème} vs 38^{ème} actuellement) Ad1 MP 4 : Le placement en institution n'est pas considéré comme une solution idéale. Dans le cadre des mesures prioritaires, il est toutefois prévu d'examiner l'opportunité de créer une nouvelle institution. La hausse marquée de la prévalence des troubles du spectre de l'autisme entraînera en effet une augmentation des besoins de placement. Le Service de l'enseignement estime nécessaire d'anticiper cette évolution et d'évaluer le nombre de places à prévoir. La région du Coude du Rhône, qui dispose de peu d'institutions spécialisées, est identifiée comme le secteur prioritaire pour un tel développement.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	oui	ad1 11.1 (nouveau) : <u>Nombre moyen d'élèves par classe en primaire, dans le Valais romand.</u> ad1 11.2 (nouveau) : <u>Nombre moyen d'élèves par classe en primaire, dans le Haut-valais.</u> ad1 11.3 (nouveau) : <u>Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation, dans le Valais romand</u> ad1 11.4 (nouveau) : <u>Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation, dans le Haut-valais.</u> ad1 11.5 (nouveau) : <u>Taux de réorientation à l'issue de la première année de l'enseignement secondaire II général (ECCG, Collège).</u> Vote 12 pour, 0 contre, 0 abstention
<u>Remarques complémentaires :</u> Ad4 Ind 14 : Cette réduction du nombre d'élèves est due à une réduction du budget fédéral.		

4. Ressources financières		
<u>Explications :</u> Rubrique 36 : Les augmentations de budget pour l'enseignement spécialisé sont récurrentes. Les prévisions établies apparaissent réalistes tant qu'il n'y a pas de croissance démographique, mais le risque de dépassements subsiste si la population scolaire continue d'augmenter. Actuellement, cinq élèves sont placés hors canton. Une classe institutionnelle de quatre à cinq élèves représente un coût d'environ 500 000 francs à chaque fois, et le canton doit en assumer la charge même lorsque l'enfant a quitté le territoire depuis la demande de placement. Certaines augmentations, notamment pour les directions d'écoles communales et pour les fournitures scolaires, s'expliquent par la hausse du nombre d'élèves. Le montant de la subvention reste inchangé à 90 francs par élève. Baisse des subventions pour SnowDays : Pas de changement prévu, uniquement un réajustement basé sur les coûts effectifs des années précédentes.		
5. Ressources humaines		
<u>Explications :</u> Un changement intervient entre le soutien permanent et non permanent, avec l'objectif de régulariser le statut des remplaçants, leur offrir un engagement formel, améliorer la couverture en cas de maladie ou d'accident des remplacements.		
6. Informations complémentaires		
<u>Remarques :</u> Enseignement spécialisé : Le nombre de placements en institution augmente. L'intégration dans les classes ordinaires n'est pas toujours adaptée et la procédure, qui nécessite l'accord des parents, peut prendre du temps. Par ailleurs, la réputation des institutions valaisannes attire des familles d'autres cantons, ce qui contribue aussi à la hausse des effectifs. Les écoles spécialisées sont actuellement saturées et disposent de listes d'attente. Les places ne sont donc pas immédiatement disponibles lorsqu'une décision de placement est prise. Par ailleurs, il reste difficile de trouver suffisamment de familles d'accueil et de personnel formé, ce qui complique encore la prise en charge.		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non.

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2025

Sous-objectifs politiques :

SO 1.2 : Garantir un enseignement de base des matières scolaires (compétences fondamentales) par l'élaboration et l'évaluation des programmes scolaires [PIP]

SO 1.4 : Renforcer l'orientation des élèves du CO en vue d'une amélioration de la transition vers les formations du degré secondaire II vers l'apprentissage.

SO 1.7 : Sensibiliser les jeunes au risque lié au surendettement et aux violences, notamment le harcèlement en milieu scolaire, envers les enfants en application de l'article 14 de la LJe.

Mesures prioritaires

MP 2 : (point supplémentaire) : - intégration des outils de l'IA (2026)

Explication : En 2025, le postulat 2024.11.311 a été accepté pour renforcer les écoles et leurs directions face aux enjeux de l'intelligence artificielle

MP 5bis (nouveau) : Continuer les discussions avec les communes sur l'amélioration du statut des AVS (aides à la vie scolaires) (2026).

Indicateurs de performance

ad1 11.1 (nouveau) : Nombre moyen d'élèves par classe en primaire, dans le Valais romand.

ad1 11.2 (nouveau) : Nombre moyen d'élèves par classe en primaire, dans le Haut-valais.

ad1 11.3 (nouveau) : Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation, dans le Valais romand

ad1 11.4 (nouveau) : Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation, dans le Haut-valais.

ad1 11.5 (nouveau) : Taux de réorientation à l'issue de la première année de l'enseignement secondaire II général (ECCG, Collège).

Sion, le 2 octobre 2025

Le président
LUYET Swen

La rapporteure
VOUILLAMOZ Périne

Rapport de controlling des mandats politiques du budget 2026

Service de l'énergie et des forces hydrauliques
Service de l'industrie, du commerce et du travail
Service juridique des affaires économiques
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

La Commission EE s'est réunie le vendredi 19 septembre 2025 de 13h30 à 17h15 dans la salle du Grand Conseil, à Sion.

Commission EE

Membres	19.09.2025
BARRAS Dominique, Le Centre, Président	X
PRAVATO Vincent, PLR/FDP, Vice-président	BESSARD Joël
NENDAZ Sébastien, PS, rapporteur	X
BERRA Jacques, Le Centre	X
BURGENER Melanie, neo-Die sozialliberale Mitte	X
CARRON Blaise, PS	X
EYHOLZER Iwan, Die Mitte Oberwallis	X
FILLIEZ Raphaël, UDC	X
GIACHINO Martin, SVPO	X
HEINZMANN Niklaus, PLR/FDP	VENETZ Alwin
LOVISA Blaise, Le Centre	X
MAISTRE Yvan, PLR/FDP	X
RABOUD Damien, UDC	BRIGANTE Patrick

Service parlementaire

GASSER-PORCELLANA Diane, collaboratrice scientifique

COGEST : Alexandre Cipolla

COFI : Philipp Loretan

Administration cantonale

Représentants du DFE

BINER Franziska, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département (excusée)

TISSIERES Roman, responsable du controlling départemental

FOURNIER Joël, Chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques (excusé)

HAENGGI Pascal, Adjoint du Chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

ZENKLUSEN Iwan, économiste, Finances/administration, Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Représentants du DEF

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat Chef du département

BONVIN François, responsable du controlling départemental

BIANCO Eric, Chef du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

BLANCHET Samuel, controlling, Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

KALBERMATTEN Peter, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail (excusé)

LEGER Laurent, Adjoint du Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail

MAYORAZ Frédéric, Chef de la section services centraux, Service de l'industrie, du commerce et du travail

ZURWERRA Martin, Chef du Service juridique des affaires économiques

DINI Sophia, Déléguée à l'économie et à l'innovation

Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)

I. Analyse (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
Le budget 2026 est soumis au Décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2025 en lien avec la gestion des fonds. Conformément à l'art. 2, en cas d'excédent de revenus et de financement, l'excédent sera alloué prioritairement et proportionnellement au <i>fonds de préfinancement du capital des FMV SA</i>, au <i>fonds de rachat d'aménagements hydroélectriques</i> et au <i>fonds de solidarité en matière d'énergie et d'eau</i>, dans la mesure des pratiques antérieures au décret. L'éventuel solde d'excédent sera utilisé ensuite pour rémunérer les fonds impactés par le gel de l'alimentation par intérêts imputés, également en fonction des pratiques antérieures au décret, à condition toutefois qu'une rémunération intégrale puisse être effectuée (pas de rémunération partielle). - Le <i>fonds de rachats des aménagements hydrauliques</i> est doté de CHF 224,4 mios au bouclage 2024. Prenant en compte le gel de l'alimentation des fonds ainsi que les prélèvements pour le financement de la transition énergétique planifiés, le solde de ce fonds s'élèvera à CHF 159,8 mios fin 2029. - Le <i>fonds de préfinancement des FMV</i> est doté de CHF 170,5 mios au bouclage 2024. Prenant en compte le gel de l'alimentation des fonds, le solde de ce fonds s'élèvera à CHF 203,2 mios fin 2029. Programme bâtiments : à la mi-septembre 2025, il y a 1'559 promesses pour CHF 28,2 mios et 1'212 versements pour CHF 22,3 mios, soit la moitié du budget 2025. Le succès du programme bâtiment et le budget limité au niveau fédéral auront pour effet que le crédit d'engagement cantonal sera épuisé après fin 2026. Un crédit supplémentaire sera nécessaire pour poursuivre les engagements. L'augmentation des budgets des cantons a pour conséquence que le budget fédéral n'est plus suffisant pour assurer que la contribution globale versée par la Confédération corresponde au double du budget cantonal net. Le SEFH a été prudent dans le cadre de l'élaboration du budget en considérant un facteur de 0,58. Programme d'impulsion : contrairement au Programme bâtiments où les cantons ont une marge de manœuvre pour choisir les mesures les plus adaptées au contexte cantonal, le programme d'impulsion est décrété par ordonnance du Conseil fédéral et impose une uniformisation sur le plan suisse qui n'est pas du tout adaptée pour certains cantons. Le montant disponible pour le programme d'impulsion en 2025, qui s'élève à CHF 5,2 mios a déjà été totalement promis au début septembre. Les promesses supplémentaires seront assumées par le programme bâtiments. Le programme d'économie proposé par le Conseil fédéral pour l'année 2027 va potentiellement fortement impacter les programmes proposés par le canton du Valais. Le Conseil fédéral souhaite allouer les montants affectés au programme bâtiments, plutôt au programme d'impulsion.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires : -		

2. Mesures prioritaires		
-------------------------	--	--

Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> MP 5 : un crédit d'engagement de CHF 200'000 est prévu en 2026, celui-ci est de la compétence du Conseil d'Etat.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

4. Ressources financières		
<u>Explications :</u> Rubr. 36 : un budget de CHF 500'000 est prévu pour le « Coaching rénovation grands bâtiments ». Le Fonds pour l'acquisition d'aménagements hydroélectriques peut être affecté au financement des aides financières et des mesures d'encouragement prévues dans la Loi cantonale sur l'énergie, pour autant que le solde du fonds reste supérieur à CHF 150 mios. Vu que l'enveloppe de fonctionnement ordinaire allouée est insuffisante à elle seule, le budget de fonctionnement (qui comprend, entre autres projets, notamment le budget pour le « Coaching rénovation grands bâtiments ») est partiellement financé par un prélèvement sur le Fonds pour l'acquisition d'aménagements hydroélectriques à hauteur de CHF 523'300. Rubr. 39 : les recettes liées à la rubrique 39, et qui s'élèvent à CHF 23'384'500, concernent les imputations suivantes : - CHF 10'500 : l'approvisionnement en matériel / marchandises, des prestations de service et autres imputations, soit CHF -149'600 par rapport au budget 2025 - CHF 3'398'800 : le transfert pour l'attribution au Fonds pour l'entretien et la correction des cours d'eau (art. 69 LFH-VS), soit CHF -877'200 par rapport au budget 2025 - CHF 19'975'200 : le transfert pour le prélèvement au Fonds de rachat (art. 70 Loi cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques – LcFH) pour le financement des programmes de promotion énergétiques, soit CHF +2'470'800 par rapport au budget 2025 Rubr. 44 : Les recettes liées à la rubrique 44, et qui s'élèvent à CHF 11,7 mios, concernent les deux domaines suivants : - Les revenus financiers d'entreprises publiques, soit les dividendes de la société FMV SA (CHF 3,5 mios)		

- Les revenus financiers liés aux rentes de ressources pour les aménagements de Chippis-Rhône et de Ernen-Mörel (CHF 8,2 mios). Vu les prix sur le marché de l'électricité, le SEFH estime pouvoir encaisser des rentes de ressource pour ces deux aménagements plus élevés en 2026.

5. Ressources humaines		
-------------------------------	--	--

Explications : -

6. Informations complémentaires		
--	--	--

Remarques :

GP11 363 Réduction de l'impôt spécial pour l'industrie : en vertu de l'article 71 al. 5 LcFH, le Conseil d'Etat peut, sur demande, réduire pour une durée déterminée l'impôt spécial sur l'énergie produite dans le canton, si cette énergie est consommée par des exploitations économiquement importantes installées dans le canton et que celles-ci en tirent profit directement. Actuellement 10 entreprises industrielles produisant en Valais profitent de cette réduction de l'impôt spécial. Les critères sont en cours de révision. Un commissaire invite le service à intégrer le respect des critères nationaux pour pouvoir bénéficier de cette réduction.
--

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

-

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)

I. Analyse (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
Pour rappel, le budget du service est directement lié au nombre de demandeurs d'emploi. Bien que la conjoncture économique soit actuellement favorable, certaines incertitudes se profilent, notamment en lien avec les taxes douanières américaines. Le service se prépare donc à une éventuelle hausse du chômage et renforcera, le cas échéant, ses effectifs en ressources humaines.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> La commission a refusé par : - 11 voix contre 1 et 1 abstention la proposition : <u>Favoriser une rémunération correcte pour le personnel et qui tienne compte de la contribution des salariés dans la richesse produite</u> - 11 voix contre 2 la proposition : <u>Inciter les entreprises privées à compenser le renchérissement sur le salaire afin de maintenir une économie de proximité</u> Le canton du Valais s'inscrit dans un cadre économique libéral. Plusieurs commissaires expriment des doutes quant à la faisabilité de la première proposition, tandis que l'un d'eux estime que cette idée est déjà prise en compte dans le SO4.		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> MP3 : le service collabore avec le SECO en vue de simplifier les procédures de la RHT lors de crise/catastrophe. MP4 : un commissaire demande s'il faut s'attendre à une réduction du nombre de prestataires de MMT à terme. Il n'est pas prévu pour le moment de réduire le nombre de prestataires. Cependant, puisque les ressources financières dépendent du nombre de demandeurs d'emploi, il est possible qu'à terme un		

benchmark soit réalisé entre les prestataires, ce qui pourrait conduire à ce que certains petits prestataires ne soient plus retenus.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> IND 10 : l'indicateur est difficile à anticiper. En effet, un problème sur une certaine durée dans une grande entreprise peut entraîner un nombre important d'heures chômées.		

4. Ressources financières		
<u>Explications :</u> Rubr. 31 : le service ne peut pas communiquer le coût horaire du prestataire pour les projets informatiques car il n'a pas encore procédé à un appel d'offre. Cette prestation pourrait être internalisée. Rubr. 35 : le fonds cantonal de l'emploi s'élève actuellement à CHF 9'537'202,51. L'alimentation du fonds est passée d'environ CHF 14,5 mios en à CHF 9 mios actuellement. Le solde estimé à la fin 2026 est de CHF 1,6 mio. Des réflexions sont en cours en vue du budget 2027 pour tenter de le réalimenter.		

5. Ressources humaines		
<u>Explications</u> : -		

6. Informations complémentaires		
<u>Remarques</u> : -		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

-

Service juridique des affaires économiques (SJAÉ)

I. Analyse (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
-----------------	--	---------------------

Considérations générales		
Il n'y a pas de modifications majeures par rapport au précédent budget.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : IND 2 : des procédures marchés publics ont été contrôlées sous l'ancien droit. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019, aucun contrôle n'a encore été réalisé. Le service attend que les communes lancent des appels d'offres sur la base du nouveau cadre légal afin de pouvoir contrôler certaines procédures. À ce stade, aucune stratégie de contrôle n'a été formellement définie. Le service envisage de commencer par les communes, car celles-ci sont souvent représentées au sein d'autres entités adjudicatrices et pourraient ainsi relayer l'information auprès de ces dernières.		

4. Ressources financières		
<u>Explications</u> : -		
5. Ressources humaines		
<u>Explications</u> : -		
6. Informations complémentaires		
<u>Remarques</u> : Campus Energypolis : l'EPFL s'est engagée à créer six chaires supplémentaires dans le domaine des énergies vertes sur le campus. Le positionnement du canton dans le domaine de l'innovation se poursuit. Le canton figure au 4^e rang du classement suisse. Parc de l'innovation : le Chef du département indique qu'un montage juridique et financier a été élaboré en vue de l'acquisition de la parcelle destinée à la construction du parc. Lorsqu'un intérêt stratégique public le justifie, il peut être pertinent que l'État intervienne ponctuellement dans la politique foncière afin d'acquérir un terrain. Cette démarche aurait pu être facilitée, ce qui explique l'intégration d'un article relatif à une politique foncière active dans l'avant-projet de Loi sur le soutien à l'économie. Aéroport de Sion : le département prévoit de présenter le projet de loi au Grand Conseil lors de la session de mars 2026. Le Chef du département considère qu'il est dans l'intérêt du canton de maîtriser son développement, notamment en privilégiant l'accueil de vols commerciaux, plutôt que de laisser ces infrastructures être potentiellement utilisées par l'armée et ses F-35.		

- II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?
-
- III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?
- Oui.
- IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026
-

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)

I. Analyse (rapport de controlling du mandat politique)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales		
Le service est engagé dans le projet de reconstruction du futur village de Blatten.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : La commission a refusé par 12 voix contre 1 la proposition : 3.1 Faciliter l'implantation d'entreprises génératrices de valeur ajouté <u>et offrant des rémunérations adéquates</u> dans le canton et contribuer à la promotion de la place économique valaisanne Si l'entreprise n'offre pas une rémunération adéquate, elle peinera à recruter de la main-d'œuvre, souligne le Chef du département. En règle générale, les entreprises à forte valeur ajoutée rémunèrent correctement leurs collaborateurs. Par ailleurs, dans de nombreux secteurs, des conventions collectives de travail existent afin de garantir des conditions salariales appropriées.		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> : -		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	

Remarques complémentaires :

IND 4 + 14 : pour répondre à la demande d'un commissaire, le Chef du service s'engage communiquer le nombre d'emplois dans ces entreprises lors du compte 2025 ou dans le cadre de l'activité de la promotion économique.

IND 16 : le soutien apporté par le service aux manifestations s'élève à environ CHF 2 à 2,5 mios. Cela représente un ratio d'environ 1 pour 15 entre le montant du soutien et les retombées économiques directes

Pour évaluer l'action de Valais/Wallis Promotion (VWP), un commissaire propose d'inclure comme indicateur le nombre de nuitées marchandes. Le Chef du service n'y est pas favorable, rappelant les missions principales de VWP. Il précise par ailleurs que l'Observatoire du tourisme publie régulièrement les statistiques relatives au nombre de nuitées marchandes.

4. Ressources financières

Explications : -

5. Ressources humaines

Explications : -

6. Informations complémentaires

Remarques :

GP13 P1304 Aide promotion touristique et div. de l'offre : un commissaire demande si les aides à la promotion touristique sont conditionnées au respect des règles du travail et aux recours à des d'entreprises locales. Le service répond que les retombées économiques sont évaluées, mais qu'il ne contrôle pas le respect des exigences légales en matière du travail. Des contrôles sont effectués par d'autres organismes. Le commissaire suggère d'accompagner le soutien de l'Etat en ajoutant une condition exigeant le respect des usages salariaux locaux. Le Chef du service indique que les organisateurs de manifestations doivent respecter le label manifestation verte. Il va vérifier si ce label inclut déjà ce critère.

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui.

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat de prestations politiques 2026

-

Le président

Dominique Barras

Le rapporteur

Sébastien Nendaz

Budget 2026

Rapport de la Commission ET

1. Déroulement des travaux

La Commission de l'équipement et des transports (ET) s'est réunie comme suit, à Sion le 16 septembre 2025:

Membres	16.09.2025
REUSE Marie-Josée, PS/GC, Présidente	X
DUC Christel, PLR/FDP, Vice-Présidente	X
DARBELLAY Serge, Les Vert.e.s, Rapporteur	X
BENDER Nathan, Le Centre	X
KIPPEL Beno, SVPO	X
MELLY-BASIL Carole, Le Centre	LUYET Janique
NANCHEN Richard, PLR/FDP	X
NEUKOM Brian, UDC	X
REY Serge, UDC (1/2 journée)	BRIGANTE Patrick (1/2 journée)
RIEDER Christian, Die Mitte Oberwallis	X
SECCO Anne-Laure, PS/GC	BARRAS Marine
SCHÖPFER-PFAFFEN Marie-Claude, neo – Die sozialliberale Mitte	X
ZUBER Corentin, Le Centre	X

Commissions de Haute Surveillance

LORETAN Philipp, COFI
LAMON Anthony, COGEST

Service parlementaire

MARIETHOZ Mélanie, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

Département des finances et de l'énergie (DFE)

BINER Franziska, Conseillère d'Etat, cheffe du DFE

TISSIERE Roman, controlling du DFE

VENETZ Philippe, Architecte cantonal

NICLAS David, Chef de la Section Finances et controlling du Service de l'immobilier et patrimoine

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

RUPPEN Franz, Conseiller d'Etat, chef du DMTE

DUMOULIN Sylvain, Chef du Service de la mobilité

LUGGEN Stefan, Adjoint et remplaçant du Chef de Service

RUDIN JACQUES, Adjoint du Chef de section et Responsable Finances

MOIX Daniel, Responsable du controlling du DMTE

PANCHAUD Nils, Chef du Service de l'Unité territoriale III

VARONE Frédéric, Chef de section infrastructure et exploitation du Service de l'Unité territoriale III

GENOLET Marc-André, Chef de section support aux opérations du Service de l'Unité territoriale III

MAYORAZ Raphaël, Chef du Service des dangers naturels

FAVRE-BULLE Guillaume, Nouveau Chef du Service des dangers naturels

SIMON-VERMOT Laurent, Adjoint et chef de la Section finances et administration du Service des dangers naturels

WALTER Marco, Chef du Service de la construction des routes nationales

LUCANO Mario, adjoint et remplaçant du Chef de Service

DUROUX Rachel, Cheffe du Service administratif et juridique du DMTE

CHRISTEN Cynthia, adjointe et remplaçante de la Cheffe de Service

KATIC Patricia, Cheffe de la section SeCC

TROVAZ Blaise-Henri, Chef programme eConstruction

Service de la construction des routes nationales (DMTE)

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------

Considérations générales

Le SCRN fait remarquer qu'en 2026, des réserves seront dissoutes conformément à l'art. 22 [LGCAF](#) et que des réductions ont donc été effectuées dans le domaine des investissements (rubrique 50). C'est pourquoi le SCRN ne comptabilise pour l'année 2026 que CHF 92.5 millions au lieu des CHF 112.9 millions qui correspondent à la planification des investissements réels pour l'année 2026.

Parmi les investissements les plus significatifs, les projets suivants sont prévus :

Budget 2026 : Sierre - Viège

(Projets les plus importants)



*

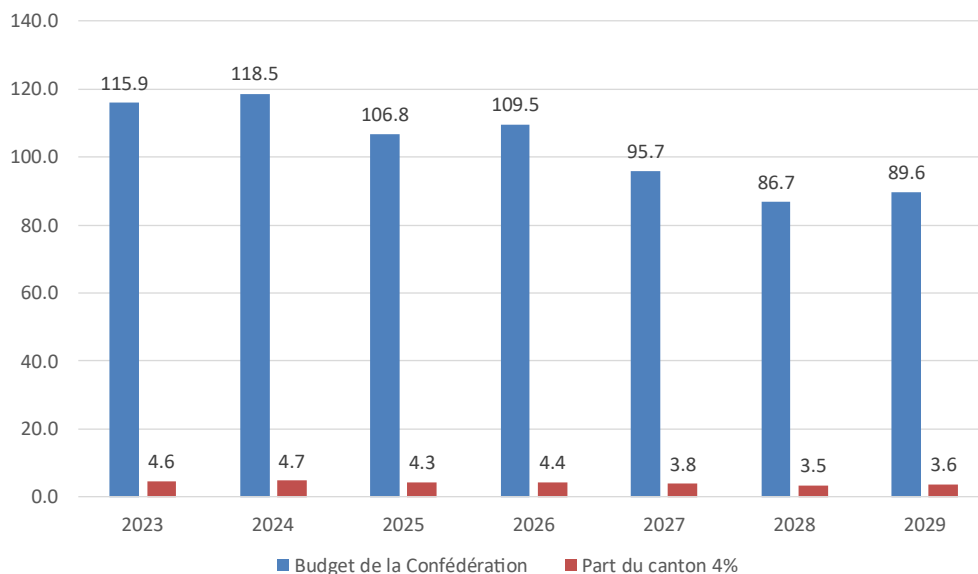
	Beträge in CHF Mio.	
	Budget Brutto	Budget Netto Anteil Kanton 4%
Erkundungs- und Entw. Riedberg	12.0	0.5
Ingenieureleistungen Siders-Leuk	8.6	0.3
Versetzung Gasleitung Siders-Leuk	8.5	0.3
Werkhof Siders	7.5	0.3
Riedbergtunnel	7.0	0.3
Baupiste Pfyn-Finges	5.0	0.2
Trasse Leuk-Gampel	5.0	0.2
Tunnel Susten	3.6	0.1
TOTAL grosse Projekte	57.2	2.3

Une diminution des budgets annuels en provenance de la Confédération est à prévoir pour les années qui suivent :

Déroulement Budget (Confédération)



en millions de CHF



Cf. présentation du Service

1. Objectifs et sous objectifs politiques

Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?

Non

-

2. Mesures prioritaires

Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?

Oui

Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?

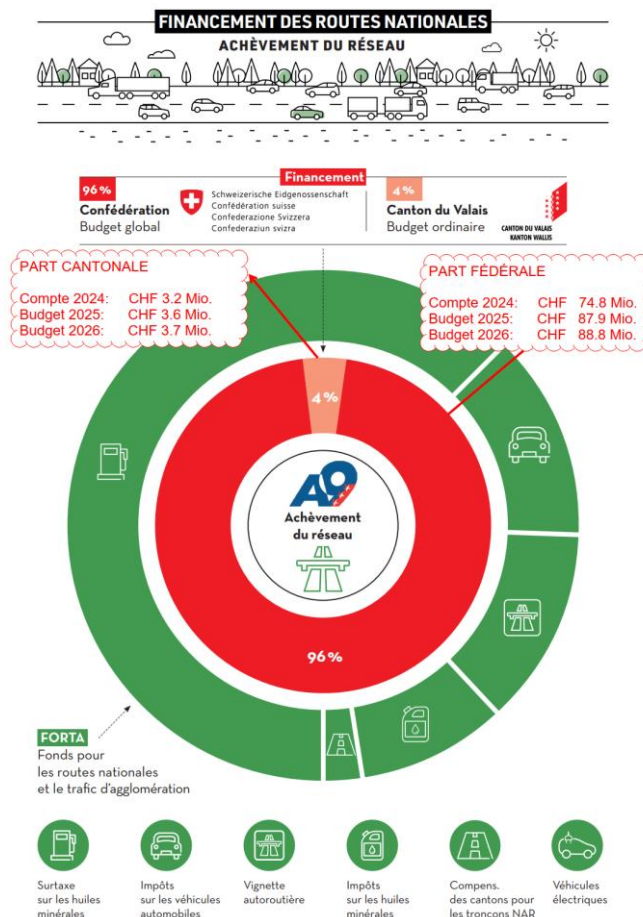
Oui

Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?

Oui

Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
-		
3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Nombre de mesures efficience + réalisées par année
Ad1 1-4 Les pourcentages associés aux indicateurs ad1-1à4 sont en lien avec les dépenses effectives. La valeur de l'indicateur en % sur l'état d'avancement des sous-tronçons correspond à la part entre les dépenses cumulées prévues à la fin de l'année et les dépenses totales prévisibles. Ad 1-3 En réponse à une question d'un député, la fin des travaux est prévue pour décembre 2026. Actuellement un tiers des travaux sont réalisés. Les travaux de forage pour le drainage n'ont pas encore débuté. L'ouverture du tunnel du Riedberg est prévue pour 2027. Ad1-5 L'Etat d'avancement du projet est reflété dans l'indicateur ad1-5, qui concerne la mise en service de l'auto-route A9 entre Sierre Est et Viège Est.		

4. Ressources financières



5. Ressources humaines		
0.5 EPT a été supprimé dans le cadre d'une réorganisation. 1,7 EPT a été transféré vers d'autres services pour une durée limitée, parmi lesquels 0.7 EPT auprès du Service de l'environnement.		
6. Informations complémentaires		
Travailleurs au noir au tunnel de Riedberg Le Chef de Service précise que des contrôles ont été menés régulièrement. Différents documents ont été demandés aux entreprises concernées. Ces derniers étaient en partie faussés. Certains travailleurs ne bénéficient même pas d'une couverture d'assurance. Suite à une décision du tribunal, l'entreprise concernée a été sanctionnée. Dans le futur, des mesures seront prises afin d'éviter ces situations.		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

Nouvel indicateur « Nombre de mesures efficience + réalisées par année »

Service unité territoriale III

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
-----------------	--	---------------------

Considérations générales

La mission du Service unité territoriale III est d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des routes nationales. Ses principales responsabilités et activités incluent le nettoyage, l'entretien des tunnels, la gestion des dangers naturels, la sécurisation des chantiers, le service hivernal et l'entretien des espaces verts, les travaux de maintenance, la gestion des équipements de sécurité et la gestion des accidents, un service de piquet 24/24, 7/7. Ainsi 187 Km de routes sont entretenues selon les standards élevés de l'Office fédéral des routes (OFROU).

Le Service est autofinancé. Son financement provient de trois manières différentes : 1. Un contrat forfaitaire « Global » est prévu pour une grande partie des activités ; 2. Des opérations ponctuelles facturées (accidents, dangers naturels, glissières) ; 3. Les travaux mineurs de gros entretiens (kbU) dont le budget dépasse CHF 300'000 sur validation d'offres par l'OFROU. Fonctionnant de manière similaire à une PME, le Service ne reçoit pas de subventions de l'OFROU, mais facture chaque prestation dont les coûts sont évalués et négociés avec cet office.

L'autofinancement implique d'anticiper et de toujours disposer de projections de résultats. Des rapports trimestriels et annuels sont à remettre à l'OFROU. Il en découle une grande dépendance à l'OFROU. Les postes de travail sont également liés au financement de la Confédération et sont autofinancés. Ceci permet de réduire les effectifs, en cas de baisse d'activité, par exemple.

Le SUTIII dispose de trois centres d'entretien à Indivis/Charrat, Sierre et Brig/Gamsen ainsi que de deux points d'appui à Simplon-Dorf et le nouveau centre d'entretien de Liddes.

L'évolution du budget depuis 2019

La responsabilité de nouveaux tronçons dans le Haut-Valais, l'évolution en termes de prestations technologiques, l'évolution des travaux d'entretien ont pour conséquence une croissance importante des activités, ce qui correspond à un défi pour le Service.

	2019	2020	2026
Budget entretien	11.7	16	19.8
Travaux (KBu)	5	6.5	14,3
Prestation autres	4	4	3.4
Total	20.7	26.5	37.6

Cf. présentation du Service, p.8

Entre 2020 et 2025, 39 nouveaux EPT également financés par les subventions de la Confédération pour l'entretien et l'exploitation des routes nationales par le SUTIII, ont été accordés par le Grand Conseil. Ces postes s'expliquent par la reprise de nouveaux tronçons ou de nouvelles activités.

Les nouveaux défis dès 2026

La reprise de nouveaux tronçons de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais

Le tronçon Rarogne-Viège

Le tunnel entre Eyholz et Viège qui reflète une grande complexité, notamment en ce qui concerne le déneigement.

La reprise progressive des inspections des ouvrages d'art par le SUTIII

Le financement intégral est assuré par l'OFROU. Ces mandats se retrouvent dans les travaux de maintenance (kbU). L'ensemble de ces activités correspond à un budget total de CHF 14 millions en 2026. En termes de ressources humaines, cela correspond à 90 à 120 collaborateurs. Ces nouvelles activités nécessitent des inspecteurs spécialisés, principalement des ingénieurs. Chaque ouvrage d'art doit être inspecté tous les 5 ans. Il est essentiel d'anticiper les besoins et d'inscrire chaque poste au budget dans le cadre d'une demande auprès de l'OFROU.

L'électrification de la flotte 2025-2030

En 2025, l'OFROU a introduit de nouvelles normes pour les véhicules : les véhicules à énergie fossile de moins de 3.5 tonnes devront être remplacés par des véhicules électriques. D'ici 2040, l'ensemble de la flotte devra être renouvelé. Les objectifs de l'OFROU en matière d'électrification de la flotte sont ambitieux. A ce jour, il n'existe pas encore de solution technique en termes de véhicules lourds pour le déneigement en région de montagne. Le marché évolue néanmoins très vite. L'OFROU est évidemment prête à revoir ses ambitions si le marché des véhicules électriques ne devait pas offrir de solution.

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		

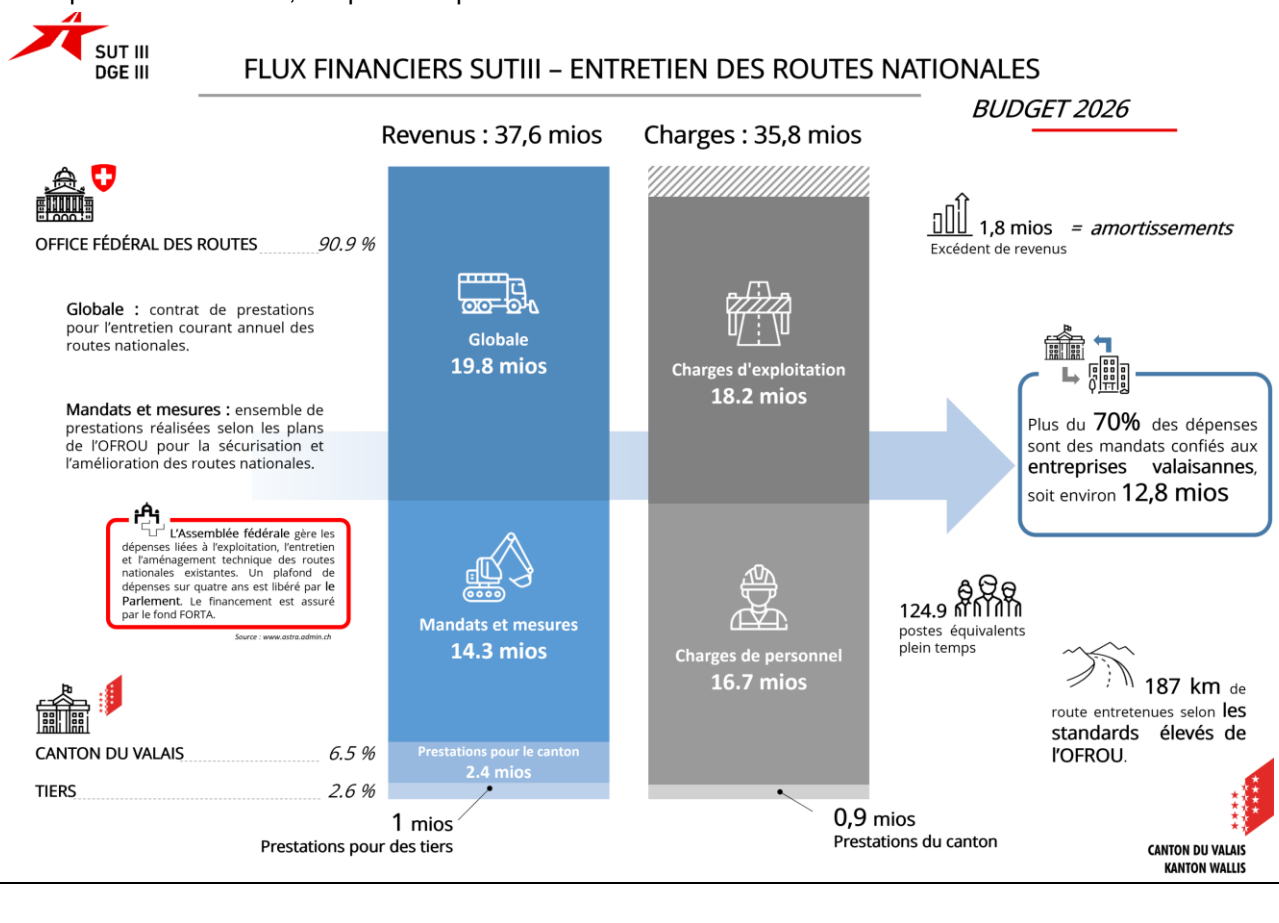
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
-		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Nombre de mesures efficience + réalisées par année
Ad2-2 Comme les travaux extérieurs dépendent de la météo, il n'est pas possible de réaliser le 100% des travaux d'entretien prévus. Par contre, chaque demande est réalisée mais il faut compter avec des reports sur l'année suivante en raison de la météo. Il est important de considérer que la liste des travaux à effectuer est supérieure à ce que le Service peut faire.		

4. Ressources financières

L'augmentation des revenus de CHF 4'041'900 (rubrique 42) prévue en 2026 résulte d'une nouvelle logique budgétaire visant l'autofinancement du service. Jusqu'en 2025, l'enveloppe nette ne couvrait pas tous les coûts du SUTIII, les recettes étant volontairement sous-évaluées pour limiter les risques, tandis que les dépenses reflétaient les besoins réels. Dès 2026, l'exploitation de nouveaux tronçons et les contrats de prestations associés généreront des revenus suffisants pour couvrir ces charges et financer les 10.8 postes supplémentaires inscrits au budget.

Sur l'ensemble des prestations réalisées, plus de 70% des dépenses sont des mandats confiés aux entreprises valaisannes, ce qui correspond à un montant d'environ CHF 12.8 millions.



5. Ressources humaines

Le Conseil d'Etat a octroyé 10.8 nouveaux EPT pour l'année 2026. Ces renforts s'expliquent par la reprise de nouveaux tronçons ou par l'ajout de nouvelles missions au Service. Il est indispensable d'avoir suffisamment de personnel mobilisable tout de suite (chutes de neige du 17 avril 2025). Le personnel est très engagé et très exposé sur les routes. Au vu de l'évolution de la technologie, le personnel doit apprendre à maîtriser une technologie grandissante. De nouveaux métiers vont apparaître.

Le service de piquet

Le Service nécessite un service de piquet 24/24, 7j/7. Le service de piquet comprend une vingtaine de collaborateurs. Ces prochaines années, il sera probablement plus difficile de trouver suffisamment de personnes ayant les compétences requises et l'envie de se rendre si disponible.

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

Nouvel indicateur : « Nombre de mesures efficience + réalisées par année »

Service immobilier et patrimoine (DFE)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
Le SIP est en charge de l'administration du Fonds FIGI mais aussi de la gestion du patrimoine historique, du cautionnement et des investissements non réalisés via le FIGI, de la supervision des inventaires communaux, de la réalisation de concours d'architecture ainsi que de la conduite de la conciergerie et du personnel de nettoyage. En ce qui concerne les investissements, les subventions et l'entretien en 2026, le Chef de Service mentionne le subventionnement de la suite des travaux du Château de Valère, la poursuite des travaux du Campus Pôle Santé, dont la part EPFL est financée par le Fonds du 21^{ème} siècle, l'achat d'une parcelle pour les besoins du parc de l'innovation financée par le Fonds du 21^{ème} siècle ainsi que les frais d'études pour le projet EPFL 3 également financés par le Fonds du 21^{ème} siècle. Il évoque également la rénovation du bâtiment de la grotte aux fées à St-Maurice. Cela implique une augmentation des dépenses d'investissements de plus de CHF 2.8 millions (rubrique 5). Le chef de Service informe qu'il est prévu de préavisier dans les délais 60% des dossiers Sites concernant le patrimoine en 2026. Le Service apporte également son soutien aux communes pour la réalisation de concours architecturaux. En 2025, huit concours ont été lancés et le Service a collaboré à un concours d'œuvre d'art.		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	-
-		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	Le Chef de Service mentionne en réponse à un député que le SIP n'a pas encore défini de mesures dans le cadre d'efficience +. Nouvelle mesure prioritaire : Le Service définit et met en œuvre des mesures efficience+
3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	

Commission de l'équipement et des transports

- 12 -

Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Nombre de mesures efficience + réalisées par année
Ad1-5 : 16% des communes n'ont pas initié leur inventaire (total 122 communes) Ad2-11: 60% des dossiers «Sites» ont été préavisés dans les délais. Ad3-15 : Etat d'avancement de la construction de l'EDHEA. Actuellement le projet est à 40% d'avancement en termes d'études et de travaux.		

4. Ressources financières		
<u>Rubrique 30</u> : Personnel de nettoyage supplémentaire. <u>Rubrique 31</u> : Diminution des frais de restauration des monuments historiques (CHF -1.4 mio). Il y a actuellement un gel d'approvisionnement du fonds pour le patrimoine bâti. <u>Rubrique 42</u> : Augmentation de la refacturation au Fonds FIGI des charges suite à la hausse des salaires et des autres coûts (assurance, etc.). <u>Rubrique 48</u> : Prélèvements plus élevés sur le Fonds du 21e siècle, liés aux objets d'investissement (achat des terrains parc innovation Sion et pôle innovation Sierre, Campus Santé part EPFL et EPFL 3 Sion). <u>Rubrique 50</u> : Augmentation de CHF 2.8 millions des dépenses d'investissement liées aux objets financés par le Fonds du 21e siècle (terrains parc innovation Sion et pôle innovation Sierre, Campus Santé part EPFL et EPFL 3 Sion).		

5. Ressources humaines		
Le nombre d'EPT est de 69.95 en 2026 et comprend les collaborateurs du SIP y compris les concierges. Le personnel de nettoyage ne fait pas partie des EPT (215 personnes pour une masse salariale de 5.38 millions). Le chef de Service précise que le personnel de nettoyage est payé à l'heure dans le respect de la convention collective des femmes de ménage. 0.8 EPT reçu de la part de deux services pour l'engagement d'un architecte, ceci afin de permettre l'avancement de projets dans le cadre du Fonds FIGI.		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

Nouvelle mesure prioritaire : Le Service définit et met en œuvre des mesures efficience+

Nouvel indicateur : « Nombre de mesures efficience + réalisées par année »

Fonds FIGI (DFE)

Eléments		Commentaires
-----------------	--	---------------------

Considérations générales		
L'indice des coûts à la construction a augmenté de 1.5% en une année. Même si cette hausse a tendance à se stabiliser, cette hausse exige du Conseil d'Etat de faire des choix concernant la stratégie à adopter et les priorités. Actuellement plus de 30 projets sont en cours d'étude ou de construction, ce qui est conséquent et implique un rythme soutenu. Le Chef de Service précise que les 13 projets du Conseil d'Etat concernés par l'enveloppe supplémentaire de CHF 300 millions accordée par le Grand Conseil au fonds FIGI seront réalisés en fonction des moyens à disposition. Le SIP bénéficie ainsi de 0.8 EPT en provenance d'autres services de l'Etat dans le but de faire avancer l'un ou l'autre projet. Le Chef de Service revient sur un problème récurrent concernant la conciergerie. Il a été décidé d'externaliser la conciergerie pour les nouveaux bâtiments puisque le Service manque d'EPT pour internaliser ces tâches, même si externaliser ces tâches coûte effectivement plus cher. Par ailleurs, certaines compétences précises sont nécessaires (connaissances en électricité, gestion des alarmes etc.). Le budget 2026 prévoit une baisse des dépenses d'investissements bruts selon les priorités définies par le Conseil d'Etat (décision du 16.4.2025) pour un montant total de CHF 86.2 millions (rubrique 50). Les bâtiments concernés sont entre autres, le lycée-collège Ella Maillart à Sion, La Castalie à Monthey, le Collège de St-Maurice, la centrale d'engagement à Sierre, la centrale de chauffage et centre sportif St. Ursula à Brigue etc. La baisse des investissements par rapport à 2025 est de CHF 24 millions. Elle s'explique notamment par le fait que plusieurs projets arrivent à terme. Le budget destiné à l'assainissement et l'entretien des bâtiments est stabilisé à CHF 44.5 millions. En 2026, 15 chantiers de rénovation sont en cours, ce qui correspond à un montant de plus de CHF 15 millions. Il est indispensable d'assurer un retour à un équilibre financier en ralentissant la rénovation de bâtiments. D'autant plus que les objectifs énergétiques requièrent également beaucoup de ressources financières. Le Chef du SIP informe que la construction du bâtiment d'Eterpys a pris du retard en raison de problèmes d'approvisionnement de certaines matières et de la disponibilité limitée de quelques entreprises intervenantes. La remise de l'ouvrage a ainsi été reportée à la fin avril 2026 et la prise de possession des locaux par les services utilisateurs est désormais prévue pour le 1er juillet 2026, soit après la réalisation complète des tests et vérifications techniques. Il précise qu'il était prévu d'encaisser un loyer pour ce bâtiment dès le 1^{er} janvier 2026 et que le manque à gagner pour l'année 2026 s'élève ainsi à CHF 250'000 ce qui implique la nécessité de réduire d'autant les dépenses. Le Chef du SIP présente un projet d'optimisation énergétique des bâtiments du Canton en collaboration avec la HES-SO. Ainsi un mandat est donné à la HES de proposer une analyse fine de quelques bâtiments du Canton relativement neufs. Le mandat consiste notamment à réaliser des audits énergétiques, de proposer des actions de performance, d'estimer les coûts et les économies et de faire le suivi de la performance etc.		

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en	Oui	

Commission de l'équipement et des transports

- 14 -

compte dans le mandat de prestation ?		
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
-		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
Ad1-1 : La première mesure prioritaire concerne la labellisation « la Voie de l'économie positive » du Service (Valais Excellence). Une responsable Qualité et Environnement a été engagée début 2025 afin de réaliser la certification qui est actuellement en cours. 4 audits sont planifiés pour 2026. Ad2-6 : Une promotion active des matériaux locaux ou recyclés est mise en œuvre dans les soumissions. Par exemple, les cahiers de soumission exigent exclusivement l'utilisation de bois suisse. Un député relève que l'objectif de 15% d'utilisation de bois suisse dans les projets reste faible. Le Chef de Service rappelle qu'il y a peu de bâtiments en bois. Le projet en mélèze du Val d'Hérens dans le cadre du collège de St Maurice reste une exception. En même temps, il s'agit d'une expérience porteuse dans l'idée de faire de la promotion du bois et d'espérer ainsi pouvoir augmenter ce pourcentage avec le temps. Le Chef de Service rappelle que cet indicateur existe depuis 2-3 ans.		

4. Ressources financières		
Rubrique 31: On observe une augmentation de CHF 0.5 millions des frais d'énergie, attribuée à la mise en service de nouveaux bâtiments, ainsi qu'une hausse de CHF 0.3 millions des charges salariales du SIP. En parallèle, les charges de marchandises et les primes d'assurances des nouveaux bâtiments connaissent également une augmentation de CHF 0.2 millions. <u>Rubrique 42</u> : On note une augmentation de CHF 2.1 millions de la facturation des charges aux services utilisateurs suite aux nouvelles constructions. Un député souligne que les comptes du Fonds FIGI ont une tendance à être déficitaires ces dernières années et qu'il est nécessaire d'avoir plus de rigueur. Les raisons principales sont l'augmentation des coûts d'énergie et les coûts de construction de ces dernières années. La volonté actuelle est de diminuer les dépenses avec l'objectif de trouver l'équilibre. Cependant, il n'est pas possible d'interrompre les chantiers en cours, conformément à la décision du Conseil d'Etat de poursuivre tous les chantiers déjà commencés. Concernant les projets d'entretien de bâtiments, il n'est pas possible de transmettre une planification clairement établie car celle-ci change tout le temps.		

5. Ressources humaines		
Il a été décidé d'externaliser la conciergerie pour les nouveaux bâtiments puisque le Service manque d'EPT pour internaliser ces tâches.		

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

-

Service de la mobilité (DMTE)

Eléments		Commentaires
----------	--	--------------

Considérations générales

Le Chef du Service de la mobilité indique que le budget total 2026 pour le financement des routes cantonales est de CHF 174.4 millions. Les fonds proviennent principalement de la Confédération et de l'Etat du Valais pour CHF 149.7 millions, ainsi que des prélèvements sur les fonds pour CHF 24.78 millions. Le budget pour l'entretien des routes cantonales (rubrique 31) diminue de CHF 3 millions suite à une décision du Conseil d'Etat et atteint CHF 82.7 millions.

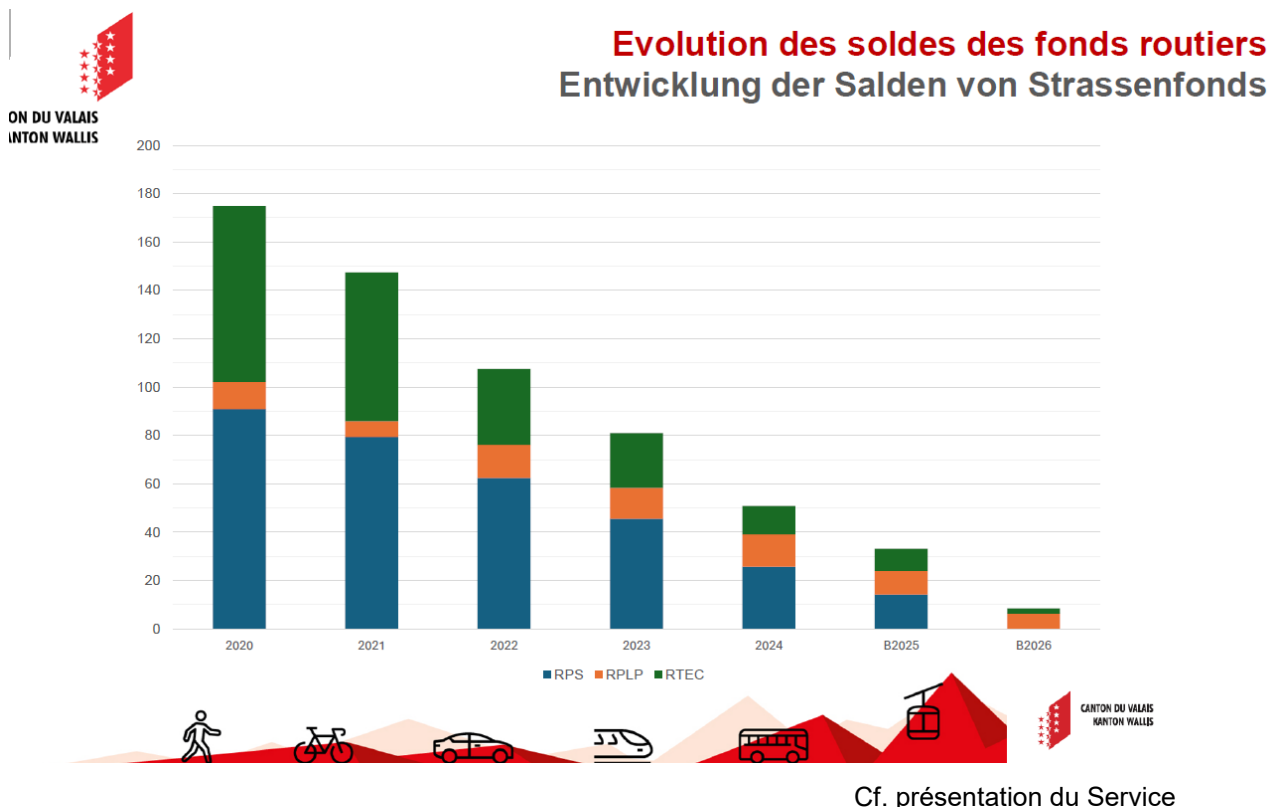
Le financement des transports publics pour l'année 2026 est établi à CHF 81.9 millions, provenant du fonds ordinaire du Canton (CHF 75.3 millions - la participation des communes est estimée à CHF 12.6 millions) et du fonds RPLP (CHF 8.6 millions). La Confédération verse un montant de CHF 71 millions de subventions fédérales (TRV – Trafic régional voyageurs) directement aux entreprises de transports publics concernées.

La part de l'impôt sur les huiles minérales destinée au financement des mesures autres que techniques alimente le Fonds RTEC à hauteur de CHF 23.9 millions depuis 2025. Cette mesure permet de limiter la baisse de la contribution des fonds sur les activités des routes cantonales et de pérenniser ainsi les ressources du Service sur le moyen-long terme.

Sur le plan cantonal, les moyens disponibles diminuent dès 2026 en raison de l'évolution du solde des fonds.

Soldes théoriques des fonds au 31.12.2026

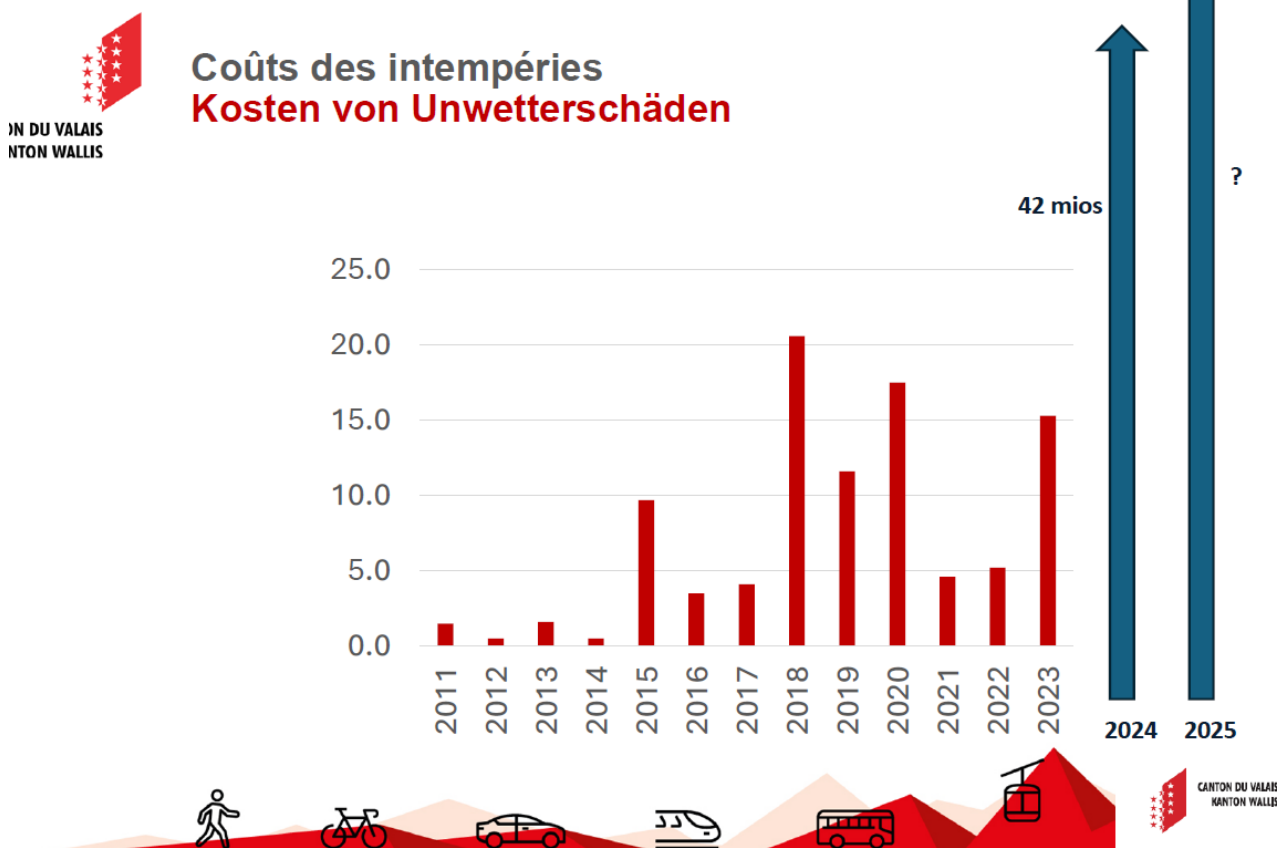
- RPLP (Transports) : CHF 2.2 millions
- RPLP (Routes) : CHF 6.3 millions
- RPS (Routes principales suisses) : CHF 0 million
- RTEC (Routes) : Fr. 2.3 millions



A compter de 2027-2028, du fait de l'épuisement des soldes des fonds et de la diminution des dotations annuelles (RPLP et RTEC), les budgets futurs, tant pour l'entretien que pour les investissements dans les infrastructures routières seront durement impactés. En effet, la grande partie du financement du réseau routier provient des fonds. Pour 2026, seuls CHF 8.5 millions proviennent du budget ordinaire du Canton. De plus, cela impactera l'offre en transports publics, la mise en oeuvre de la loi sur les transports publics, ainsi que le développement d'un réseau de mobilité douce quotidienne.

D'autant plus que le programme d'allègement budgétaire de la Confédération aura des répercussions financières pour les cantons, puisqu'il implique une baisse des subventions allouées aux cantons. Si d'autres solutions de financement ne sont pas trouvées, le budget ordinaire deviendra à moyen terme la principale source de financement du Service.

Par ailleurs, les intempéries de ces deux dernières années ainsi que les événements extraordinaires survenus à Lourtier et Blatten impliquent des dépenses considérables actuellement financées par des budgets extraordinaires. Dans quelques années, lorsqu'il s'agira de reconstruire ce qui a été détruit, les fonds devront être prélevés dans le budget ordinaire. Ceci implique que les ressources ne pourront pas être attribuées à d'autres projets.



Cf. présentation du Service

Pour le Service de la mobilité cette situation implique d'une part que la PIP jusqu'en 2030 ne reflète pas l'ensemble des projets, puisque certains projets sont systématiquement reportés et restent ainsi non réalisés. La part du budget ordinaire a tendance à baisser, les différents fonds s'épuisent, ce qui compromet la bonne réalisation des prestations. Les ressources se tarissent mais en raison des intempéries, de l'état du réseau routier et du report des projets, les tâches sont en augmentation. Le Chef du Service de la mobilité précise qu'il serait pertinent de mieux documenter l'impact de tous ces aspects sur le travail du Service.

En réponse à un député, le Chef du Service de la mobilité précise qu'un budget annuel inférieur à CHF 150 millions pour le développement et l'entretien du réseau routier serait vraiment trop peu. Il précise qu'il est possible de prévoir des mesures d'économie mais que ceci doit être analysé.

Commission de l'équipement et des transports

- 18 -

Une députée interroge la possibilité d'améliorer la politique d'entretien du réseau routier. En réponse à cette question, le Chef du Service de la mobilité relève qu'il serait pertinent de diminuer le réseau routier en déclassant certaines routes. Il précise néanmoins que cette stratégie du déclassement est à revoir à la lumière des intempéries de plus en plus fréquentes. Maintenir quelques tronçons de routes pourrait s'avérer important pour créer des déviations routières, par exemple. Il mentionne également qu'il est essentiel de ne pas diminuer les efforts réalisés pour entretenir les routes. En effet, plus le réseau est en mauvais état plus il est à la merci des événements naturels.

Il mentionne qu'à terme la meilleure stratégie de mobilité est la multimodalité (mobilité douce, transports publics et voitures) ceci afin d'offrir un réseau cantonal sûr et disponible.

1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
-		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Nombre de mesures efficience + réalisées par année

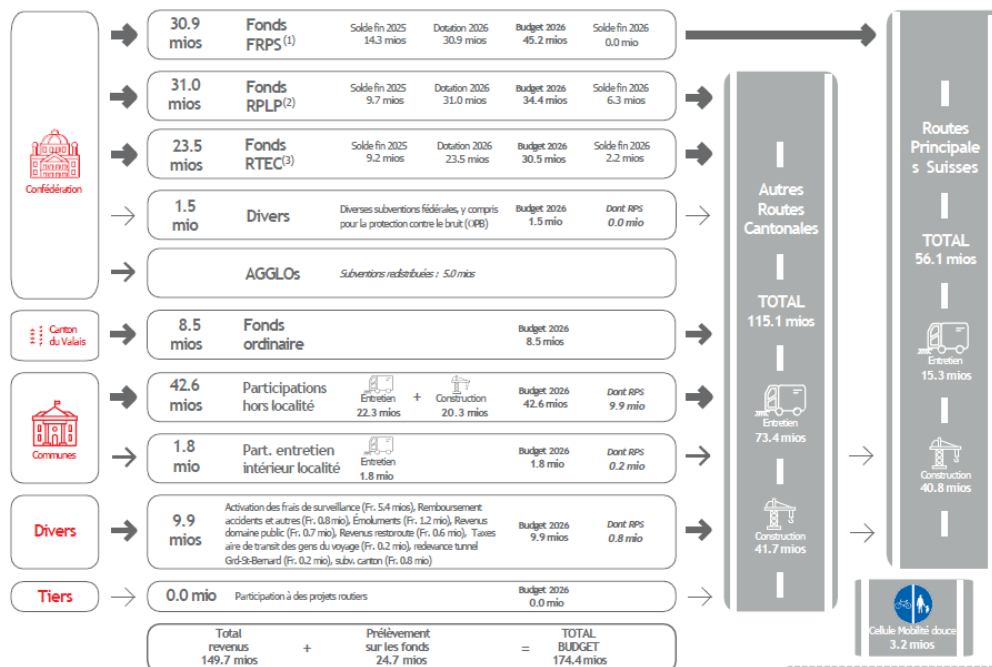
Ad3-9 : Le plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne devra être terminé pour 2027 puis le Service aura 20 ans pour réaliser les pistes cyclables.

Ad3-10 : La part des nouveaux projets routiers incluant des aménagements pour la mobilité douce est évaluée à 75% pour 2026. Cela veut dire qu'il sera possible d'intégrer des aménagements de mobilité douce dans 75% des projets étudiés. Il n'est, par exemple, pas toujours possible de réaliser une route de déviation. En réponse à un député, le Chef du Service de la mobilité confirme que ces projets routiers peuvent être réalisés dans le cadre d'un projet d'agglomération pour autant que les fonds soient suffisants (CHF 5 millions en 2026) et que les mesures soient à maturité.

4. Ressources financières



Departement de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service de la mobilité
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Mobilität

FINANCEMENT ET DÉPENSES DES ROUTES CANTONALES
BUDGET 2026

(1) FRPS : Fonds pour les Routes Principales Suisses, fonds alimenté par une dotation annuelle versée par la Confédération finançant les routes principales suisses (RPS).

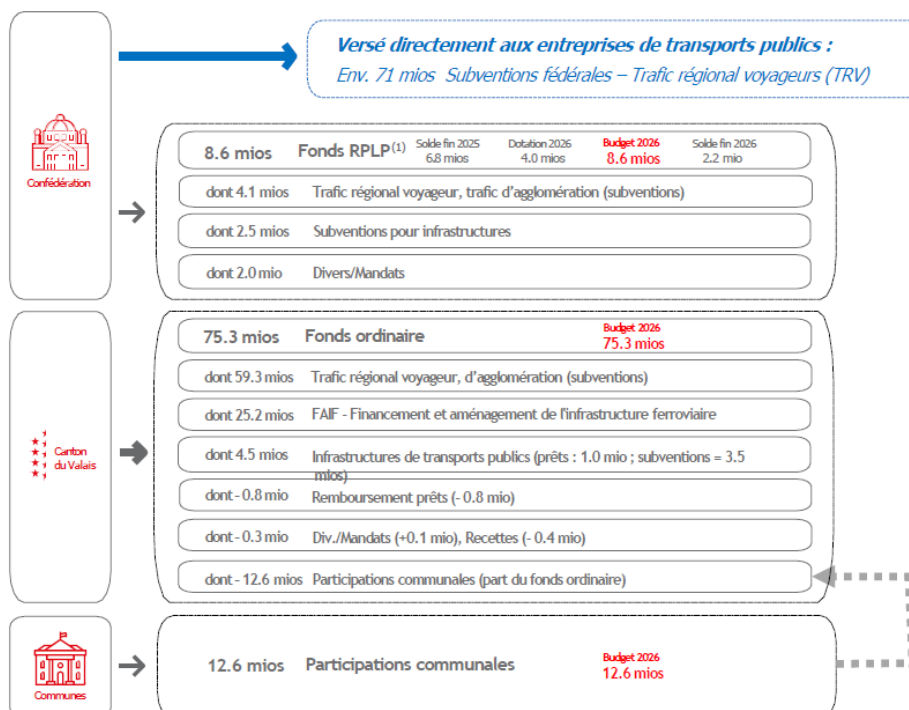
(2) RPLP : Redevance sur le trafic des Poids Lourds liée aux Prestations, fonds alimenté par une dotation annuelle versée par la Confédération pour la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds.

(3) RTEC : Routes Cantonales, fonds alimenté dès 2025 par une dotation annuelle versée par la Confédération (part de l'impôt sur les hautes minérales destinée au financement des mesures autres que techniques) finançant les routes cantonales et le trafic d'agglomération.

08.09.2025



Departement de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service de la mobilité
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Mobilität

FINANCEMENT ET DÉPENSES DES TRANSPORTS PUBLICS
BUDGET 2026

(1) RPLP : Redevance sur le trafic des Poids Lourds liée aux Prestations, fonds alimenté par une dotation annuelle versée par la Confédération pour la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds.

5. Ressources humaines		
Le total des EPT se monte à 307.7 pour l'année 2026		
6. Informations complémentaires		
Un député mentionne qu'il serait pertinent de faire la distinction entre « entretien courant » et « gros entretien » (P1103 Gérance et entretien – 314).		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

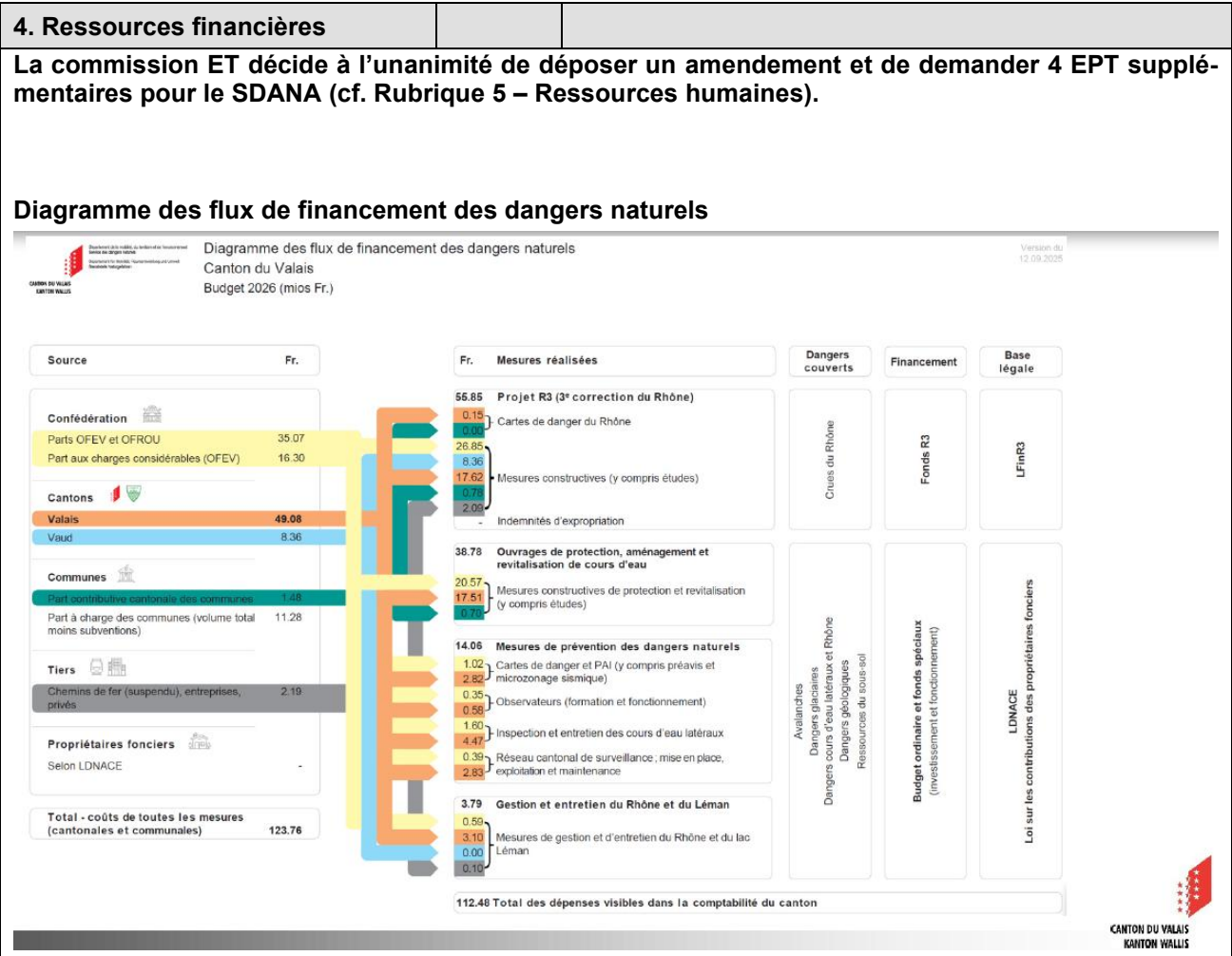
IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

- Nouvel indicateur Nombre de mesures efficience + réalisées par année

Service des dangers naturels (DMTE)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
Ce Service, créé le 1er janvier 2022 est chargé de la gestion des cours d'eau latéraux, de la protection contre les crues du Rhône et de la gestion des autres dangers naturels. Les charges et dépenses nettes pour 2026 s'élèvent à CHF 28.6 millions (contre CHF 29.7 millions en 2025). Le projet de 3ème correction du Rhône est financé par le Fonds R3, dont le solde projeté au 31.12.2026 est de CHF 3 millions, contre CHF 20 millions au 31.12.25. Le prélèvement dans le fonds R3 pour 2026 est de CHF 17.7 millions (rubrique 45). Une nouvelle dotation en provenance du fonds pour le financement des grands projets d'infrastructure du 21^{ème} siècle sera attribuée au fonds R3 à partir de 2027, en fin d'année lors des opérations de bouclement du compte de l'Etat. Ce montant correspondra aux dépenses nettes réelles annuelles, pour autant qu'elles ne dépassent pas le montant des dépenses nettes qui aura été porté au budget. Ainsi, le fonds R3 restera à zéro dès le bouclement du compte 2027 (= fonds R3 alimenté à hauteur des dépenses annuelles comptabilisées). En 2026, le Service prévoit une augmentation des investissements bruts en lien avec le projet R3 de CHF 20.8 millions ainsi que des investissements bruts pour l'aménagement des rives du Léman et le renouvellement du barrage pour bois flottant de CHF 470'000 (rubrique 50). Le Service obtient des subventions fédérales liées aux investissements R3 de CHF 8.9 millions pour les projets dans le Chablais. La participation du Canton de Vaud est de CHF 6.5 millions et celle des communes de CHF 0.17 millions (rubrique 63). Le Chef du Service des dangers naturels relève que son Service atteint des limites en termes de ressources humaines. Il mentionne qu'une demande officielle de 9 EPT supplémentaires a été faite (cf. Rubrique 5 – Ressources humaines).		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
-		
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
-		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Nombre de mesures efficience + réalisées par année
Ad7-17: Le pourcentage d'ERE (Espace Réservé aux Eaux) mis à l'enquête sur le linéaire du Rhône a beaucoup fluctué entre 2024 (27%), 2025 (100%) et 2026 (10%). Pour 2026, la mise à l'enquête d'un nouvel ERE est prévu ce qui explique le pourcentage prévu de 10%.		
Ad8-18 : Degré d'avancement de la révision de la planification des mesures de la 3ème correction du Rhône (en attente des lignes directrices). L'avancement de la planification dépend principalement de l'OFEV. En mai 2024, le Service avait une vision optimiste quant à la réalisation de la révision du projet R3 en 2025. Ce délai doit maintenant être revu. Ceci est également valable pour l'indicateur Ad8-19 : Pourcentage du nombre de communes avec mises à l'enquête des zones de danger sur le linéaire du Rhône. Il y a une priorisation en cours concernant l'homologation des cartes de dangers selon le degré de nécessité.		



5. Ressources humaines		
0.4 EPT transféré au SDT en 2023 est de retour au SDANA au budget 2026 au sein de la section CEL. L'effectif total passe donc de 51.7 à 52.1.		
Le Chef du Service des dangers naturels relève que son Service atteint des limites. Le volume de travail du SDANA a fortement augmenté. En cas d'événements extraordinaires et d'intempéries, le Service se trouve		

clairement sous l'eau. Il mentionne également que le Parlement souhaite un centre de compétences afin d'améliorer les surveillances, de travailler sur les plans d'alarmes etc. Il relève aussi l'importance et la nécessité de créer des liens avec les instituts de recherches qui développent des outils de simulations, par exemple. Ceci aussi afin de pouvoir disposer d'outils qui facilitent la priorisation des interventions et qui permettent de mieux anticiper et prendre en compte les changements climatiques. Tout cela demande des ressources. Le Service a étudié les besoins et a fait une demande de 9 postes de travail supplémentaires.

La commission ET décide à l'unanimité de déposer un amendement et de demander 4 EPT supplémentaires pour le SDANA.

6. Informations complémentaires		
-		

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Oui

- **Ressources humaines : La commission ET décide à l'unanimité de déposer un amendement et de demander 4 EPT supplémentaires pour le SDANA.**

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

- Ressources humaines : La commission demande 4 EPT supplémentaires pour le SDANA
- Nouvel indicateur « Nombre de mesures efficience + réalisées par année »

Service administratif et juridique du DMTE (DMTE)

Eléments		Commentaires
Considérations générales		
La cheffe du Service administratif et juridique du DMTE mentionne la mise en œuvre de la loi sur les constructions dès le 1^{er} janvier 2026 qui aura un impact réel sur le Service. La loi sur les constructions demande, en effet, la création d'une nouvelle entité : un guichet pour les communes. Or, le Service ne disposera pas de personnel supplémentaire pour la mise en œuvre puis la maintenance de ce guichet communal. D'ici la fin 2025, le Service devra avoir créé les différents formulaires d'annonce de travaux en coordination avec les différents services de l'Etat concernés. Ces formulaires devront être implémentés dans la plateforme eConstruction pour le 1^{er} janvier 2026. Le support pour la plateforme eConstruction est réalisé par un mandataire externe. Le développement de la plateforme eConstruction est également assuré par un mandataire externe (modules à développer concernant la nouvelle législation, le volet police des constructions mais aussi l'archivage). Les dossiers Solar Express sont des dossiers d'importance politique. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de prolonger de 2 ans le contrat de 2 EPT pour le suivi de ces dossiers complexes (1.5 EPT est un juriste ; 0.5 EPT est un collaborateur technique). Ces dossiers ne sont pas de bonne qualité puisqu'ils sont nouveaux pour tout le monde. Il n'y a aucun ancrage jurisprudentiel. Pourtant, il est nécessaire de les traiter rapidement et de manière solide techniquement et juridiquement. L'examen de ces dossiers demande beaucoup de temps, notamment pour le traitement des oppositions. Comme chaque site est différent, chaque dossier est différent. Actuellement 10 dossiers sont en cours. Le délai pour la mise à l'enquête publique est le 31.12.2025. Comme ils font l'objet de recours, ces dossiers iront certainement jusqu'au TF.		
1. Objectifs et sous objectifs politiques		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions acceptées par le Grand Conseil ont-elles été prises en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
Ad1-2 : Pilotage de la révision totale de la loi sur les mines et carrières a été reporté à 2028 en raison du manque de personnel. Il s'agira de reconstituer un groupe de travail inter-service.		

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Nombre de mesures efficience + réalisées par année

4. Ressources financières		
Rubrique 30 : Le Conseil d'Etat a accordé un montant de CHF 100'000 à titre d'indemnités de la CCC. La CCC est en recherche de trois nouveaux membres. Le défraiement proposé n'est néanmoins pas suffisant pour motiver les gens. Le Conseil d'Etat a décidé de prolonger pour 2 ans (2026-2027) le contrat de 2 EPT pour l'instruction des demandes d'autorisation pour les grandes installations photovoltaïques (DCE 18.06.2025). Rubrique 31 : Diminution de l'enveloppe budgétaire octroyée au SAJMTTE et à l'EM en faveur des autres services du département (CHF – 376'400). Le montant alloué est principalement dédié aux mandataires externes pour le support eConstruction qui devra répondre aux demandes de l'ensemble des communes valaisannes qui disposeront toutes du programme eConstruction dès le 1^{er} janvier 2026.		
Flux financier Budget 2026 - SAJMTTE Recettes CHF 4'176'200 Taxes & Emoluments CHF 4'056'200 Imputations internes CHF 120'000 Investissement CHF 0 Exploitation du service CHF 2'850'700 Charges de biens et de service Honoraires et Prestations de tiers FIGI (Fr. 474'300) EPT 68.0 Charges du personnel CHF 11'166'800 EPT 1.5 Charges du personnel CHF 500'000 SolarExpress CDD 2026 à 2027 (DCE 18 juin 2025) 0.5 mm		

5. Ressources humaines		
En 2026, le nombre d'EPT s'élève à 68 (nombres de postes à l'organigramme). Dans le cadre de la gestion des projets de parcs solaires alpins, le Conseil d'Etat a décidé en juin 2025 de prolonger de 2 ans les contrats en CDD de 2 EPT pour l'instruction des demandes d'autorisation pour les grandes installations photovoltaïques.		

La politique actuelle du frein à l'engagement de nouveau personnel a un impact sur le travail du Service. Il y a peu de réactivité en termes de RH. Les équipes commencent à être à flux tendu et les collaborateurs travaillent sous pression. Dans ce contexte, se pose la question de la pertinence de la priorité accordée aux projets d'installations photovoltaïques et de la prolongation des contrats de 2 EPT par le Conseil d'Etat.

6. Informations complémentaires		
--	--	--

II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2026

Nouvel indicateur « Nombre de mesures efficience + réalisées par année »